La Sasson

Rapport d'Activité 2022

La Sasson

Sommaire

Rapport financier ..... p. 2

Veille sociale..... p. 3

L'hébergement ..... p. 7

L'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile ..... p. 14

Le Logement ..... p. 20

Lits Halte Soins Santé ..... p. 38

Service des gens du voyage ..... p. 40

Toi(t) d'Abord .... p. 46

Dispositif Ukraine ..... p. 48

La Sasson

Rapport financier

Répartition des charges d'exploitation en 2022 : 18 519 887 €

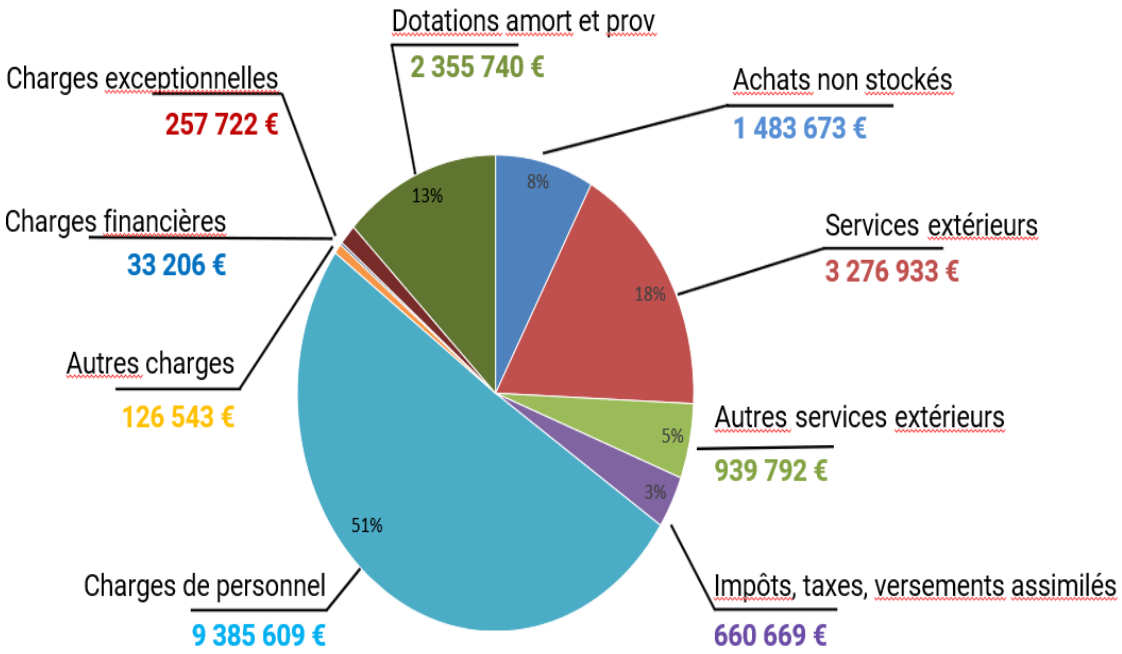

Répartition des produits en 2022 : 19 170 531 €

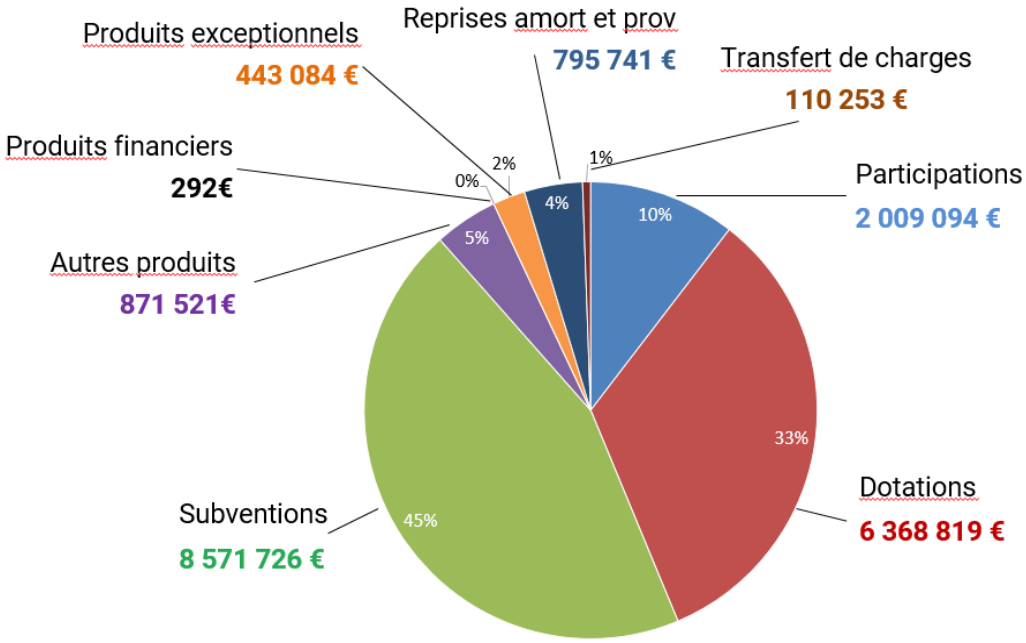

La Veille Sociale

La veille sociale départementale

Contexte

« La loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 a institué un dispositif de veille sociale. Ce dispositif est chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. ».

L'association LA SASSON dont le principal objectif est de lutter contre toutes formes d'exclusion sociale offre, sur le Département de la Savoie, divers dispositifs dont la veille sociale qui regroupe : les accueils de jour de Chambéry et d'Albertville, l'équipe de rue, l'équipe d'évaluation et d'orientation et les centres d'hébergement d'urgence.

Les missions essentielles

- ✓ Proposer une réponse immédiate aux demandes des personnes en situation de précarité et d'exclusion sociale
- ✓ Accueillir
- ✓ Evaluer
- ✓ Assurer une mise à l'abri
- ✓ Orienter.

Les publics accueillis

- ✓ Les personnes sans abri, vivant en rue, en squat, en camion
- ✓ Les personnes hébergées chez des tiers, en centre d'hébergement d'urgence
- ✓ Les personnes en logement en situation de précarité sociale, économique et/ou relationnelle
- ✓ Le public en provenance de l'union Européenne : La Bulgarie, La Roumanie, l'Italie…
- ✓ Le public issu des pays hors de l'Union Européenne : Afrique, Albanie, Georgie….

Les accueils de jour

« Le dispositif accueil de jour est inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles au titre du dispositif de veille sociale défini à l'article L345-2 du CASF »

L'accueil de jour est un lieu qui permet aux personnes en grande précarité, vivant en centre d'hébergement d'urgence, en errance ou mal logées de se mettre à l'abri en journée. L'objectif des accueils de jour est de permettre aux personnes de se poser, de (re)créer un lien social, d'avoir accès à certains services (bagagerie, domiciliation, laverie…) et de bénéficier, si elles le souhaitent, d'un accompagnement social (accès aux droits sociaux, à la santé, à l'emploi…).

Le public présent sur ces structures est varié, familles, personnes souffrant de troubles psychiques, d'addictions, de jeunes, de personnes au parcours migratoire….

Les accueils de jour proposent un accueil inconditionnel, une écoute et une orientation des personnes vers les services ou dispositifs adaptés à leurs besoins.

L'accueil de jour de Chambéry

Il se situe dans le centre-ville de Chambéry, il est un lieu bien repéré par le public en errance ou hébergé sur les structures d'urgence des bassins Chambérien et Aixois. De nombreux partenaires gravitent, également, sur cette structure ce qui permet une prise en charge globale des personnes accueillies.
Au niveau de l'espace solidarité l'Abbé Pierre et des locaux de l'accueil de jour des permanences et consultations ont lieux :

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé rattachée au Centre hospitalier de Chambéry est présente deux après-midi par semaine et permet aux personnes sans droits à la sécurité sociale d'avoir accès aux soins
- Un dentiste est présent sur l'espace solidarité une après-midi par semaine (pour les personnes sans droits à la sécurité sociale)
- L'Equipe Mobile de psychiatrie Précarité est présente deux matinées par semaine au sein des locaux de l'accueil de jour
- Le Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie tient une permanence une matinée par semaine au niveau de l'accueil de jour
- L'association « l'Amicale du nid » (association qui accompagne les personnes en situation ou en danger de prostitution) reçoit les personnes en consultation une matinée par semaine sur l'espace solidarité
- Tous les quinze jours, des réunions inter-partenaires (CCAS, EMPP, PASS, CSAPA, EMSP…) se font au niveau de l'espace solidarité et permettent d'échanger sur les situations des personnes rencontrées afin de proposer des réponses adaptées à leurs problématiques.

Les personnes qui se présentent peuvent simplement se « poser », prendre une boisson chaude ou bien profiter des services mis à leur disposition tels que la bagagerie, la laverie, les douches, la domiciliation, d'accès internet ou de recharge téléphonique…
Elles peuvent également profiter de la présence des professionnels pour être guidées et orientées sur les démarches administratives qu'elles souhaitent effectuer.

Nombre de passages

Durant l'année 2022, l'accueil de jour de Chambéry a enregistré 451 personnes et 17 755 passages dont 641 anonymes.

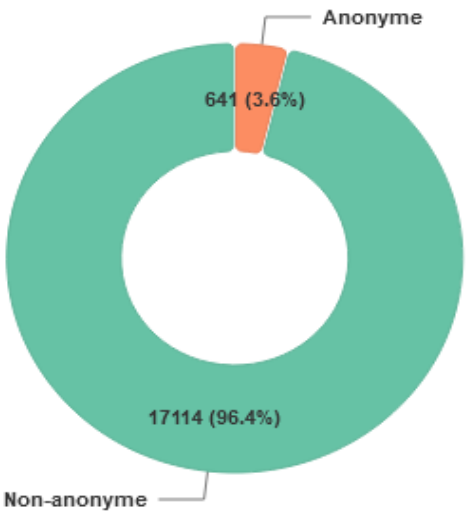

Typologie du public accueilli

Il se compose majoritairement d'hommes isolés se justifiant par la spécificité de l'accueil de jour qui reçoit un public en errance, vivant en rue, en squat, en CHU… Les familles, les femmes avec enfants et les femmes seules sont orientées, dans la mesure du possible, plus rapidement sur des centres d'hébergement d'urgence qui restent, pour certains, ouverts en journée.

Homme isolé	291	64%
Famille	57	12.5%
Femme isolée	55	12.1%
En couple	22	4.8%
Mineur	15	3.3%
Famille monoparentale	15	3.3%
Total	**455**	**100%**

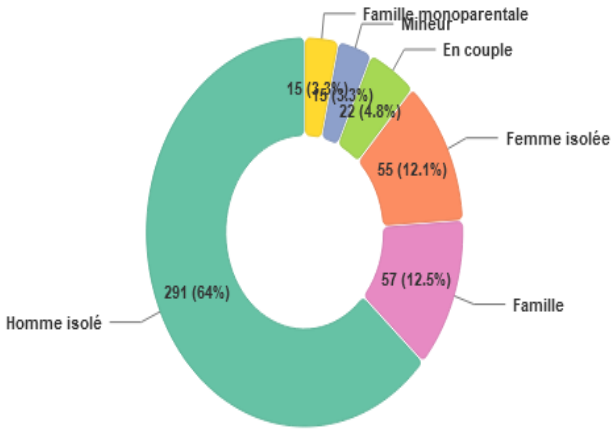

Tranche d'âges

0 - 2	4	0.9%
3 - 17	57	12.6%
18 - 24	45	9.9%
25 - 44	184	40.6%
45 - 59	49	10.8%
60+	9	2%
Non renseigné	105	23.2%
Total	**453**	**100%**

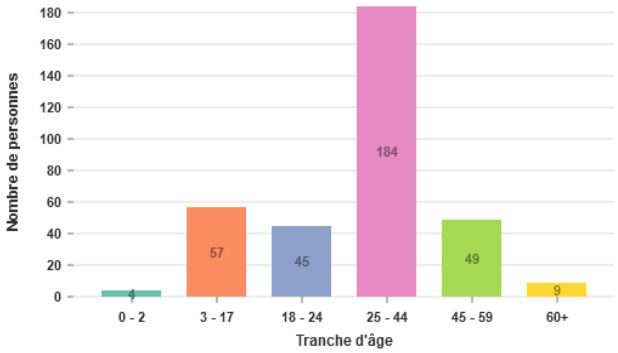

Le public présent à l'accueil de jour est composé, principalement, de personnes se situant dans la tranche d'âge des 25-44 ans. Les missions de L'accueil de jour permettent un accueil inconditionnel ceci en raison de la méconnaissance d'un grand nombre de dates de naissance des personnes accueillies (105).

Les services proposés

L'accueil de jour permet aux personnes en errance de déposer leurs sacs dans un lieu sûr évitant ainsi le vol ou la perte de leurs bagages mais aussi de supporter une charge supplémentaire en journée. 4133 dépôts de sacs en bagagerie ont été demandés cette année.

Services

Bagagerie	4133	44.4%
douches	3238	34.8%
Buanderie	1033	11.1%
appel 115	608	6.5%
Prêt de batterie externe	185	2%
Aide vestimentaire	68	0.7%
prise de RDV	27	0.3%
Dons de cartes SIM	7	0.1%
Dons couvertures	4	0%
Kits d'hygiène	2	0%
repas	2	0%
Total	**9307**	**100%**

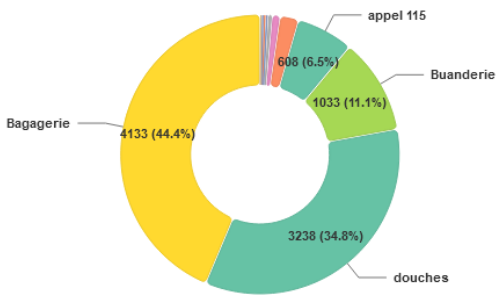

L'ouverture des douches municipales par un professionnel de l'Accueil de jour a permis 3238 accès à celles-ci.

La laverie comprend deux machines à laver et autant de sèche-linges qui sont accessibles sur réservation afin que chacun puisse en bénéficier. 1033 lavages en machine ont été effectués durant l'année.

L'accueil de jour est un lieu qui permet également de faire appel au 115, de nombreuses personnes ne possèdent pas de téléphone ou rencontrent des difficultés : barrière de la langue, problématiques psychiques… 608 appels au 115 sont passés en 2021.

On dénombre également 185 prêts ou recharges de batteries téléphoniques et 68 bons Emmaüs ou dons vestimentaires.

La distribution de boissons chaudes et de collations n'est pas comptabilisée, elle est en libre-service à longueur de journée.

Les prises de rendez-vous avec les partenaires peuvent s'effectuer et ne pas être notifiés, au regard de l'activité intense de l'accueil de jour.

La domiciliation

Elle est proposée aux personnes sans domicile stable ayant besoin d'une domiciliation.[1]

Elle permet d'avoir une adresse postale et de recevoir du courrier. Les personnes peuvent ainsi effectuer leurs démarches d'accès aux droits : documents d'identité, accès aux droits santé, prestations sociales….

339 personnes sont domiciliées à l'accueil de jour de Chambéry au cours de l'année 2022. Ce qui implique une gestion importante de réception, tri et délivrance du courrier aux personnes.

[1] ***https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032551718***

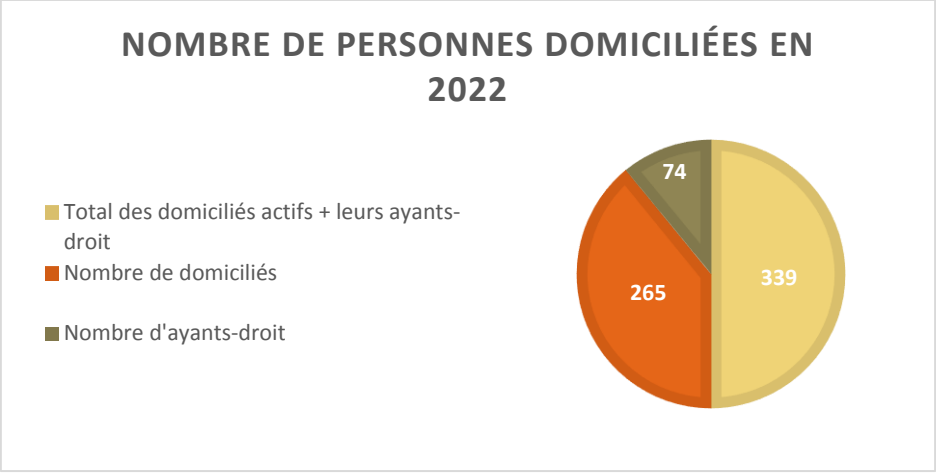

La majorité des demandes de domiciliations sont pour des personnes dont la tranche d'âge se situe entre 25 et 44 ans. 43 demandes pour un public âgé de 30 à 34 ans. Le graphique suivant n'inclus pas l'âge des ayants droits au nombre de 74. 151 demandes sont des hommes isolés, 29 pour des femmes isolées, 20 pour des familles, 19 pour des femmes isolées avec enfant(s)...

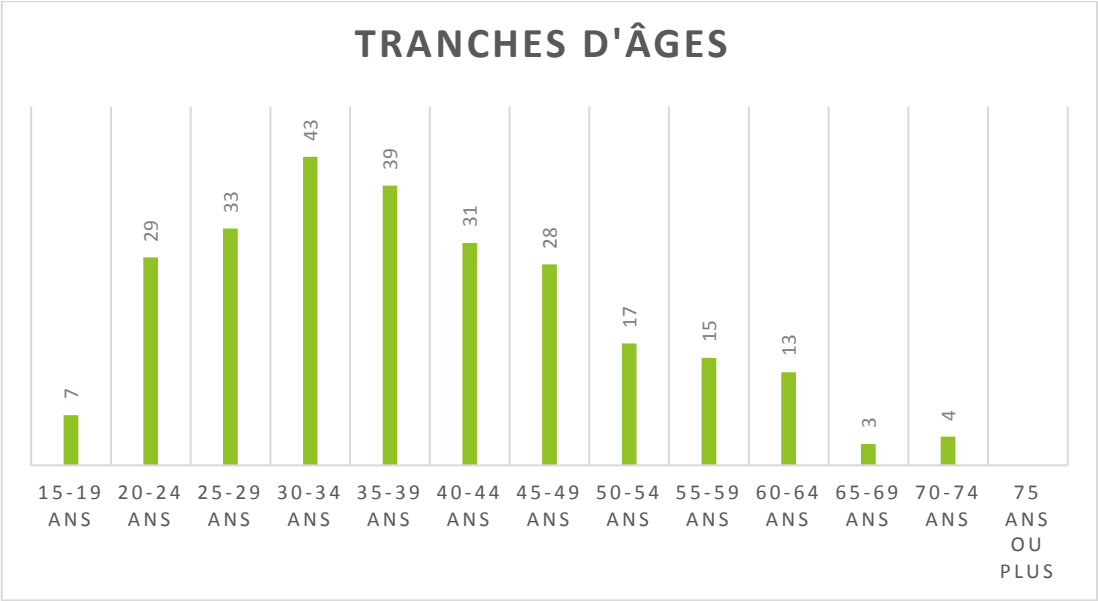

3310 courriers sont enregistrés dans le courant de l'année 2022, seulement 2602 sont distribués. L'écart est justifié par un nombre de personnes qui n'effectuent pas leur demande de renouvellement, qui ne viennent pas chercher leur courrier ou encore qui sont domiciliées auprès d'un autre organisme. Les personnes peuvent être entrées en logement, être incarcérées, avoir changé de département ou bien leur situation administrative a évolué. (Emploi, RSA..).

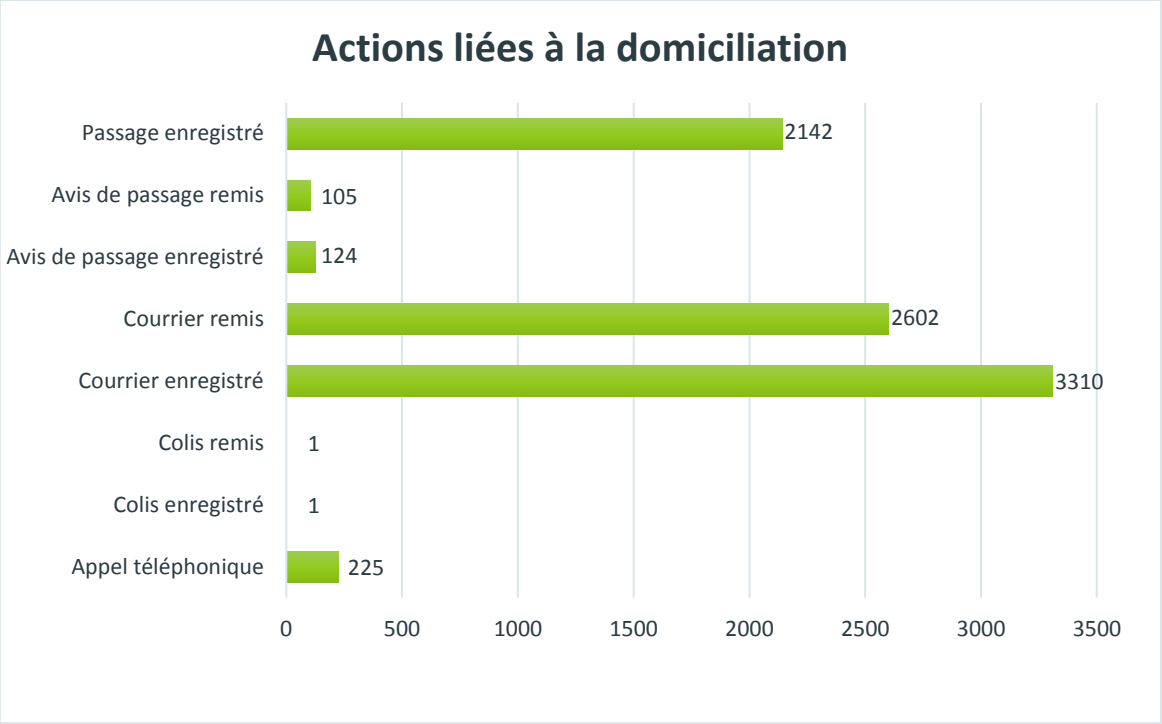

L'accueil de jour d'Albertville

Il a la particularité de se situer dans l'enceinte du centre d'hébergement d'urgence et permet aux personnes accueillies dans celui-ci de se maintenir à l'abri, également en journée.

L'accueil de jour d'Albertville dispose de services identiques à celui de Chambéry à l'exception de la domiciliation et de la gestion du courrier qui en découle.

Nombre de passages

2165 passages enregistrés au cours de l'année 2022

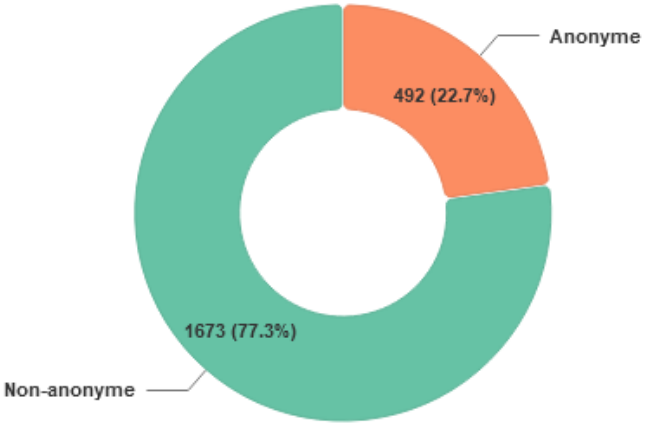

Le type de public

On observe une parité auprès du public accueilli ce qui s'explique par la présence des familles hébergées au sein du Centre d'Hébergement d'Urgence. 67 personnes différentes ont été accueillies sur l'année 2022.

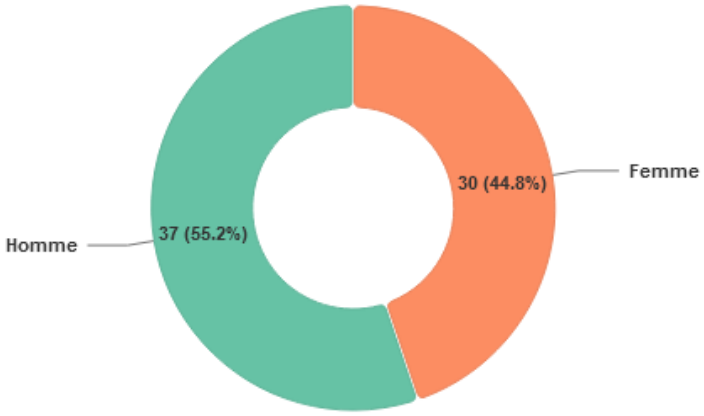

Le public présent à l'accueil de jour est composé plus spécifiquement de personnes se situant dans la tranche d'âge des 25-44 ans.

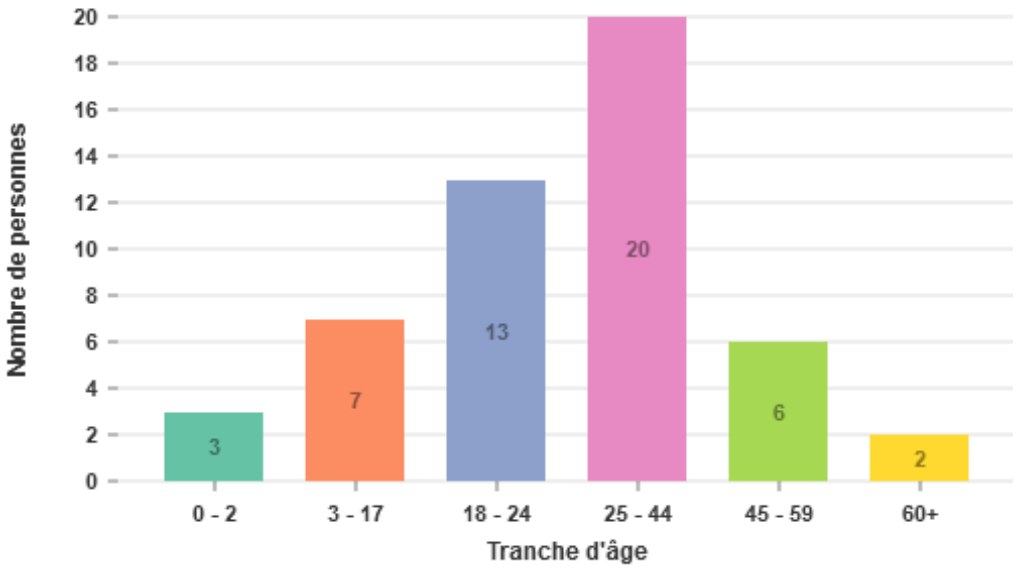

Les services proposés

La commune d'Albertville ne dispose pas de service de restauration telle que la cantine savoyarde présente sur Chambéry. Un service livraison de repas et de denrées alimentaire est mis en place (avec le soutien de la banque alimentaire) et permet un service de restauration dans les locaux de l'accueil de jour. 1138 repas ont été distribués cette année.

repas	1138	73.1%
Buanderie	219	14.1%
douches	163	10.5%
prise de RDV	21	1.3%
appel 115	7	0.4%
Bagagerie	6	0.4%
Aide vestimentaire	3	0.2%
Dons couvertures	0	0%
Kits d'hygiène	0	0%
Prêt de batterie externe	0	0%
Dons de cartes SIM	0	0%
Total	**1557**	**100%**

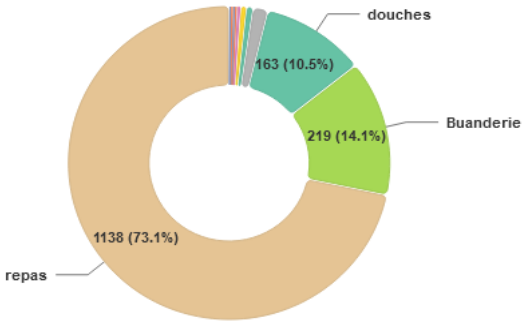

L'accueil met à disposition des personnes deux machines à laver le linge ainsi que deux sèche-linge, 219 machines sont effectuées.

On compte 163 accès aux douches durant l'année écoulée, 21 prises de rendez-vous, 7 appels au 115 et 3 demandes d'aide vestimentaire. On constate seulement 6 demandes de bagagerie qui se justifie par le public hébergé (en majorité) sur site.

Les capacités d'hébergement d'urgence

Dans le cadre de la trajectoire 2022-2024, les capacités d'hébergement d'urgence ont été renforcées :

Capacités d'hébergement d'urgence = au total 338 places

	Places pérennes
CHU sous DGF	
CHU Villa Carmen	20
CHU Albertville	27
CHU Barberaz	67
CHRS Aix les Bains	4
CHU Henri Pierre	38
CHU Sous Subventions	
Relais Grand Froid	28
CHU St Anthelme	66
CHU Modane	16
CHU Villa Carmen	18
CHU Moutiers	19
CHU Spécialisé	23
CHU Diffus	12
TOTAL	338

Les capacités d'hébergement par territoire

Agglomération chambérienne : 211 places

- Relais Grand Froid soit 28 lits
- CHU Barberaz soit 67 lits
- CHU Saint Anthelme : soit 66 lits
- CHU Villa Henri-Pierre soit 38 lits
- HU Diffus soit 12 lits

Agglomération Grand Lac : 42 places

- HU Aix-les-Bains soit 4 lits spécialisées femmes seules avec enfant (s)
- CHU Aix-les-Bains « Villa Carmen » soit 38 lits.

Tarentaise : 46 places

- CHU d'Albertville soit 27 lits.
- CHU de Moutiers soit 19 lits.

Maurienne : 16 places

- ✓ CHU de Modane soit 16 lits.

Département :

HU spécialisé répartis sur le département soit 23 lits

Trois places sont gérées par le FJT Jean Baghe à St Jean de Maurienne

<u>Missions et accompagnements</u>

La Sasson

La mission, de ces établissements, est l'accueil et l'hébergement des personnes sans abri en difficultés en vue d'une stabilisation et de leur insertion :

Les personnes y sont accueillies pour une durée d'une à cinq nuits pendant lesquelles un 1er rendez-vous au Premier Accueil d'Orientation SASSON est proposé à la personne. Les lits en hébergement d'urgence répondent à un besoin local et départemental dans les flux de passage. L'objectif de l'hébergement temporaire est de permettre aux personnes accueillies de faire le point, et de leur permettre une pause dans leur errance. L'hébergement d'urgence est complémentaire des autres outils de la veille sociale départementale Savoyarde.

Dans le cadre du Projet associatif de LA SASSON, nous accueillons des femmes, des hommes seuls ou en couples, des familles, confrontés à l'exclusion sociale. Nous avons pour mission d'accompagner chaque usager dans le rétablissement de conditions de vie adaptées à ces problématiques et à leurs attentes/besoins. Il s'agit avant tout de permettre à la personne de sortir de la rue, d'être à l'abri, de pouvoir se restaurer, se laver… Se (re) poser.

L'hébergement d'urgence répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate qui se caractérise par l'objectif d'une durée d'hébergement la plus courte possible. Il doit être « un SAS d'attente » en vue d'orientation, un dépannage ponctuel face à une situation donnée, avant l'entrée dans un autre dispositif d'hébergement ou de logement adapté à la situation de la personne.

Un accueil adapté et individualisé est mis en place en prenant en compte les besoins de la personne. Un entretien d'accueil est réalisé par un travailleur social ayant pour objectif une première évaluation (situation administrative, situation d'emploi, accès aux droits), de son parcours antérieur et de ses problématiques (psy, addiction). Cet entretien a pour but de pouvoir orienter la personne vers le bon dispositif.
La personne se voit également remettre le règlement de fonctionnement et le document individuel de prise en charge, un contrat d'accompagnement social basé sur un engagement réciproque entre le service et la personne.

Un accompagnement social et des évaluations auront lieu tout au long de la prise en charge pour réévaluer les besoins et/ou l'orientation. L'évaluation sociale passe par l'analyse fine du parcours de la personne et des éléments qui ont emmené à la rupture d'hébergement/de logement. Dans le but de repérer les problématiques de la personne et d'y répondre en proposant des accompagnements quotidiens et en réorientant celle-ci vers les bons partenaires.

Les personnes accueillies bénéficient donc de plusieurs évaluations au cours de la prise en charge médico-sociale.

Les évaluations sociales sont réalisées par la plateforme d'évaluation. Les évaluations de santé et accompagnement aux soins sont réalisées par l'EMSP.

Les entretiens ont également pour but de faciliter l'accès à l'information des personnes accueillies notamment les droits et devoirs et tous autres éléments pouvant améliorer l'inclusion.
La connaissance du public dans sa singularité permet par la suite de les orienter vers les partenaires adaptés et si besoin les accompagner dans ces démarches (prises de rendez-vous, aider à préparer les documents, accompagnement physique).

Activité d'hébergement dans le Département

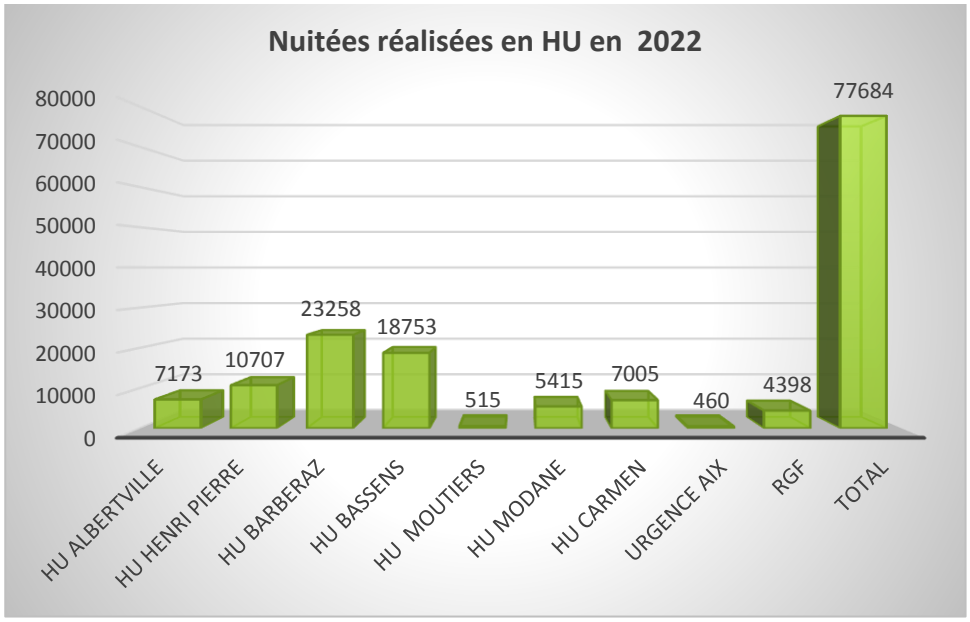

Durant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, nous avons accueilli au sein des centres d'hébergement d'urgence du département **1294 personnes, dont *182 enfants*** avec **un taux d'occupation de 70,93 %** (77 684 **nuitées réalisées sur la période**).

Répartition territoriale des nuitées dénombrées au cours de l'année 2022 en Savoie.

- Agglomération chambérienne : **57 116 nuitées**
- Tarentaise : **7688 nuitées**,
- Maurienne : **5415 nuitées**
- Agglomération Grand-Lac **: 7 465 nuitées**

La durée moyenne de séjour des personnes accueillies sur l'ensemble des structures s'élève à **58 jours.** La durée moyenne de séjour la plus courte est de **4 jours** pour l'H.U. de Moutiers et la plus élevée est de **139** pour l'H.U. de Barberaz.

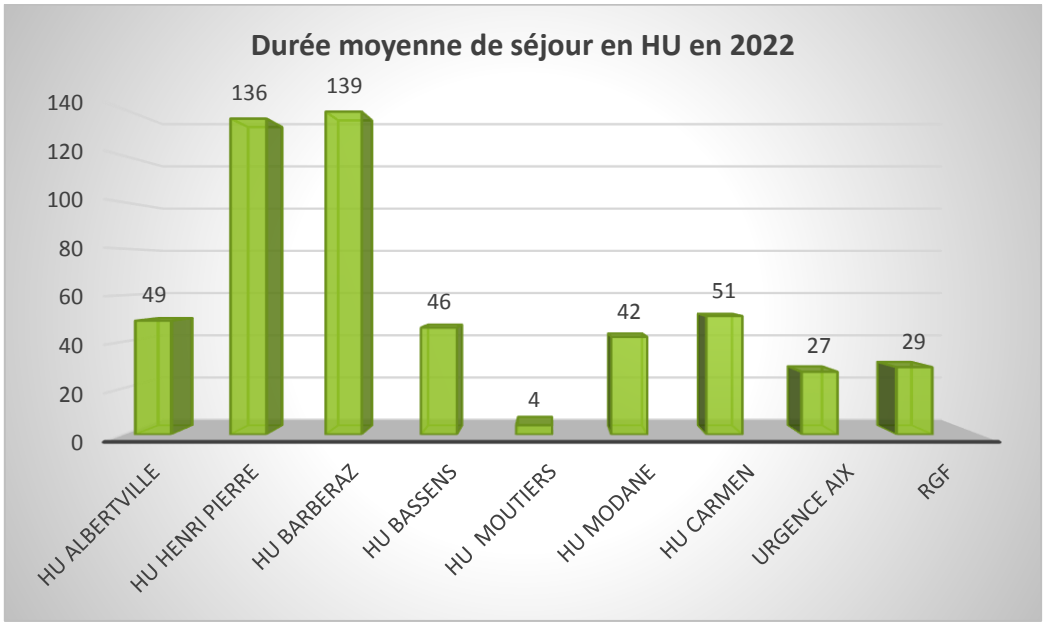
Durée moyenne de séjour en HU en 2022
140
120
100
80
60
40
20
0
49
136
139
46
4
42
51
27
29
HU ALBERTVILLE
HU HENRI PIERRE
HU BARBERAZ
HU BASSENS
HU MOUTIERS
HU MODANE
HU CARMEN
URGENCE AIX
RGF

Le taux de rotation que connaît l'ensemble des structures s'élève à 76 %.

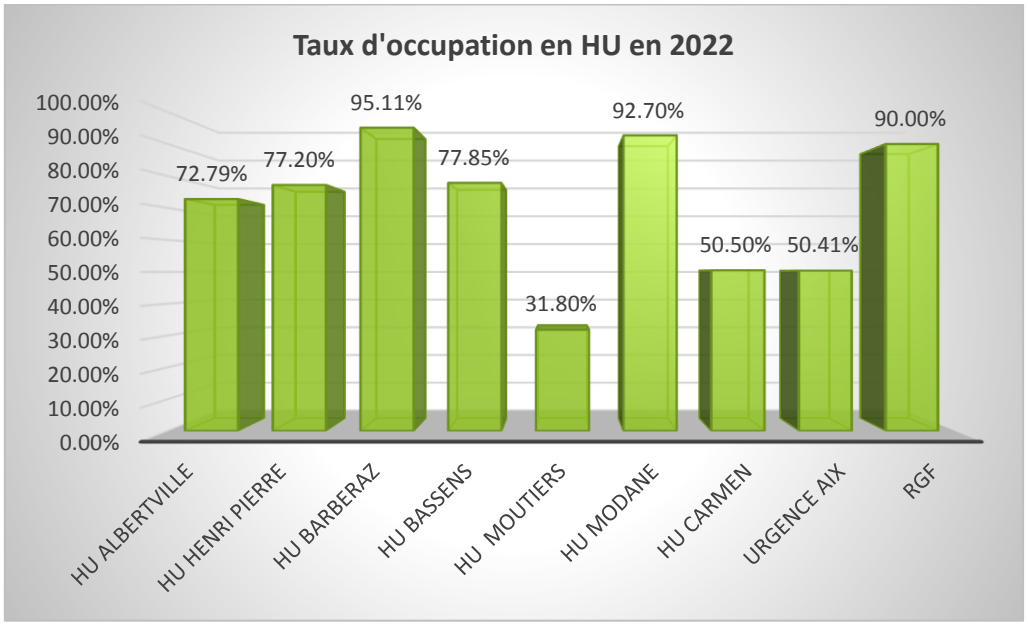

Au cours de l'année 2022, le taux d'occupation s'élevait à 70.93 % de moyenne pour l'ensemble des H.U. du département.

Deux H.U n'ont pas ouvert en continu, mais sur 2 périodes différentes.

Relais Grand Froid : ouvert du 1er janvier au 30 avril 2022 et du 7 novembre au 31 décembre 2022.C.H.U. Moutiers : ouvert du 1er janvier au 31 janvier 2022 et du 7 novembre au 31 décembre 2022.

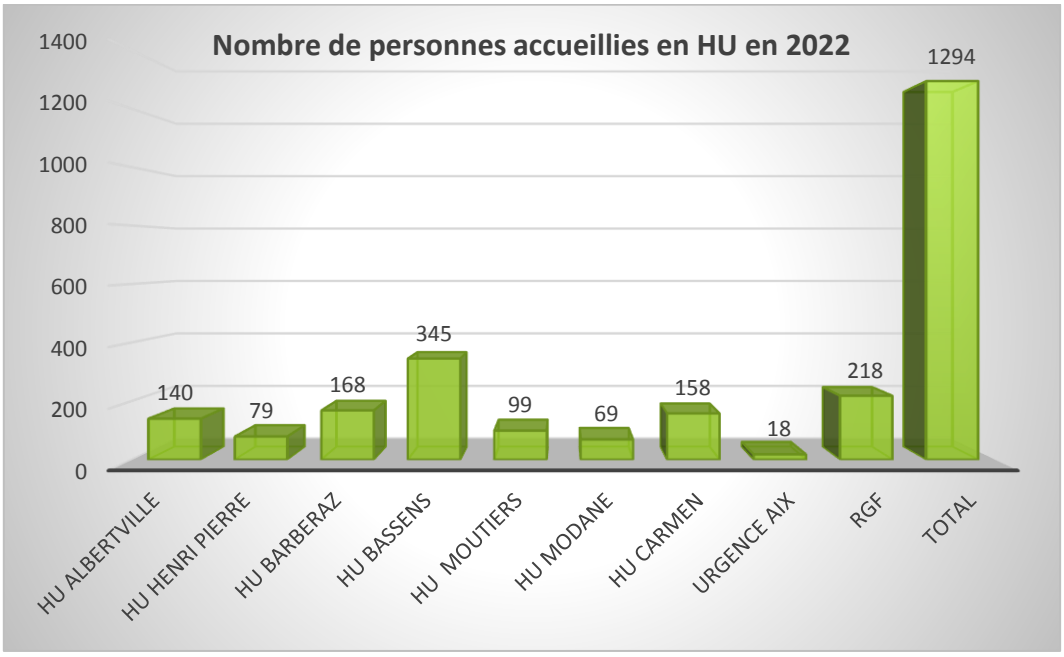

Au total, 1294 personnes orientées par le 115 ont pu être accueillies dans nos structures en 2022.

Une priorité a été donnée à la prise en charge des situations les plus vulnérables (familles monoparentales, personnes avec des problématiques d'ordre médical). L'accueil de ce public prioritaire a été facilité par l'ouverture en journée de deux centres d'hébergement d'urgence (Barberaz et Henri-Pierre) dans le cadre du plan Pauvreté qui a été reconduit pour une année.

Deux centres d'hébergement d'urgence « la Villa Henri Pierre et le CHU de Barberaz » ont bénéficié d'un maintien de l'ouverture en journée : soit 105 places d'hébergement sur le bassin de l'agglomération chambérienne.

Ces deux ouvertures ont également contribué à la mise en place d'un suivi individualisé de santé par l'E.M.S.P. et la mise en place d'accompagnement de soutien à la parentalité avec l'intervention de la P.M.I.

La Sasson

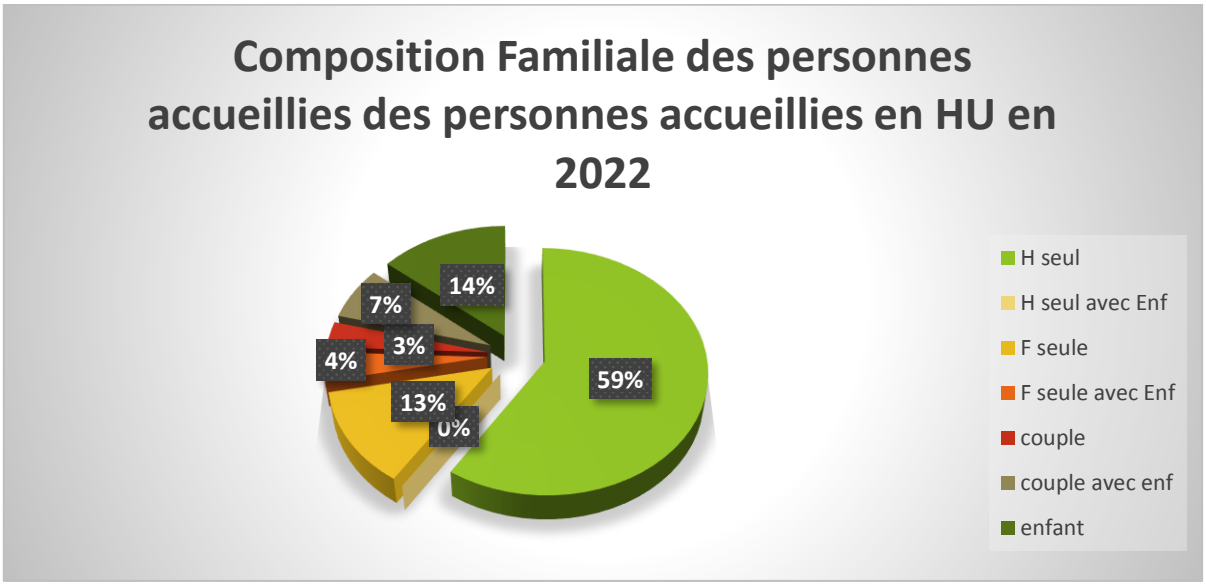

Les hommes isolés correspondent à 59 % des personnes accueillies dans nos structures, constituant ainsi le public majoritairement hébergé.

Les enfants accueillis avec leurs parents représentent 14 % du public hébergé.

Les femmes seules représentent 13 % des personnes accueillies.

Les couples avec enfants constituent 7 % du public hébergé.

Les couples représentent 3 % et les femmes seules avec enfants 4 %.

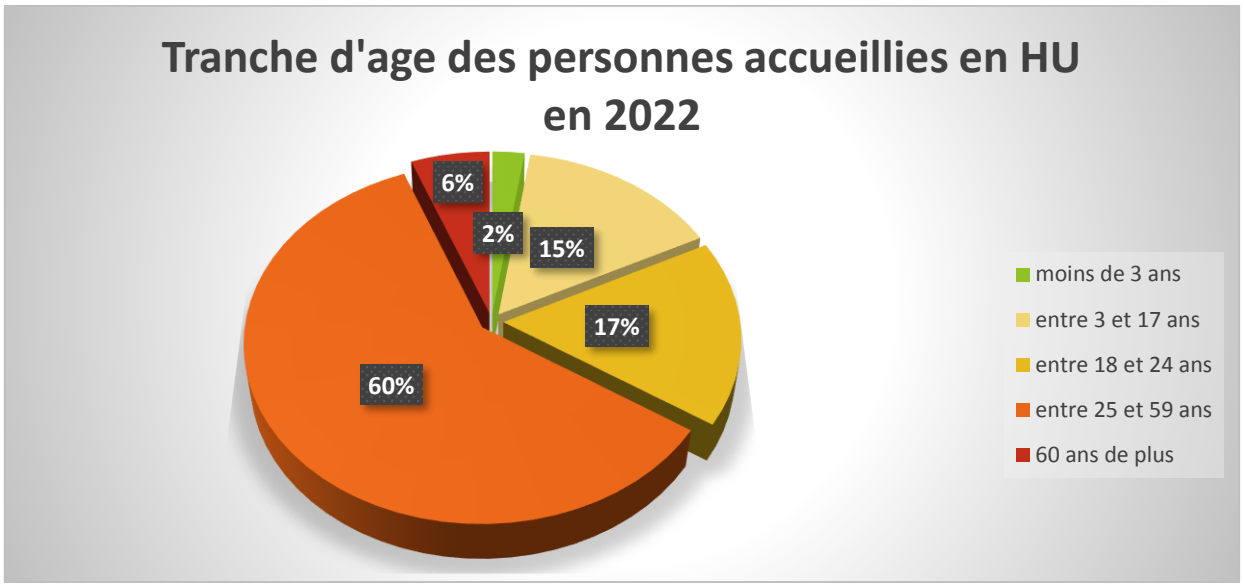

Les 25-59 ans sont majoritaires et représentent 60 % des personnes hébergées en H.U., les 18-24 ans correspondent à 17 %. Les 3-17 ans représentent 15 %, les plus de 60 ans sont 6 % et enfin les moins de 3 ans représentent 2 %.

La Sasson

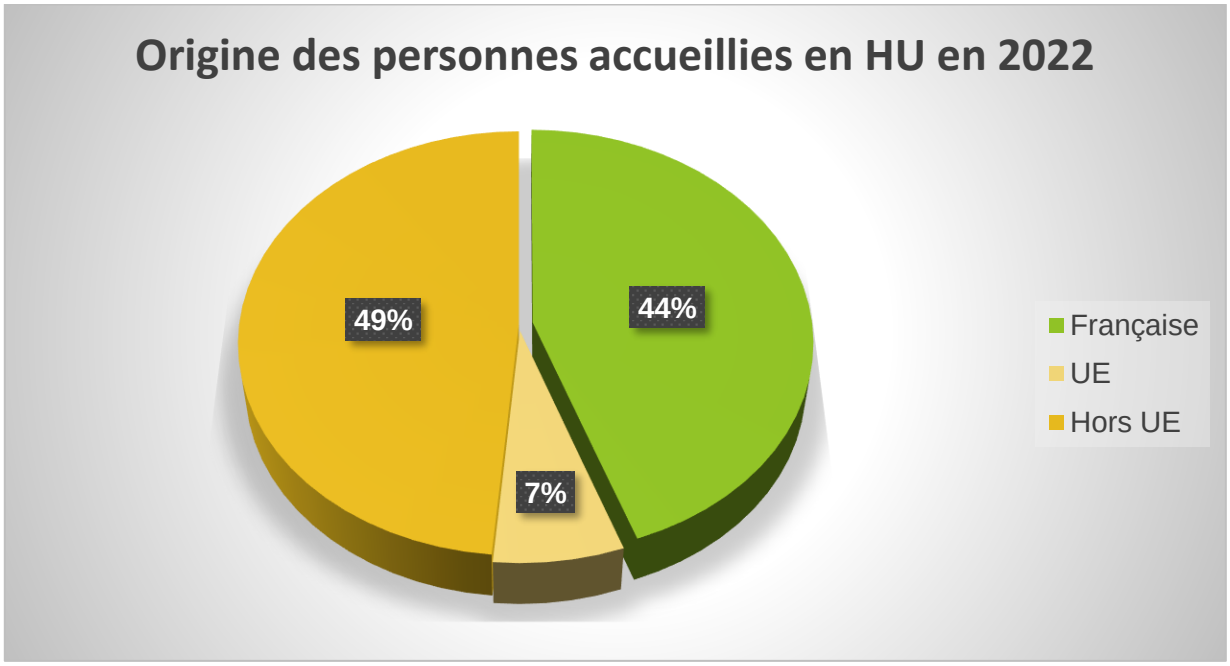

Les personnes accueillies en H.U. lors de l'année 2022 proviennent à 49 % de zones extérieures à l'Union européenne, viennent ensuite les personnes de nationalité française représentant 44 % des personnes hébergées, et enfin une minorité de 7 % provient d'un pays membre de l'Union européenne.

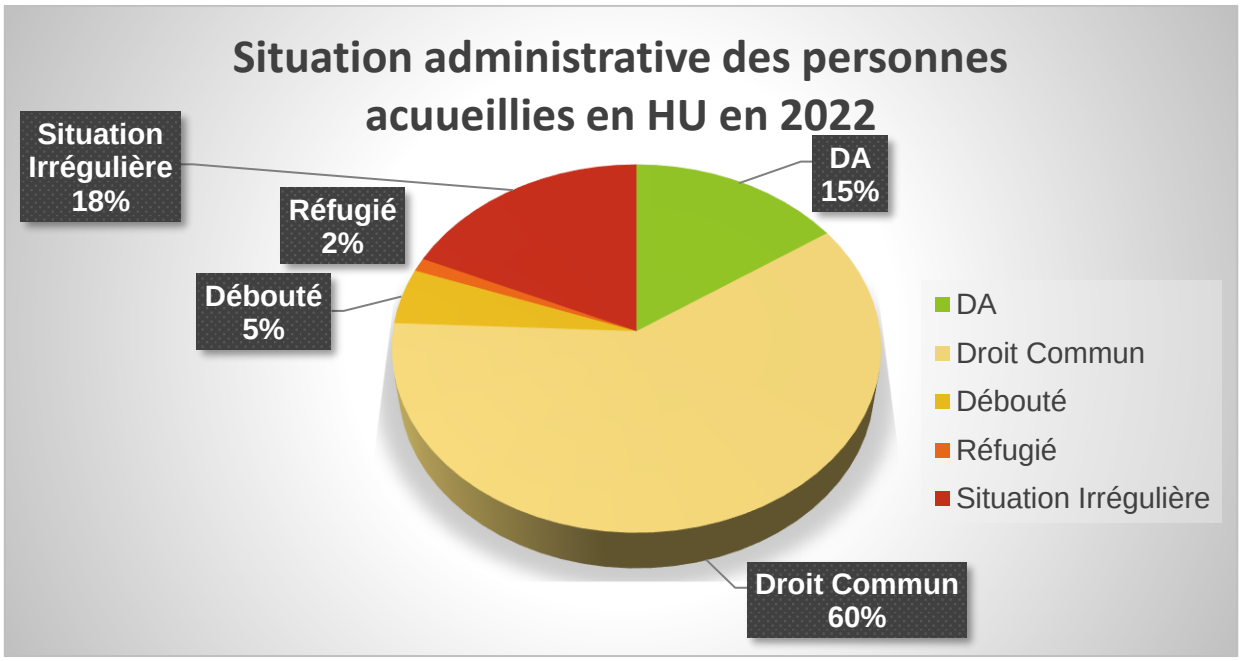

62% des personnes accueillies bénéficient de droits complets (celles qui disposent d'un titre de séjour, ayant le statut de réfugié ou qui possèdent la nationalité française).

15 % sont en demande d'asile et dépendent d'un parcours d'hébergement en lien avec l'O.F.I.I. et sont en attente d'une orientation vers un dispositif d'hébergement dédié.

23 % ont des droits incomplets, car déboutés de leur demande d'asile ou en situation irrégulière. De fait, ils ne peuvent prétendre à aucune autre solution d'hébergement.

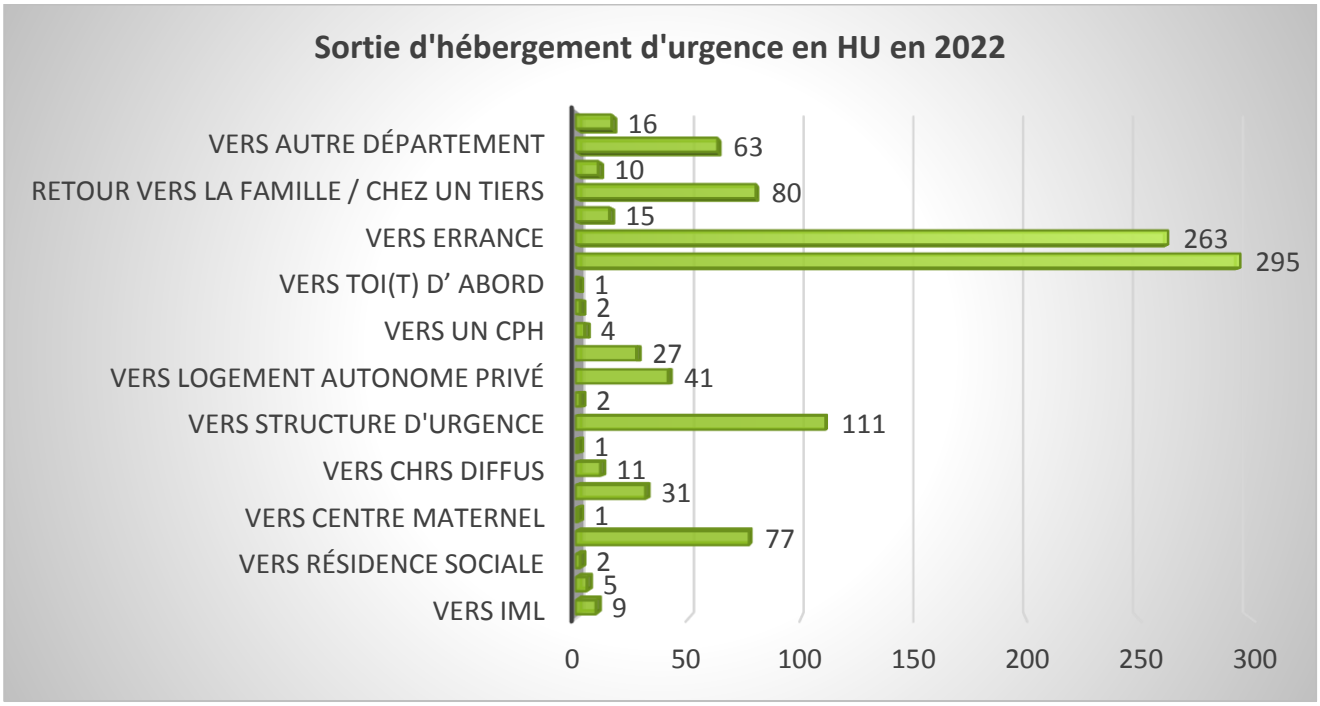

68 personnes ont eu accès à un logement autonome :
Ce chiffre s'explique par la proportion de personnes dont la situation administrative ne permettait pas l'accès au logement et à la complexité des problématiques du public accueilli durant cette période (psychiatrique, rupture de liens…).

159 personnes ont pu accéder à une solution d'hébergement/logement plus sécurisante et adapté à leur parcours résidentiel. Chaque ménage a été pris en compte de manière individualisé en lien avec ses attentes et ses besoins.

111 personnes ont été réorientées vers un autre hébergement d'urgence.

621 personnes sont sorties sans solution d'hébergement connue.

Constats

- Prise en charge en hébergement fondée sur l'évaluation de vulnérabilité des personnes
- Moins de « pression » des publics migrants sur les dispositifs d'hébergement, cependant un nombre constant de Mineurs Non Reconnus (MNR) dans nos hébergements
- Une sollicitation accrue des publics dit de droit commun, et notamment des publics en voie de précarisation, en décohabitation, et des jeunes sortants de l'ASE
- Accueil d'un public chronicisé avec des problématiques complexes (addictions aux drogues dures, problèmes psychiatriques sévères, sortants de prisons)
- Difficultés à faire respecter les règles sanitaires dans certains établissements
- Moins de « pression » des publics migrants sur les dispositifs d'hébergement, cependant un nombre constant de Mineurs Non Reconnus (MNR) dans nos hébergements.

La Sasson

Les points forts

- Une gestion du dispositif départemental facilitée par l'ouverture en journée des CHU
- Entrée par le SIAO Unique, orientations adaptées. Cette coordination facilite les prises en charge
- Le maintien de l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence en journée a facilité la prise en charge sanitaire et autres de manière globale
- Le travail partenarial
- L'Accueil de la totalité des femmes sortantes de maternité
- Une nette diminution des violences et des comportements inadaptés
- Stabilisation et l'insertion d'un nombre significatif de ménages.

Les points faibles

- Certains locaux peu adaptés à l'ouverture 24h/24h
- Manque de places sur la couronne chambérienne (principaux refus du 115)
- Occupation des personnes (bagagerie)
- Mobilité des personnes (malgré un travail en amont avec la SNCF).

La Sasson

L'hébergement

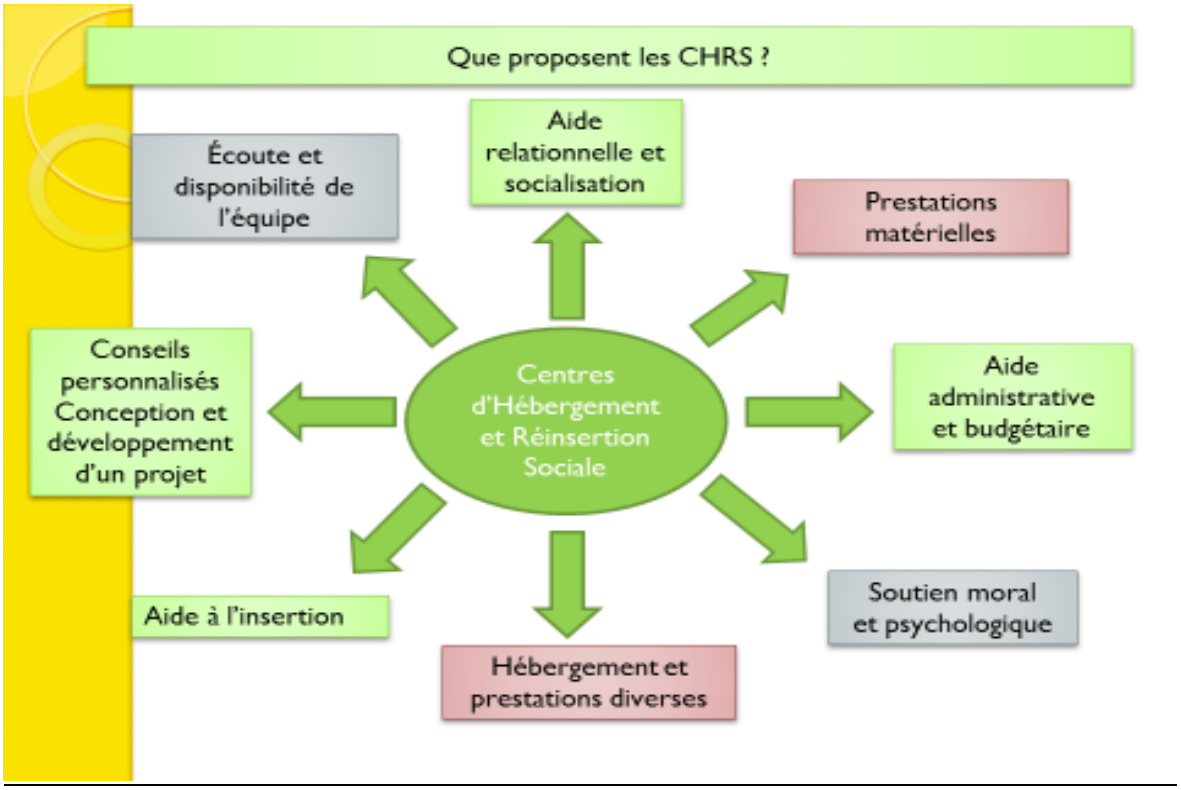

Descriptif

- ✓ **Les CHRS d'urgence** : pas de condition d'admission mais hébergement de courte durée, le centre d'hébergement d'urgence est fermé en journée
  L'orientation est exclusivement effectuée par l'écoutant 115
  Les missions essentielles sont l'accueil et la mise à l'abri pour un public fragilisé (socialement, psychiquement, médicalement)
- ✓ **Les CHRS de stabilisation** : admission par le SIAO, l'hébergement est pour une durée de 3 mois renouvelable
  Les missions essentielles sont l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement de tout public en difficulté sociale, familiale, médicale, psychique et économique
- ✓ **Les CHRS d'insertion** : admission par le SIAO, l'hébergement est pour une durée de 6 mois renouvelable
  Les missions essentielles sont l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement de tout public en difficulté sociale, familiale, médicale, psychique ou économique.

La Sasson

Le public accueilli

- ✓ Pour les CHRS d'urgence : toute personne majeure sans hébergement orientée par le 115.
- ✓ Pour les CHRS de stabilisation : toute personne isolée ou en couple, avec ou sans enfant, engagée dans une dynamique d'insertion.
- ✓ Pour les CHRS d'insertion il existe différents profils :
  - un public qui a besoin d'un accompagnement global et dont les problématiques nécessitent un suivi important sur différents aspects de leur situation
  - un public de femmes seules, d'hommes seuls, de couples avec ou sans enfant(s) et de familles monoparentales.

Quelques chiffres

- ✓ 154 admissions
- ✓ 318 accompagnements sur l'année
- ✓ 138 personnes sorties

Composition familiale

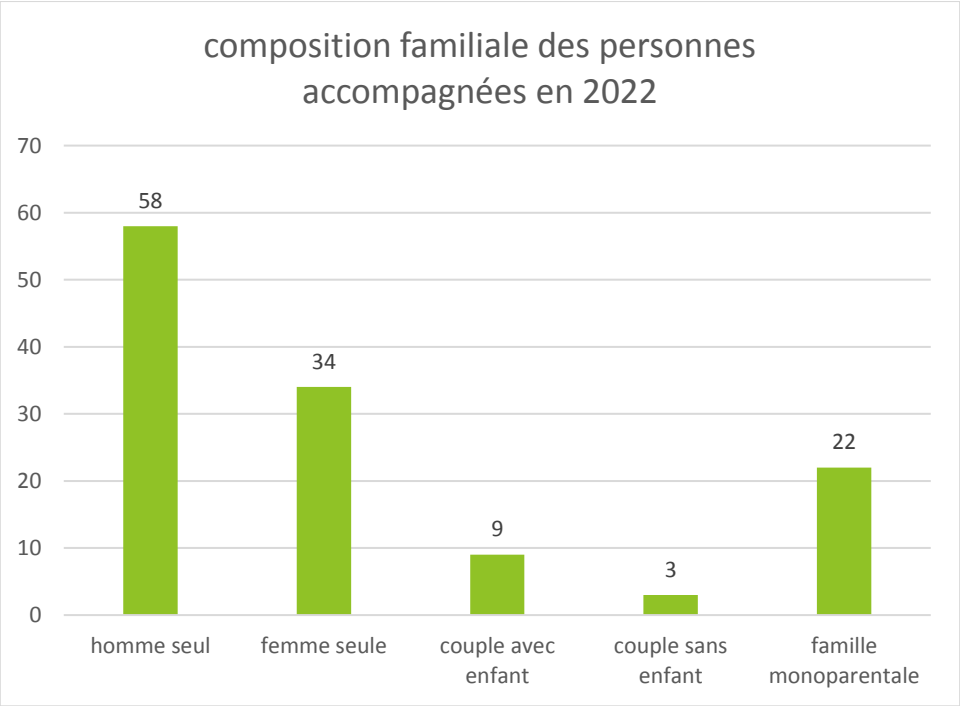

La Sasson

Age des personnes accompagnées

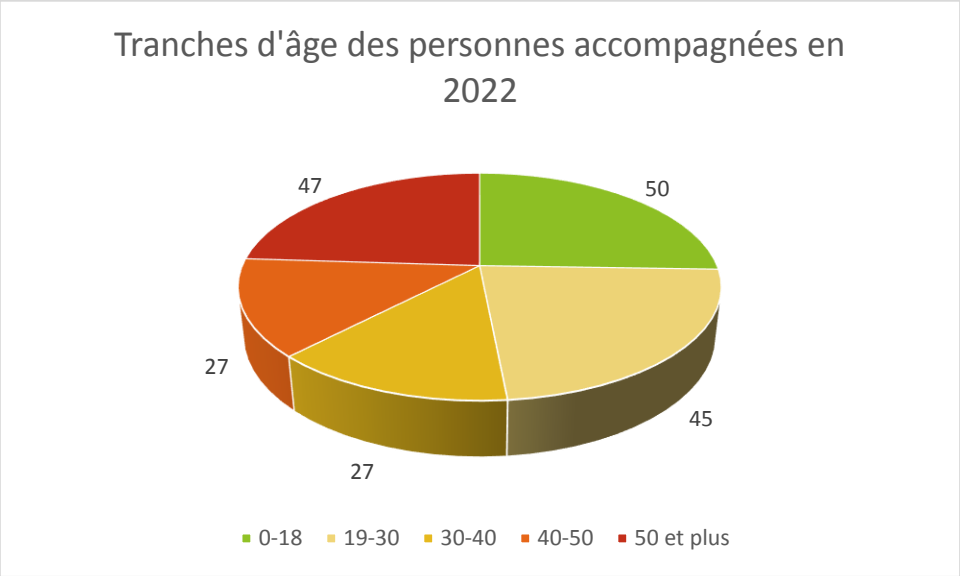

Durée d'Accompagnement en CHRS

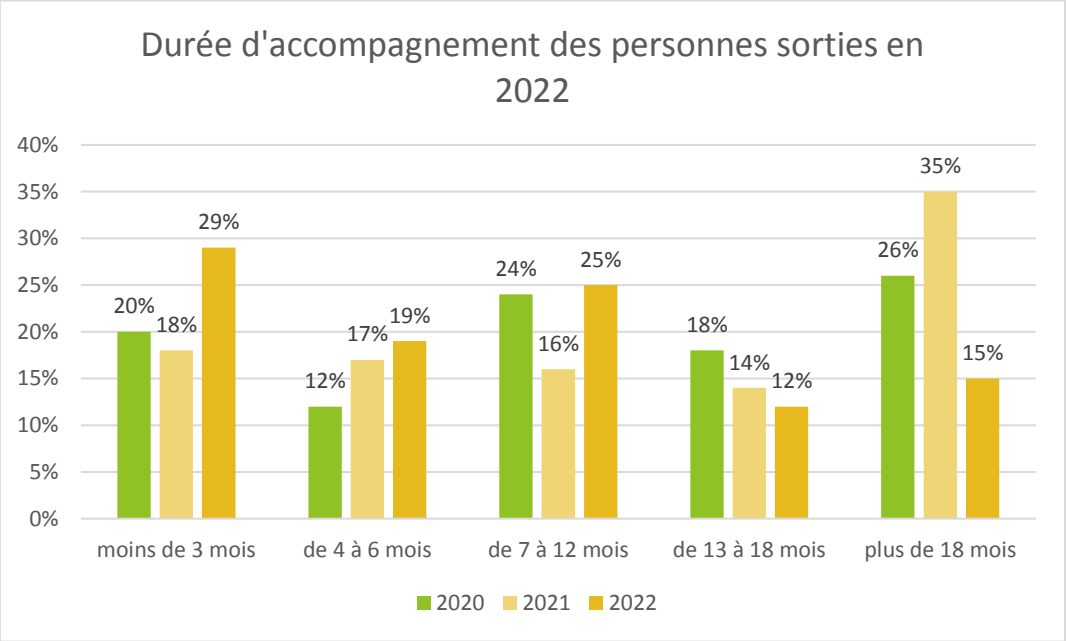

Les personnes présentes depuis longtemps sont de plus en plus difficiles à faire sortir du fait du manque de places en structures dédiées handicap par exemple.

En 2022, le taux d'occupation des CHRS a été de 76.4%

Evènements marquants

Mise en service à la maison Villeneuve de l'ascenseur permettant un accès facilité pour les habitants à l'étage.

En 2022, deux personnes de la maison Villeneuve sont hébergées en appartement diffus. Ils sous louent un studio par le biais de l'association et l'accompagnement se fait par l'équipe de la maison Villeneuve.

Cette volonté d'inclusion dans la cité a pour but de proposer à ces personnes de pouvoir retrouver leur autonomie. Ces deux personnes souhaitaient pouvoir à nouveau vivre seules sans être en permanence dans le collectif. Elles peuvent venir déjeuner à la maison si elles le souhaitent et partager des moments de convivialité avec les autres personnes hébergées.

Les dispositifs de mise à l'abri des victimes de violences conjugales sont adossés aux structures CHRS, cette année encore, à certains moments, une sur-occupation importante a pu être observée.

La Sasson

L'hébergement – Hôtel maternel

L'Hôtel Maternel a pour mission d'accueillir des femmes enceintes de plus de 6 mois et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans. Ce dispositif relève de la compétence de la prévention et de la protection de l'enfance dont le conseil départemental est le chef de file depuis la réforme de 2007.
Suite à un nombre important de refus d'intégrer le centre maternel, une fois les personnes orientées, nous avons pris la décision de proposer une pré-admission afin de pouvoir échanger avec la personne qui sera accueillie sur les conditions d'accueil, une présentation de la structure et une visite de celle-ci ainsi que du futur hébergement.
Après une année de cette pratique, nous observons une diminution significative du refus d'intégrer le centre maternel.

Ce dispositif présent au sein de l'association LA SASSON se situe au Rosalbert à Albertville.

Les missions essentielles

- ✓ Préparer avec la mère l'arrivée de l'enfant
- ✓ Définir un projet de vie avec la mère. Cela doit notamment permettre à celle-ci d'acquérir une plus grande autonomie
- ✓ Favoriser le lien entre la mère et l'enfant
- ✓ Aider matériellement la mère dans l'organisation de la vie quotidienne
- ✓ Favoriser son insertion sociale et professionnelle.

Les publics accueillis

- ✓ Accueil de femmes enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans (placés ou non par le juge des enfants c'est-à-dire confiés à la DVS par le juge des enfants et orientés au Rosalbert)
- ✓ Accueil de jeunes femmes mineures (placées par le juge des enfants) enceintes ou avec enfants (placés ou non par le juge des enfants)
- ✓ Femmes victimes de violences conjugales, familiales ayant subi des traumatismes psychiques et physiques,
- ✓ En difficulté d'être mères et/ou en devenir d'être mère
- ✓ Carencées, marginalisées
- ✓ En rupture culturelle ou rupture totale de liens familiaux, déracinées
- ✓ En difficultés psychologiques et conduites addictives.

La Sasson

Quelques chiffres

- ✓ **11** entrées : 11 adultes et 17 enfants soit 28 personnes

Situation de famille

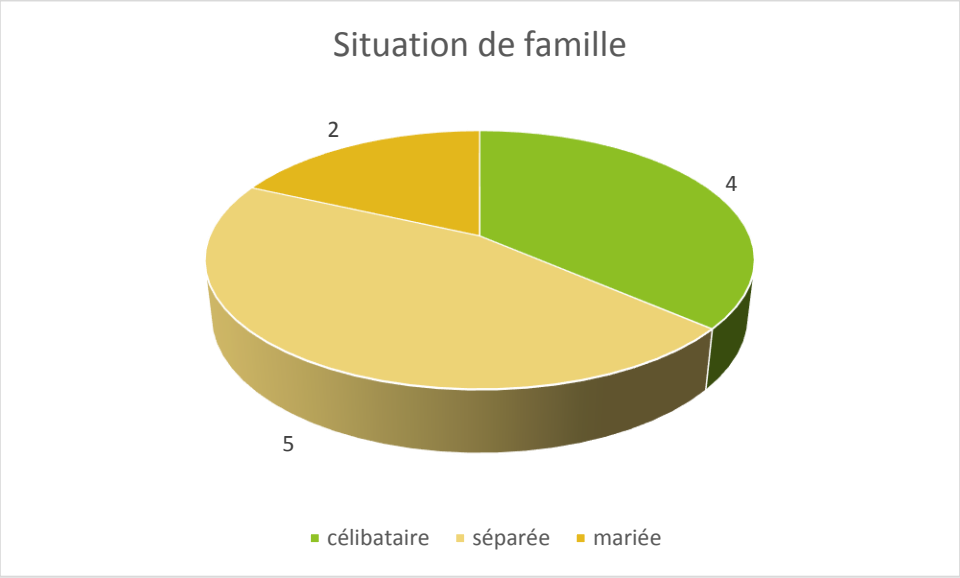

Composition familiale

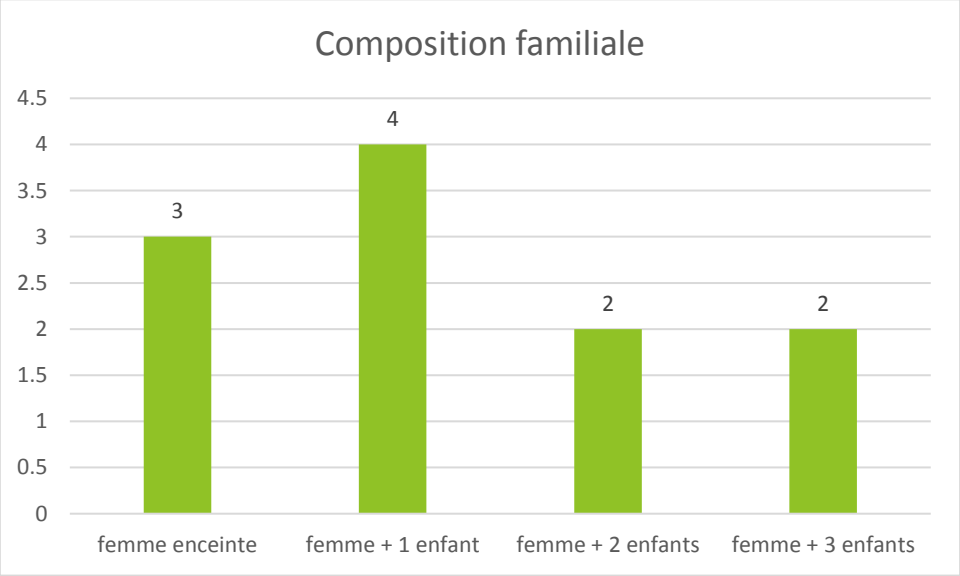

La Sasson

✓ 11 sorties

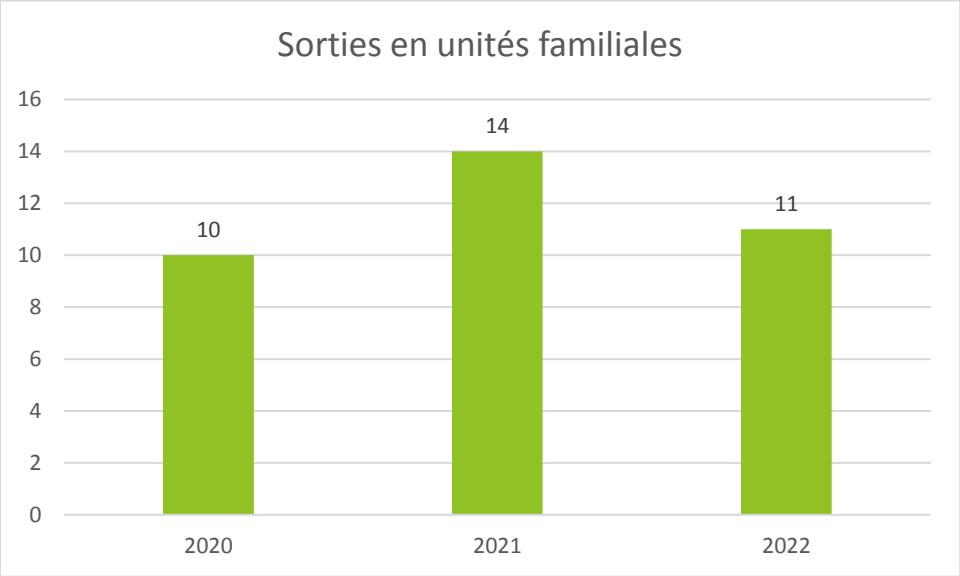

Durée de séjour

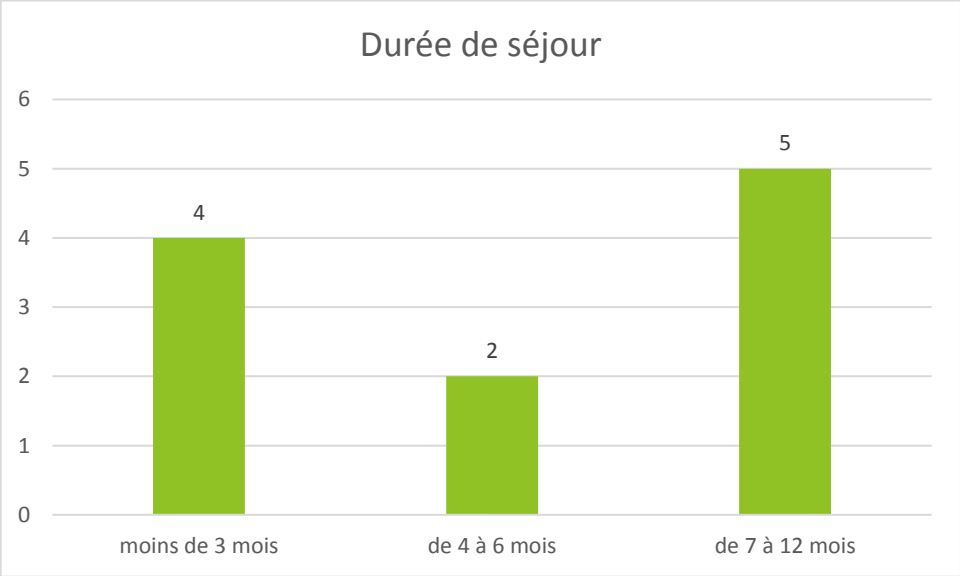

La Sasson

L'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

Le dispositif HUDA a été créé pour répondre aux demandes d'hébergement des demandeurs d'asile qui sont en attente d'une prise en charge en CADA, ou qui n'ont pas vocation à être admis dans ces mêmes CADA (procédures accélérées ou procédures Dublin). Les demandeurs d'asile sont orientés par l'OFII et bénéficient d'un accompagnement social et administratif au sein de l'HUDA. Il s'agit d'un hébergement temporaire, accueillant ces personnes durant la durée d'instruction de leurs demandes d'asile et conçu comme un temps de préparation au transfert pour ceux faisant l'objet d'une procédure Dublin.

Ce dispositif est présent au sein de l'association LA SASSON à hauteur de 235 places :

- ✓ 20 places à **Aix-Les-Bains**
- ✓ 25 places sur **l'Avant Pays Savoyard**
- ✓ 63 places à **Chambéry**
- ✓ 32 places à **Ugine**
- ✓ 24 places à **Aiguebelle**
- ✓ 71 places à **Modane/Fourneaux**.

Les personnes sont accueillies en **colocation dans des logements diffus** sur les différentes communes et agglomérations et six places en « intra » sur le site d'Aix-les-Bains.

Les missions principales

- ✓ l'**accueil, l'hébergement** et la **domiciliation** des demandeurs d'asile
- ✓ l'accompagnement dans les **démarches administratives** et **juridiques**
- ✓ l'accompagnement **sanitaire** et **social**
- ✓ le développement de partenariats avec **les collectivités locales et le tissu associatif**
- ✓ **l'accompagnement à la sortie** du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile notamment vers le logement.

La Sasson

Activité de l'hébergement Urgence des Demandeurs d'Asile en quelques chiffres pour 2022

Typologie du public accueilli

Il se compose majoritairement d'hommes isolés à hauteur de 64 %, de ménages avec enfant(s) soit 30 % de l'effectif et de seulement 5.5% de femmes isolées.

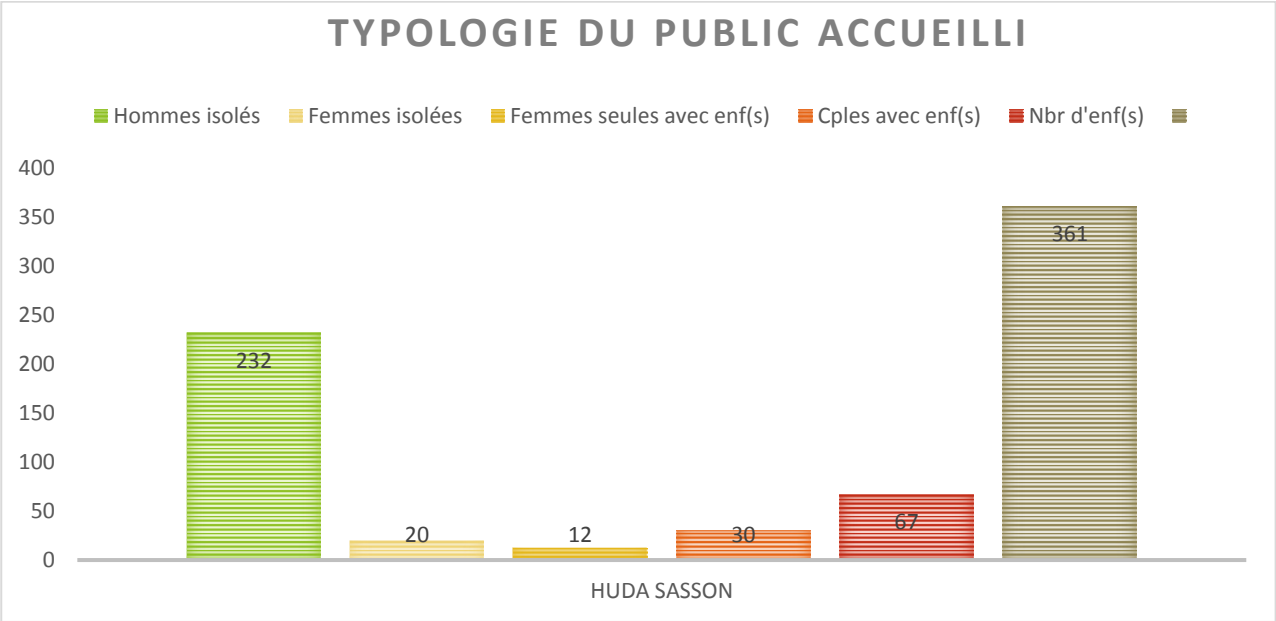

- ✓ 361 personnes ont bénéficié d'un accompagnement, un effectif en augmentation en comparaison à 2021 (341 personnes)

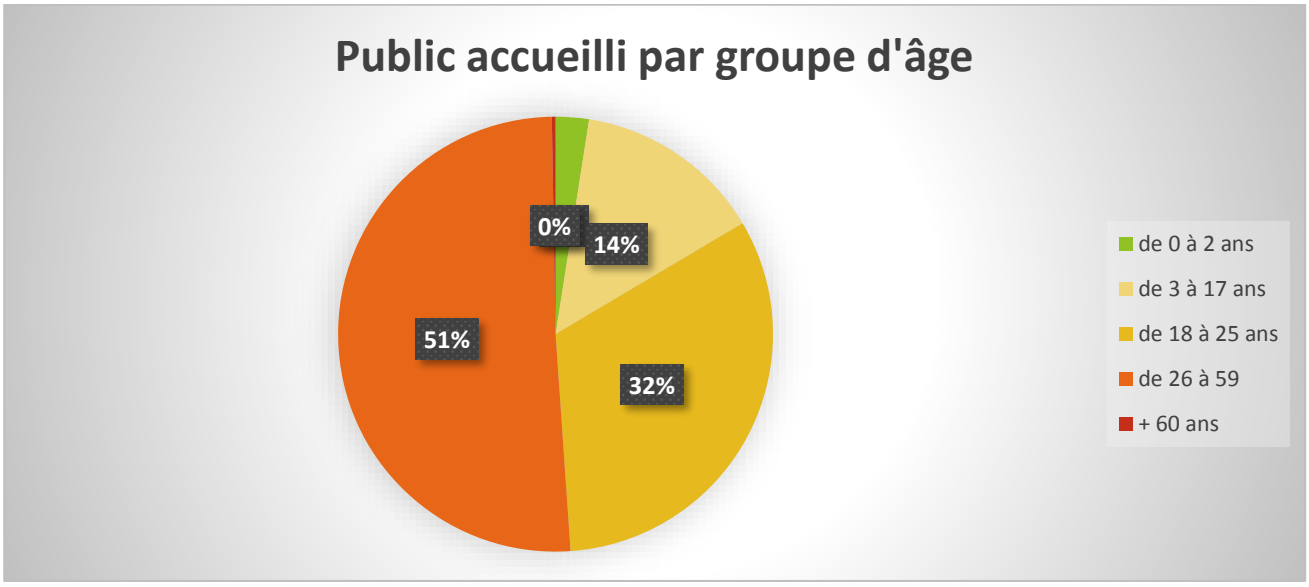

- ✓ Un âge moyen des personnes accueillies est de **26 ans.**

Demandeurs d'asile présents en 2022 par pays d'origine ou par zones géographiques :

Nous recensons 36 nationalités différentes.

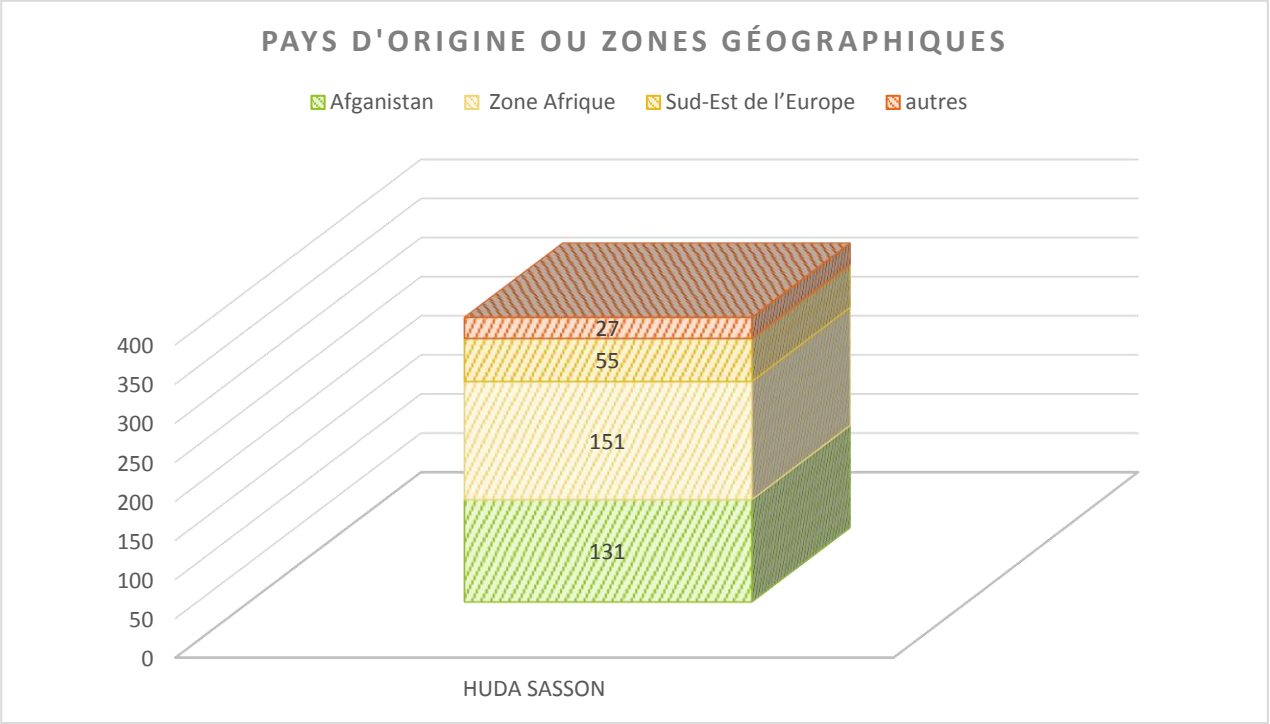

L'Afghanistan demeure, le premier pays de provenance des demandeurs avec 131 afghans accompagnés soit 36 % des hébergés ; suivi par des personnes originaires d'Afrique (Guinée, RDC, Somalie, Côte d'ivoire…) avec 151 personnes en cumulés

- ✓ En 2022, **173** nouvelles personnes ont intégré le dispositif HUDA et 152 personnes en sont sorties.

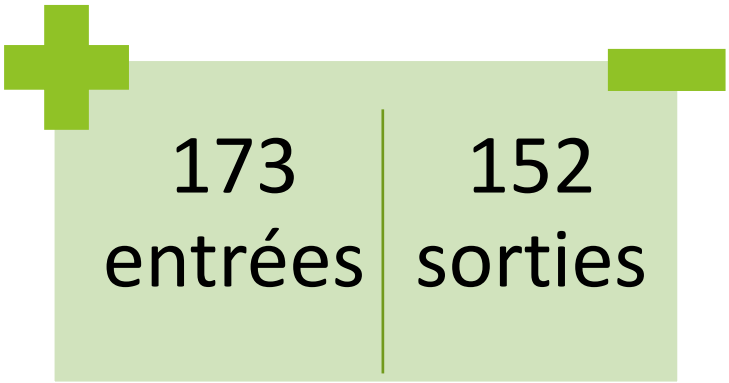

✓ Une fluidité à la sortie plus importante sur cet exercice par rapport à l'année 2021

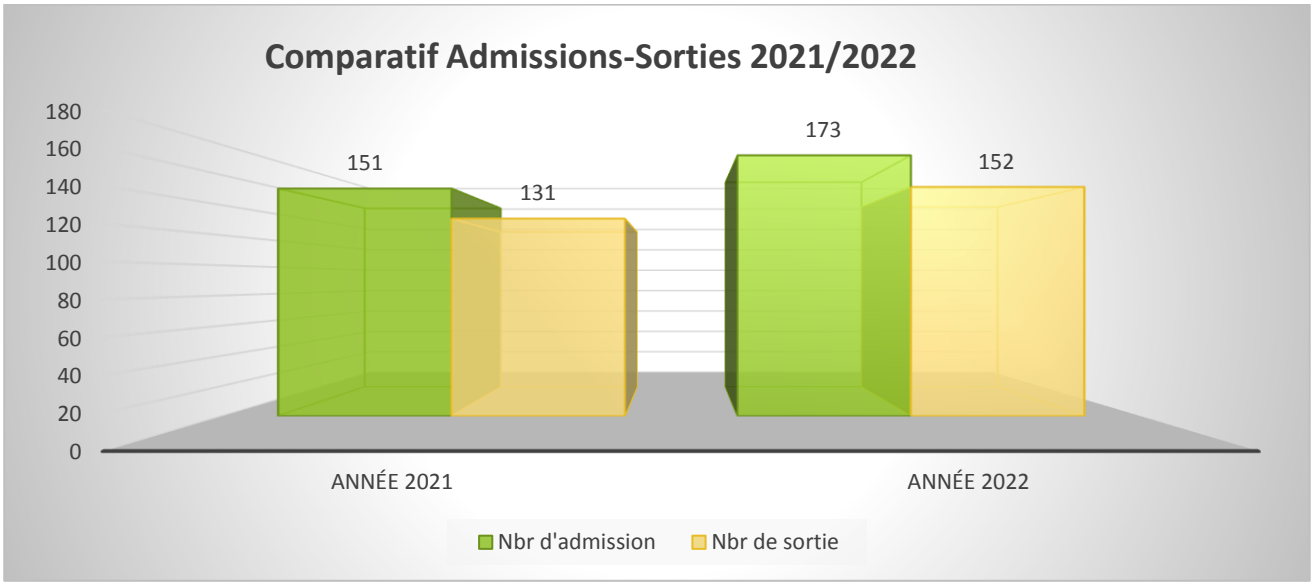

L'augmentation des entrées s'explique également par la montée en charge du dispositif sur l'Avant pays Savoyard.

Les sorties de l'HUDA par solutions de sorties

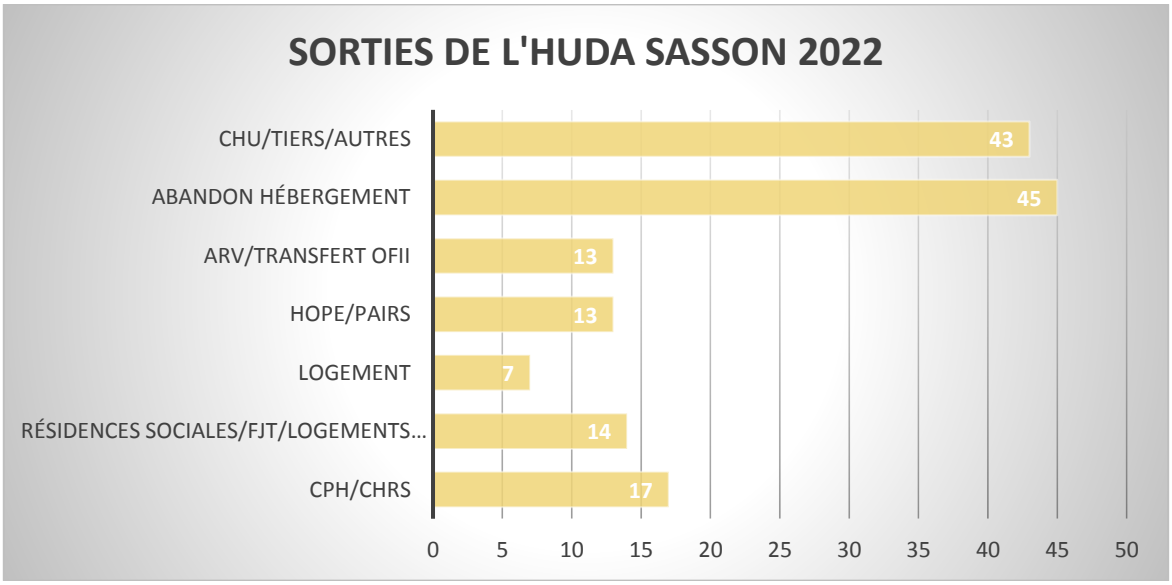

Le nombre d'abandons de l'hébergement représente 30 % des sorties de l'HUDA.

La Sasson

Les temps forts de 2022

- ✓ Tout au long de l'année, des formations ont été proposées aux salariés des HUDA, formation « PSSM « (Premier Secours en Santé Mentale) ; « Santé mentale dans un contexte de migrations » ; « Accès aux droits des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) en France » ; et des sessions de formation « Word / Excel ». Ces formations en cours d'emploi sont indispensables et permettent aux équipes d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec leur travail quotidien.
- ✓ Les hébergés d'Ugine et de Chambéry ont participé activement à la grande collecte de la Banque Alimentaire 2022.
- ✓ Sur le site de Chambéry, l'Association LA SASSON a reçu une habilitation de la part de l'Etat pour accueillir, à partir de 2022, 2 personnes LGBTI + (personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Trans Inter sexes). Ce public vulnérable nécessite d'être accueilli dans des logements seuls, et non en colocation, et sera accompagné de manière spécifique, en lien avec les associations locales intervenants dans ce secteur.

  2 studios ont ainsi été captés pour accueillir ce public, et 2 personnes LGBTI+ y ont été accueillies.

Les difficultés rencontrées

- ✓ **Au quotidien, la barrière de la langue** représente une difficulté majeure dans les différents accompagnements. Du fait des nationalités accueillies, peu de demandeurs d'asile ont des notions de français ou d'anglais. Beaucoup de temps d'accompagnements sont donc dédiés à des explications, à la compréhension et à de la sensibilisation autour du fonctionnement du système français. Les différences de culture amènent très souvent, les professionnels à rappeler un certain nombre de règles élémentaires nécessaires au bon déroulement des séjours des personnes.

- ✓ **La complexité d'assurer les démarches liées à l'asile**
  Les équipes peuvent parfois être en difficulté sur les spécificités des procédures, délais de recours, etc. Pour cela, un lien partenarial étroit est en place avec des avocats spécialisés en droit des étrangers. Les membres des équipes HUDA participent régulièrement à des formations spécifiques sur la demande d'asile ce qui permet d'étoffer leurs connaissances et de réadapter leurs accompagnements.

- ✓ Les professionnels notent une augmentation du temps passé à organiser les voyages des personnes placées sous procédures Dublin au PRD (Point Régional Dublin). Nous notons également une difficulté quant au coût des trajets à l'OFPRA et à la CNDA pour les familles.
- ✓ Avec la crise énergétique, la sensibilisation des personnes a été mise en œuvre concernant leurs consommations d'électricité et d'eau.
- ✓ Nous sommes confrontés à des problématiques liées aux punaises de lits mais aussi de blattes. Pour cela, des protocoles sont mis en place mais ces actions sont chronophages. A noter de nombreux cas de gale ont été détectés en 2022, principalement sur des personnes primo arrivantes.
- ✓ Enfin, comme les années précédentes, il est important de noter les difficultés d'accès aux soins de santé pour les personnes accueillies. Notamment pour les personnes en souffrance psychique, mais aussi pour les soins bucco-dentaires. La prise en charge dans la vallée de Maurienne est quasi inexistante pour ces personnes. Fort de ces constats, les acteurs du sanitaire et du social de la Vallée de la Maurienne se mobilisent pour faciliter l'accès aux soins des personnes en demande d'asile.

Les enjeux et perspectives pour 2023

Un travail commun aux 3 sites HUDA de l'Association (Grand Lac / Avant Pays Savoyard - Chambéry - Ugine/Aiguebelle/Modane Fourneaux) a été enclenché en 2022, afin d'uniformiser certains fonctionnements. Ces temps d'échanges permettent également aux équipes d'échanger sur leurs pratiques professionnelles dans un objectif d'harmonisation des pratiques. C'est également l'occasion pour chacun d'échanger sur les liens partenariaux avec l'OFII, l'OFPRA, la Préfecture et la CNDA et sur les différentes modalités d'accompagnement.

Ces temps de rencontre doivent se prolonger en 2023 à raison d'une séance trimestrielle.

Un projet de visite de l'OFPRA est également en cours et devrait pouvoir se réaliser en 2023 pour les 3 sites HUDA de l'Association. Lors de cette journée, des rencontres avec des agents de l'OFPRA et la participation à des entretiens doivent avoir lieu. Ceci permettra aux travailleurs sociaux de cibler au mieux les attentes de l'OFPRA et d'aider les personnes de manière adaptée pour la constitution de leur dossier en amont, et notamment la question du récit.
Une formation « aide au récit OFPRA » doit être organisée en 2023 dans ce cadre, en lien avec le coordinateur du territoire d'Aix les Bains qui animera cette formation interne.

La Sasson

Le service logement

Le Service logement de LA SASSON se compose à ce jour de 2 antennes :

- **l'antenne de Chambéry et son agglomération** : elle se situe au 142 Rue de la Perrodière à Saint Alban Leysse, au RDC des locaux du siège de l'Association
- **l'antenne d'Albertville** : qui se situe 51 Rue de Narvick à Albertville, rattachée aux CHRS d'Albertville.

Les missions essentielles

L'équipe du service logement assure l'accompagnement de personnes en grandes difficultés économiques, sociales et budgétaires, et qui sont accueillies en logement dans le cadre de différents types de mesures :

- L'InterMédiation Locative (30 logements)
- L'InterMédiation Locative mesures nouvelles (185 places)
- L'AVDL Accompagnement Dans et Vers le Logement (89 mesures)
- Le dispositif de colocation des jeunes en insertion à Albertville (6 logements / 12 jeunes)
- PAIRS Plateforme d'Accompagnement et d'Insertion des Réfugiés en Savoie (50 prises en charge : 25 locations/sous-locations et 25 AVDL PAIRS).

Autour de différentes mesures, les missions du service logement visent avant tout l'autonomisation des personnes accompagnées.

Les visites à domicile permettent d'accompagner les personnes dans le « savoir-habiter » dans le logement : entretenir son logement, l'investir, respecter le voisinage et payer les charges inhérentes à celui-ci.

Les personnes accompagnées peuvent également être reçues en entretien au sein du service afin d'effectuer des démarches administratives. Le déplacement au bureau permet aux personnes de s'adapter à l'environnement et d'apprendre à se déplacer.

La Sasson

L'InterMédiation Locative

Les missions essentielles

- La prospection
- La prise de gestion
- La gestion du logement
- L'accompagnement des ménages occupants.

Les missions sont réalisées par des travailleurs sociaux diplômés dont les profils sont : conseillères en économie sociale et familiale, assistantes de service social, éducateurs spécialisés.

Le public accueilli

Le service logement de LA SASSON propose l'accompagnement de ménages en grandes difficultés économiques, sociales et budgétaires qui sont accueillies en logement :

- Ménages sortant de CHRS ou de Stabilisation
- Ménages reconnus prioritaires DALO/pour logement temporaire
- Ménages concernés par la prévention des expulsions locatives
- Ménages occupant un logement concerné par la lutte contre l'habitat indigne.

LA SASSON dispose de 30 logements pour réaliser cet accompagnement

Quelques chiffres

38 ménages (soit 92 personnes) ont été accompagnés durant l'année 2022

- 10 femmes seules avec enfants (soit 33 personnes)
- 12 hommes seuls
- 8 couples avec enfants (soit 34 personnes)
- 5 femmes seules
- 1 couple sans enfant (soit 2 personnes)
- 2 hommes avec enfants (soit 6 personnes)

En 2022, 13 ménages sont sortis du dispositif IML(soit 28 personnes) et 14 ménages (soit 35 personnes) ont intégré un logement.

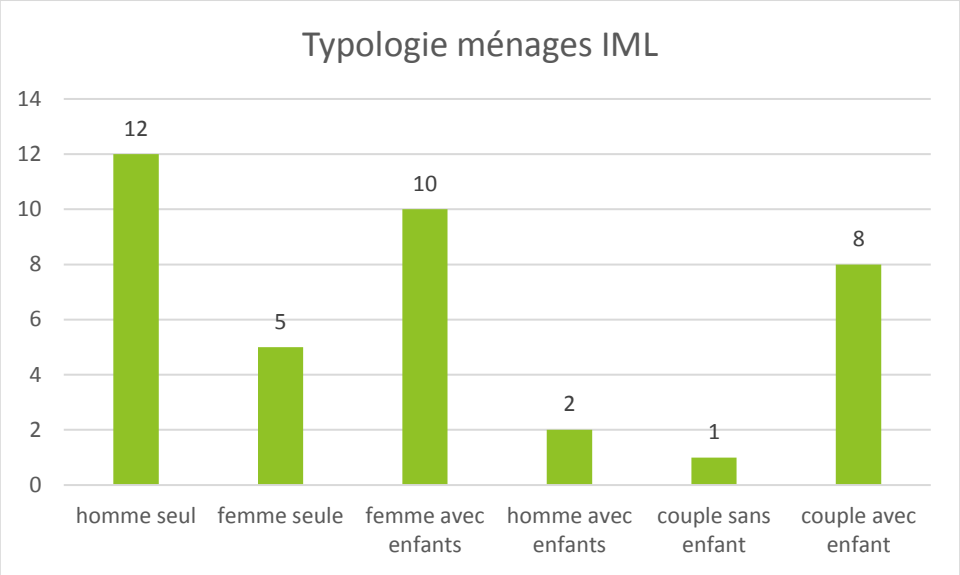

Durée de prise en charge des ménages sortis du dispositif

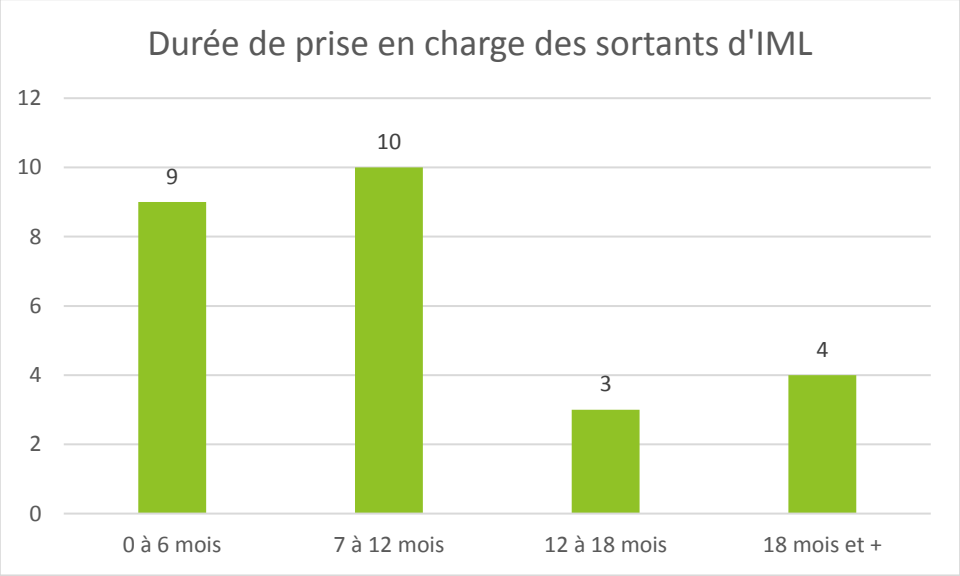

La Sasson

Durée de prise en charge des ménages présents au 31 décembre 2022

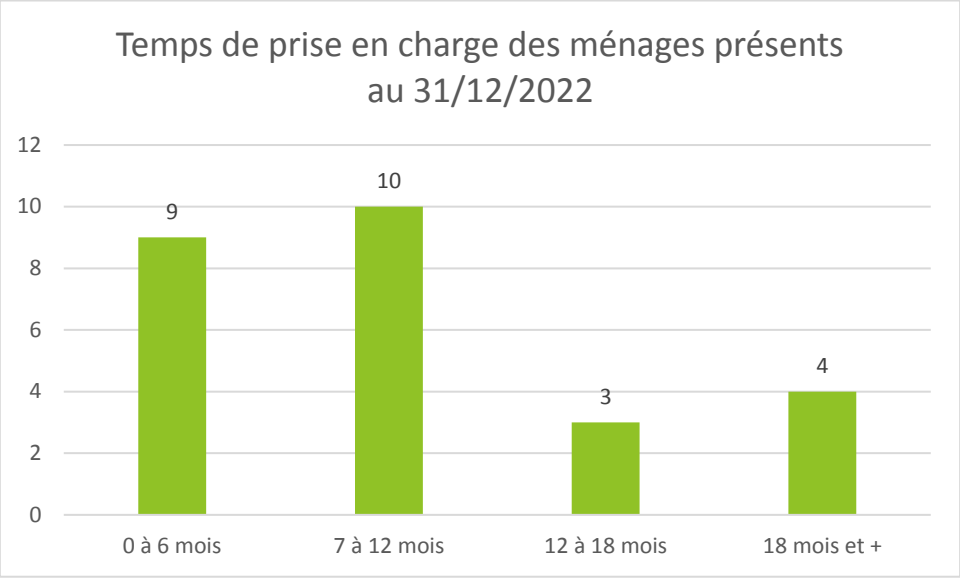

L'InterMédiation Locative
Mesures nouvelles

Les missions sont les même que pour l'IML dite classique.

En 2022, LA SASSON avait 165 places physiques pour réaliser les mission de cette mesure.

Quelques chiffres

84 ménages (soit 224 personnes) ont été accompagnés durant l'année 2022

- 14 femmes seules avec enfants (soit 51 personnes)
- 26 hommes seuls
- 26 couples avec enfants (soit 122 personnes)
- 13 femmes seules
- 3 couples sans enfant (soit 6 personnes)
- 2 hommes avec enfants (soit 6 personnes)

En 2022, 12 ménages (soit 36 personnes) sont sortis du dispositif IML mesures nouvelles et 10 ménages (soit 19 personnes) ont intégré un logement.

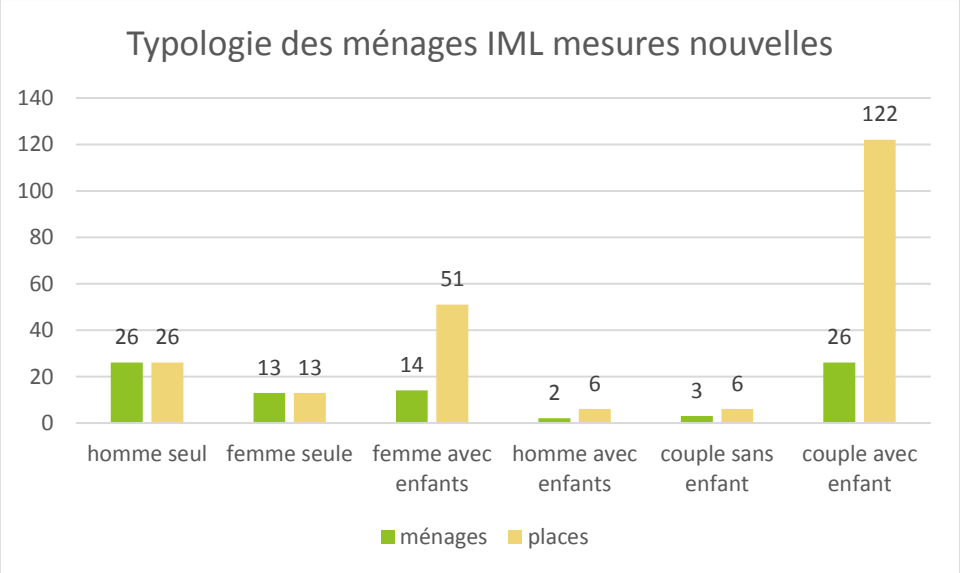

Durée de prise en charge des ménages sortis du dispositif

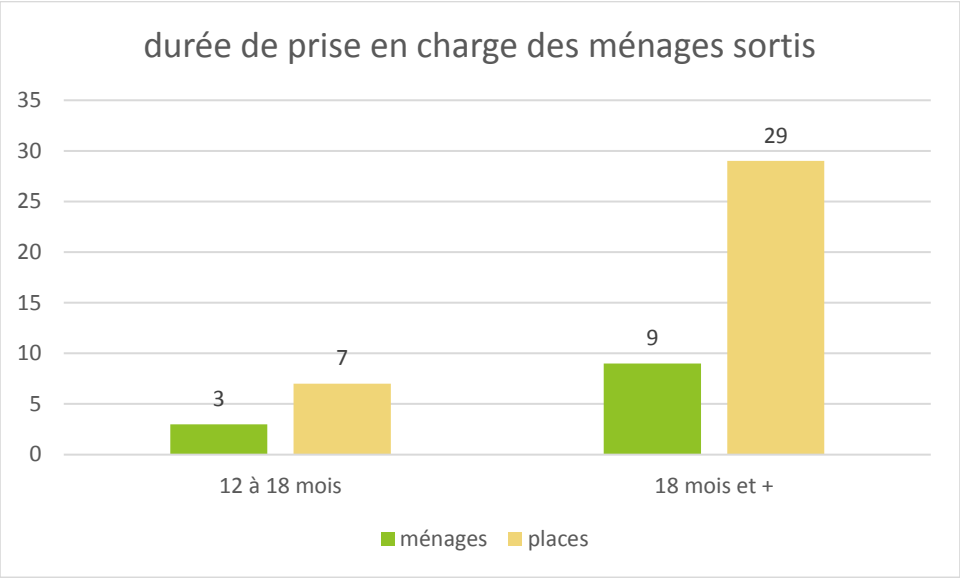

Durée de prise en charge des ménages présents au 31 décembre 2022

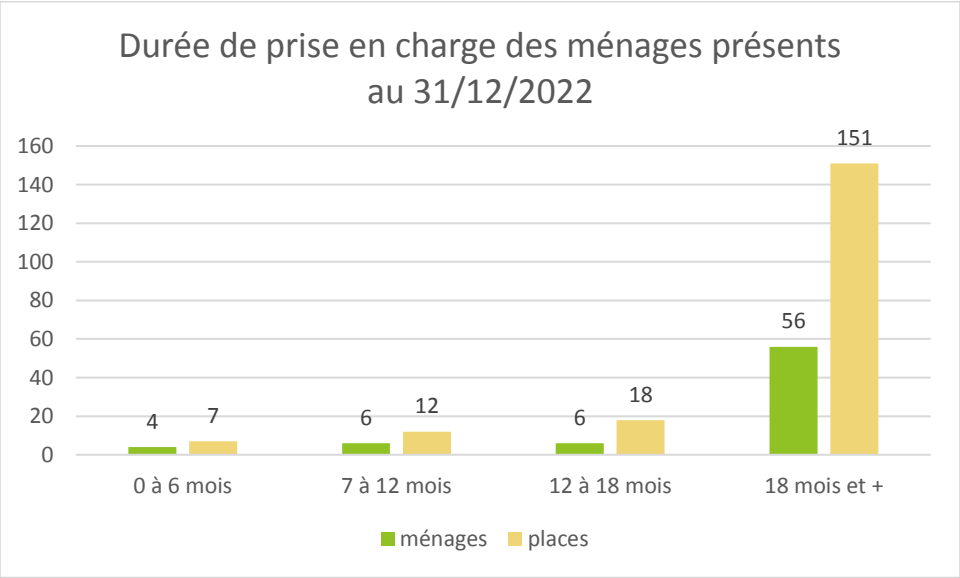

La Sasson

L'AVDL
L'Accompagnement Vers et Dans le Logement

Les missions essentielles

Cette mesure d'accompagnement vise à permettre aux ménages d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en accédant à leurs droits et en respectant les obligations inhérentes au statut de locataire. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de son parcours logement.
L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux.

La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné.

Le public accueilli

- ✓ Ménages dont le relogement est reconnu prioritaire et urgent au titre du DALO
- ✓ Ménages éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir

Typologie des ménages accueillis

- 70 ménages (soit 187 personnes) ont été accompagnés en 2022 dans le cadre d'une mesure AVDL
- 41 ménages ont intégré le dispositif
- 26 ménages sont sortis.

La majorité des personnes accompagnées en AVDL sont des personnes isolées :

- 32 hommes seuls
- 7 femmes seules
- 18 femmes seules avec enfants
- 1 homme seul avec enfants
- 1 couple sans enfant
- 11 couples avec enfants

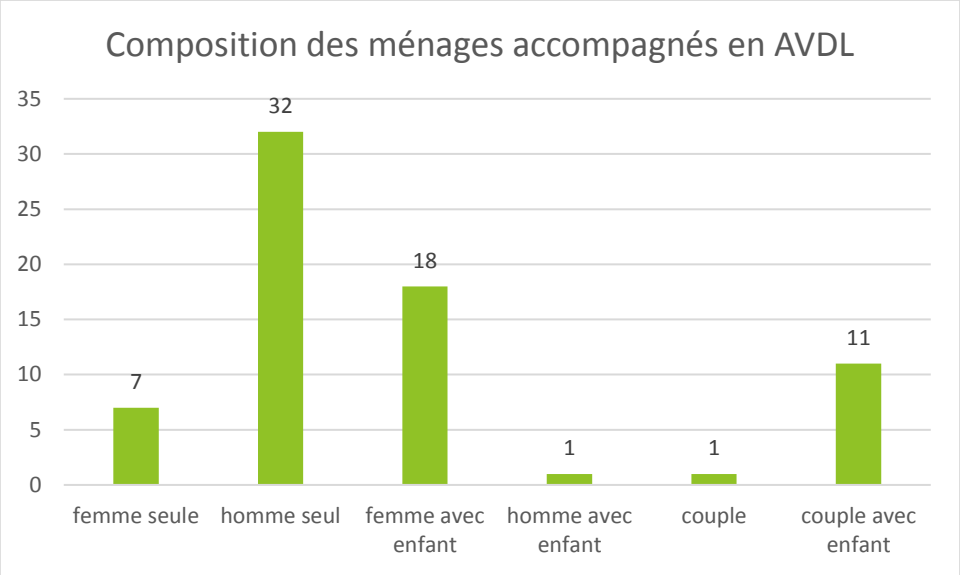

Répartition géographique des suivis en AVDL

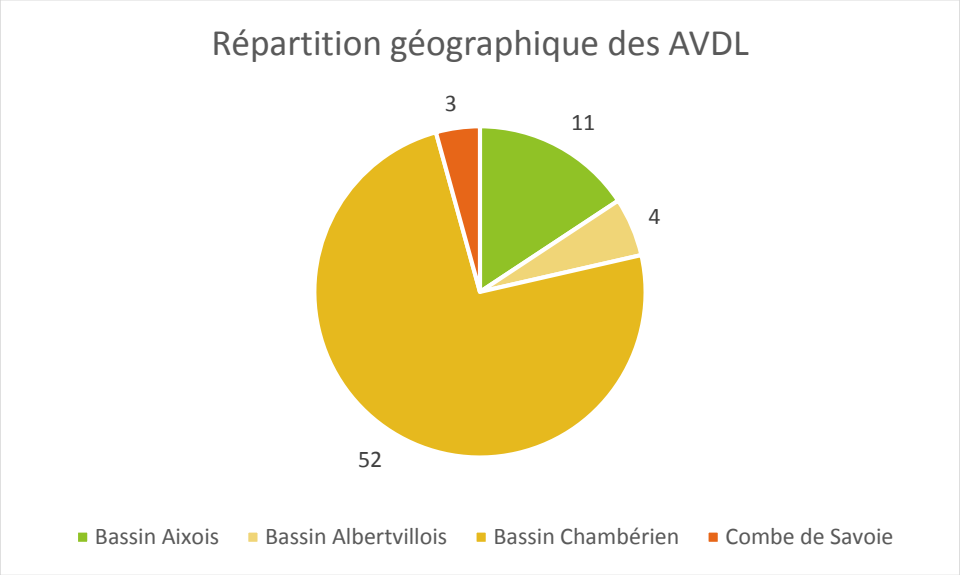

La très grande majorité des accompagnement AVDL sont réalisés sur le Bassin Chambérien.

Les sorties du dispositif

26 sorties du dispositif AVDL en 2022 avec :

- ✓ 26 passages de relais au service social de secteur

La durée moyenne de prise en charge en AVDL est de 18 mois.

La Sasson

La colocation jeunes Albertville

La convention

Une convention tripartite pour la gestion d'une offre locative meublée à destination de jeunes de la région d'Albertville a été signée le 2 juin 2016 par :

- Arlysère
- Val Savoie Habitat
- LA SASSON.

Dans ce cadre, Val Savoie Habitat loue à LA SASSON 6 logements de type 3, sur les quartiers du Champs de Mars et des Contamines. LA SASSON assure la gestion locative de ces logements et l'accompagnement des jeunes locataires.

Arlysère s'engage à meubler et équiper l'ensemble des logements.

Le dispositif

Le dispositif de colocation des jeunes permet à des jeunes âgés de 18 à 30 ans de pouvoir accéder facilement à un logement, tout en bénéficiant d'un accompagnement autour de cette prise d'autonomie.

L'Association LA SASSON loue les logements à Val Savoie Habitat, et les sous-loue ensuite aux jeunes, qui signent avec l'Association un contrat individuel de colocation à usage d'habitation, pour une durée d'un an renouvelable, et 9 mois pour les étudiants.

Les logements sont intégralement meublés et équipés, et comprennent des parties communes, et une partie privative fermant à clé individuellement.

La colocation est non choisie et non solidaire. La redevance mensuelle comprend le loyer ainsi que les charges : charges de copropriété, câble TV, chauffage /chaudière, provisions d'eau, d'électricité et taxe ordures ménagères.

Les jeunes accueillis doivent être dans une démarche d'insertion professionnelle (emploi, stage, garantie jeune…), et accepter l'accompagnement socio-éducatif proposé autour de ce savoir-habiter.

La seule exigence de l'Association est que le jeune soit en mesure d'assumer le paiement de sa redevance mensuelle et de toutes les charges liées au logement (assurance, alimentation, dépôt de garantie…).

La procédure d'admission

1. Les prescripteurs (MLJ, AS secteur…) ou le PAOS (Premier Accueil Orientation) saisissent le logiciel SI-SIAO d'une demande de colocation jeunes
2. Le SIAO 73 valide la prescription et la transmet au responsable de service du dispositif de colocation jeunes. Puis le jeune est reçu par le service logement :
    1. Entretien d'évaluation avec le jeune
    2. Attribution du logement
    3. Date d'état des lieux d'entrée / et signature du contrat de colocation.

La Sasson

Un accompagnement à 2 niveaux

- Accompagnement social centré sur le savoir-habiter
  - ✓ L'aide administrative à l'entrée en logement (APL, FSL, Locapass, Assurance…)
  - ✓ L'aide éducative dans les 1ers pas en logement, et le savoir-habiter
  - ✓ La médiation en cas de difficultés de cohabitation
  - ✓ Les liens avec les partenaires quant à l'insertion professionnelle
  - ✓ La question du relogement de droit commun.

- Accompagnement technique
  - ✓ Gestion, entretien, réparations.

Afin de favoriser le déploiement de ce dispositif sur le territoire d'Albertville, la gestion de ce service a été reprise par le CHRS d'Albertville.
Ceci permet une fluidité de communication avec les partenaires locaux et un suivi plus soutenu concernant les personnes accompagnées.

En 2022, 16 jeunes ont été accueillis, il y a eu 4 sorties et 4 entrées.
La moyenne d'âge est de 23 ans.

Orientation des jeunes

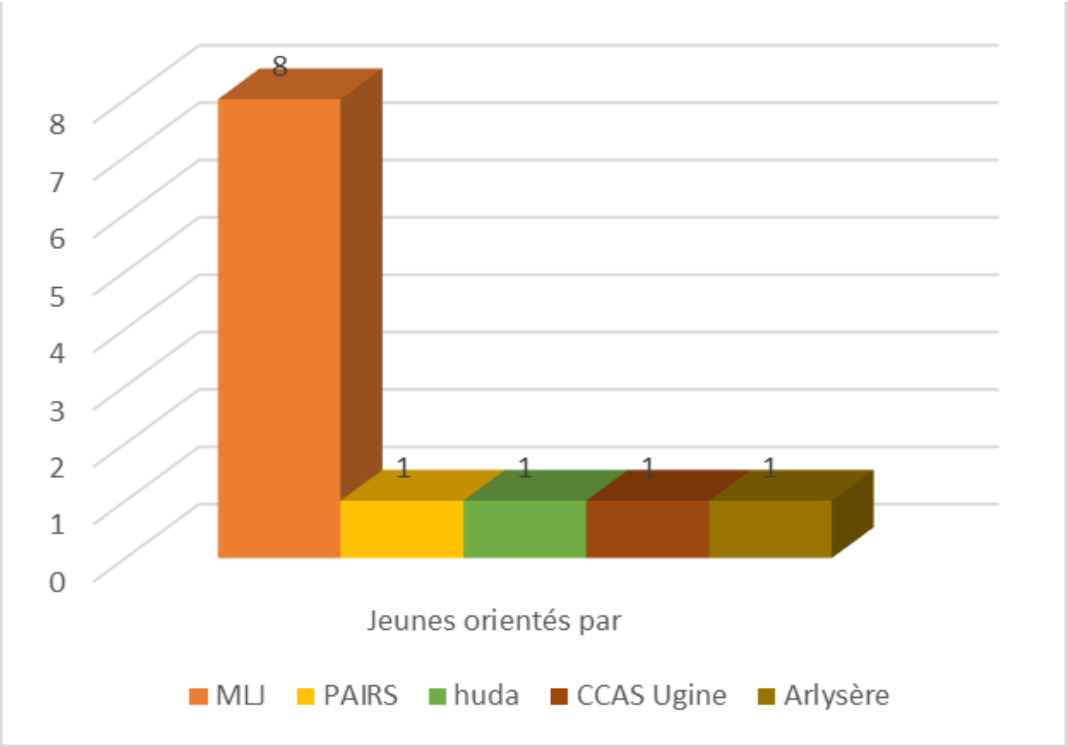

Origine géographique des jeunes accompagnés

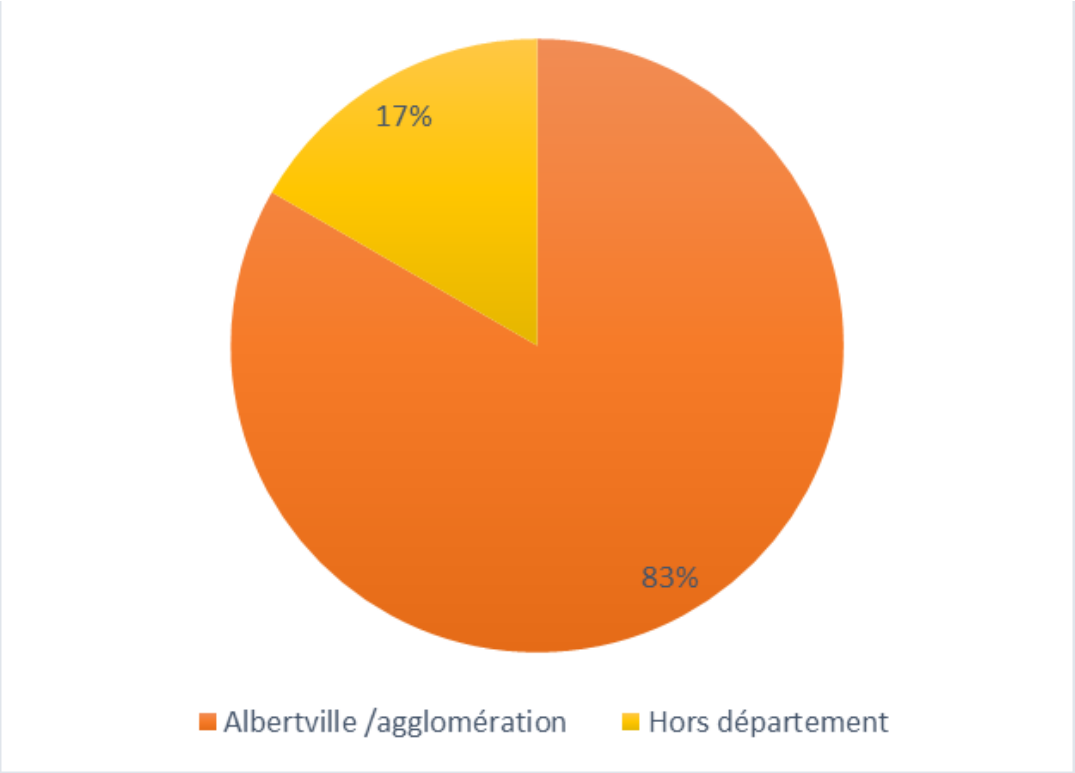

PAIRS
Plateforme d'Accompagnements et d'Intégration des Réfugiés de Savoie

Le dispositif PAIRS s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du PIC national Réfugiés.
A titre expérimental, il s'inscrit sur une période de trois ans du 1er septembre 2019 au 31 août 2022.
Une prolongation du dispositif a eu lieu pour enchainer avec le programme AGIR qui a débuté le 1er février 2023.

Les missions essentielles

Il propose un accompagnement global et renforcé, à visée d'insertion professionnelle, pour les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire) sur le département de la Savoie.
Il s'articule autour d'un parcours souple (entrées et sorties permanentes) sans interruption, et axé sur :

- ✓ l'emploi et l'accès aux droits
- ✓ le logement
- ✓ la formation linguistique

Pour un accompagnement de 90 personnes par année d'exercice.

Il rassemble 4 structures associatives au sein d'un consortium avec pour missions :

- ✓ Coordination des acteurs et des parcours d'intégration professionnelle des réfugiés (CRSB - PSA Savoie)
- ✓ Accès aux droits et accompagnement socio-professionnel (FOL74)
- ✓ Accessibilité aux ateliers sociolinguistiques (AIDER)
- ✓ Accès au logement (SASSON).

Les points forts

- Une expertise des travailleurs sociaux qui se professionnalisent au fil des années en participant régulièrement à des formations concernant les droits du public BPI
- Un lien avec les équipes de l'accompagnement social qui permet de rester cohérent dans les suivis et de se transmettre les informations importantes nécessaires à l'avancement des situations parfois complexes
- Des liens de travail importants avec les bailleurs sociaux du territoire qui nous font confiance, notamment lorsque l'équipe appuie une demande de relogement
- Possibilité de poursuivre avec un accompagnement AVDL au sein du même service de LA SASSON, facilitant ainsi le relais.

La Sasson

Quelques chiffres

73 ménages ont été accompagnés en 2022 :

- 12 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une location/sous-location.
- 61 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AVDL, au sein de leur propre logement.

Typologie des ménages accompagnés

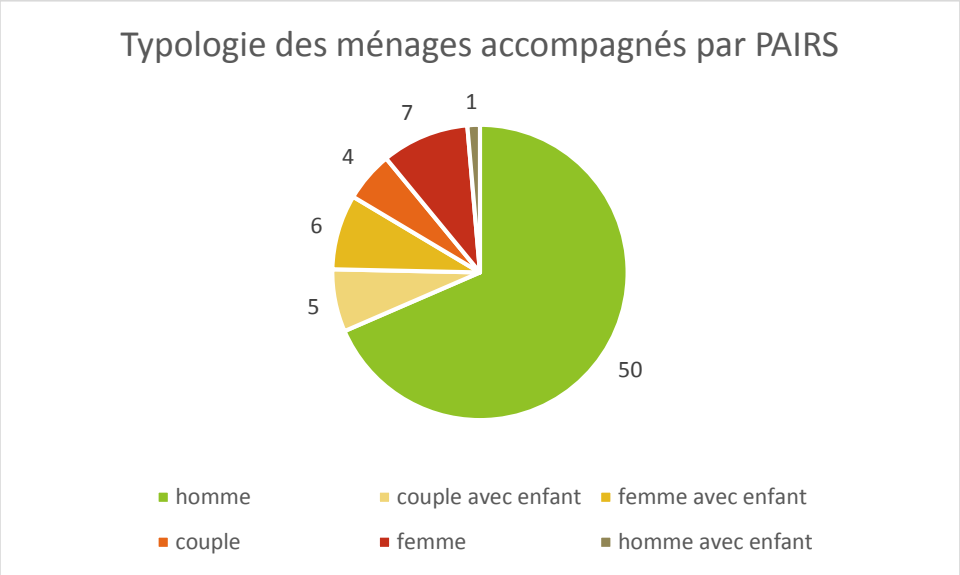

La très grande majorité des personnes accompagnés par le dispositif PAIRS sont des hommes seuls.

Les sorties du dispositif

En 2022, 22 ménages sont sortis du dispositif PAIRS :

- 4 ménages sont sortis du dispositif de sous location pour intégrer un logement à leur nom.
- 18 ont vu leur accompagnement AVDL se terminer avec un lien effectué auprès de l'assistante sociale de secteur.

La durée moyenne de prise en charge pour les sortants a été de 9 mois.

Les entrées du dispositif

En 2022, 31 ménages sont entrés sur le dispositif PAIRS avec des mesures d'AVDL, il n'y a pas eu d'entrée en sous location

La Sasson

Le logement - Les Pensions de familles

Le dispositif Pensions de familles est une formule relativement nouvelle de logement adapté pour des personnes, un temps, marginalisées et qui ont (ou ont retrouvé) un degré d'autonomie suffisant pour vivre dans un habitat durable. Contrairement à l'appartement personnel, la Pension de familles a une dimension collective. Logé dans un studio individuel, chacun a accès à des espaces partagés. Ce mode d'habitat insuffle une dynamique de groupe, évite la solitude et offre un soutien bienveillant dans la gestion de la vie quotidienne grâce à la présence de professionnels.

Ce dispositif présent au sein de l'association LA SASSON se situe à Bassens dans la Pension de familles l'Isba de 25 places, à Aiguebelle dans la Pension de familles le Clartan de 20 places, et à Frontenex dans la Pension de familles l'Envol de 25 places.

Les missions essentielles

- ✓ **Proposer un logement durable** : par un accueil en studio sans limitation de durée et un accès à un espace collectif
- ✓ **Recréer du lien social** : dans un environnement chaleureux, convivial avec les autres résidents puis à l'extérieur de la structure
- ✓ **Favoriser l'intégration et la socialisation** : en proposant un cadre, une organisation dans la vie quotidienne et une équipe qui soutient la reprise de repères et facilite la réadaptation sociale
- ✓ **Soutenir l'élaboration des projets individuels** comme l'accès à un logement conventionnel. L'accompagnement de l'équipe se situe donc à deux niveaux : un suivi individualisé de chaque résident et des approches collectives.

Les publics accueillis

- ✓ Personne majeure seule
- ✓ Personne avec des faibles ressources
- ✓ Personne en situation d'exclusion qui a connu la rue ou des passages multiples en CHRS
- ✓ Personne trop fragilisée pour vivre de façon autonome dans un logement individuel
- ✓ Personne isolée pour laquelle les liens familiaux et le lien social font en partie défaut.

En 2022, 15 entrées ont été effectuées sur les quatre Pensions de familles pour 14 sorties.

La Sasson

Provenance des personnes entrées en Pensions de familles

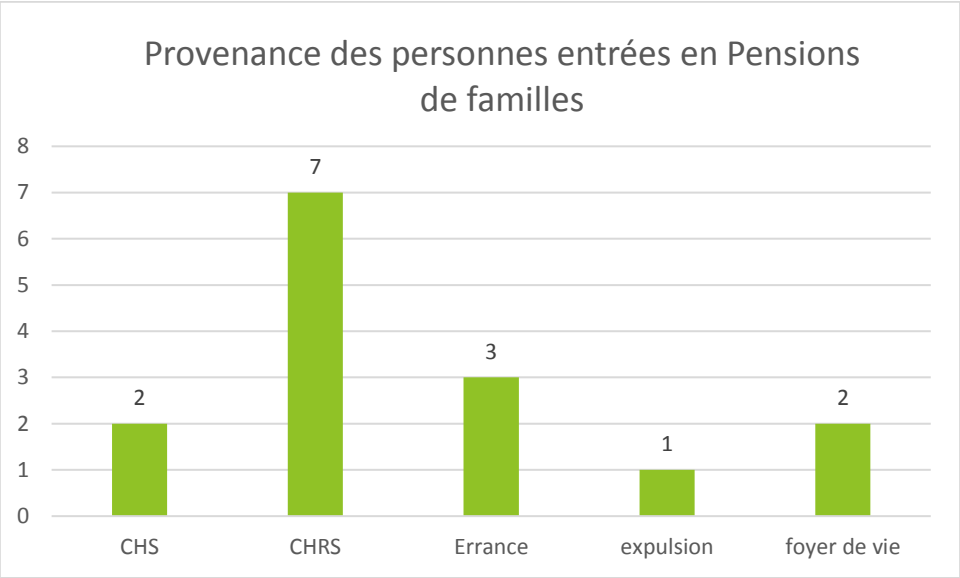

Destination des personnes sorties de Pensions de familles

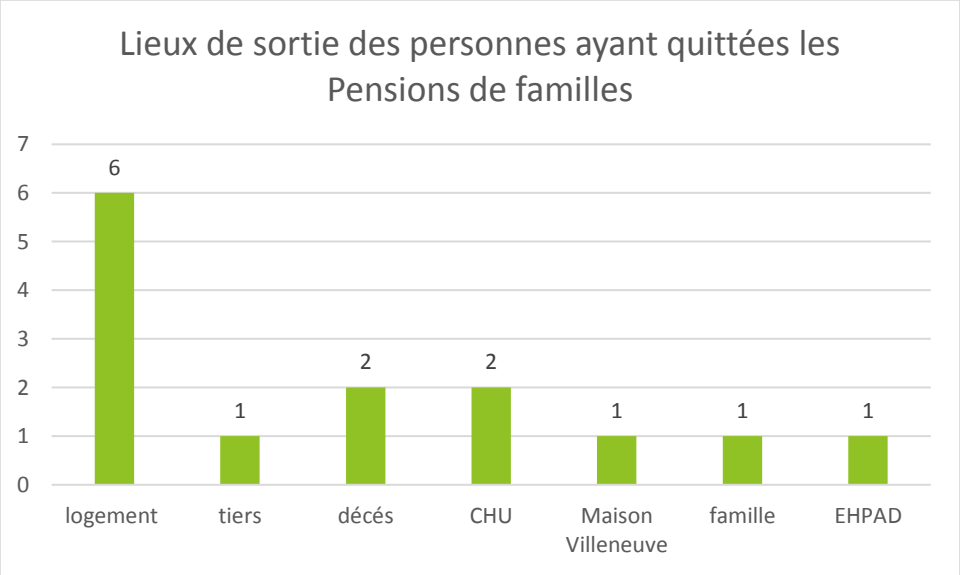

Sur l'année 2022, 96 ménages ont été accompagnés sur les trois Pensions de familles, ce qui représente 100 personnes.

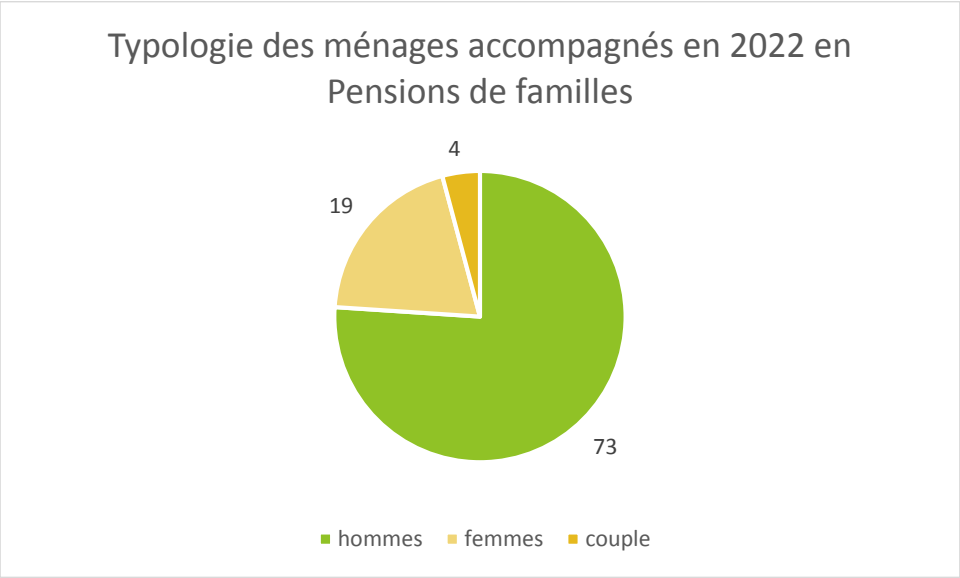

De manière générale, le public accueilli est vieillissant avec un état de santé précaire, cela nécessite des accompagnements médicaux de plus en plus importants de la part des équipes. Cela engendre également bien souvent une perte d'autonomie, et des difficultés pour tous les actes de la vie quotidienne : courses, ménages, repas, lessives....
Malgré la mise en place d'aides à domicile, l'équipe intervient de plus en plus sur ces points. Ce qui empiète sur leurs missions d'animation de temps collectifs ou d'accompagnements individuels extérieurs. D'autant plus qu'il est de plus en plus difficile de trouver des intervenants à domicile, qui plus est, acceptent de travailler avec ce public.

Nous observons un public de plus en plus difficile à mobiliser, aussi bien concernant l'avancée de leurs projets individuels, que leur participation aux temps collectifs. L'équipe doit au quotidien les solliciter.

La Sasson

Quelques évènements marquants de 2022

Le 17 juin 2022, ***une journée dédiée aux maisons relais*** a été organisée sur le site du Clartan. Un travail inter-site avait été initié, et réalisé sur plusieurs mois, avec les salariés et les résidents de l'Isba, du Clartan, de la Villa Florène et de l'Envol. Ce fût l'occasion de mettre à l'honneur ce dispositif présent au sein de LA SASSON, et de mobiliser les 3 Pensions de familles et la Résidence d'Accueil autour d'un projet commun.

Pension de familles l'Isba

Projet d'activité avec des jeunes de l'Ecole de la Seconde Chance, qui nous a permis de peindre et décorer le hall d'entrée de la structure. Un groupe de 6 jeunes, encadrés par un travailleur social de l'Ecole de la Seconde Chance, est intervenu sur ce chantier. Les jeunes ont pu rencontrer les résidents de la Maison Relais, et les échanges ont été très riches pour tout le monde.

Cette expérience sera certainement renouvelée en 2023.

Pension de familles Le Clartan

Au fil de l'année, des activités, des sorties et des participations citoyennes ont pu avoir lieu :

- Un groupe de cinq résidents a pu participer à la Collecte des Restos du Cœur dans les commerces d'Aiguebelle les 4 et 5 mars
- Participation à « La Fête du Jeu » le 21 mai 2022, tenue de stand et participation active à l'évènement
- Engagement bénévole de six résidents lors du festival Zicomatic le 29 octobre 2022 : préparation des repas et service pour les artistes participant à l'évènement
- Visite du Parc des Oiseaux à Villard-les–Dombes le 7 juillet avec des résidents d'autres maisons relais de LA SASSON
- Concert de Grand Corps malade au Phare le 16 décembre 2022 en partenariat avec Zicomatic.

Pension de familles l'Envol

- Re-Eveil corporel, entretien de son corps et de son esprit. Cela se déroule une fois par semaine avec un groupe de 5 personnes. La finalité étant « bien dans son corps et bien dans sa tête ». Cette activité se déroule au sein de la salle d'activité de l'Envol.
- Sorties culturelles, l'association a adhéré à l'association Le Dôme à Albertville et peut profiter ainsi de spectacles à prix réduits. De plus, un travail partenarial est en cours afin de pouvoir accueillir des répétitions au sein de l'Envol.
- Une activité jardin partagé a été mise en œuvre avec un groupe d'étudiant M.E de l'ENSEIS.
- Festival Zicomatic : en 2022, l'association Zicomatic a sollicité les Pensions de familles pour le service du repas destiné aux artistes lors de leur concert annuel. Trois résidents de la Pension de familles l'Envol ont participé à ce projet en lien avec la Pension de familles du Clartan. Ils ont fait le service lors de la soirée du 29 Octobre 2022 après avoir installé et décoré le buffet. Ces temps d'échanges et de partages ont permis d'être valorisés dans leur engagement. Les résidents ont également pu profiter du concert.

La Sasson

Résidence d'accueil Villa Florène

Les résidents accueillis ont souvent un long passé en hospitalisation au CHS de la Savoie. Néanmoins, force est de constater que la majeure partie des hébergés s'est bien intégrée à la Villa Florène. En effet, le règlement de la Villa Florène est respecté par les résidents, même si l'équipe a dû mettre un accent particulier sur la propreté dans les parties communes (intérieures et extérieures) de la propriété.

Un des enjeux de l'année 2023 est le développement de moments conviviaux et la reconstruction de la cohésion de groupe, mis de côté depuis le début de la pandémie de Covid-19. A ce titre, les résidents nous ont fait part de leur motivation pour des sorties au lac, des randonnées, des matchs de basket ou encore des sessions jeux de société.

Pour 2023, la Villa Florène va déménager à l'Auberge de la Baye. Le déménagement est prévu mi-février 2023.

La Sasson

Lits Halte Soins Santé

Ce dispositif présent au sein de l'association LA SASSON se situe dans les locaux de l'Odyssée pour 7 places au sein du pôle Geneviève de Gaulle-Anthonioz à Chambéry et pour 3 places au sein du CHRS de la Maison Villeneuve à Saint Alban Leysse

Les Lits Halte Soins Santé accueillent, de jour comme de nuit des personnes sans domicile ayant une pathologie aigüe. Ces dernières sont hébergées à temps complet et de manière inconditionnelle pour une durée limitée à deux mois renouvelables.

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) ont vocation à remplacer le domicile ou, dans certains cas, un centre de convalescence.

La mise en service début 2022 d'un ascenseur à la Maison Villeneuve facilite la mobilité des personnes pouvant être accueillies sur ce site.

Les missions essentielles

Mettre en place une prise en charge médicale adaptée

- ✓ Diagnostiquer et mettre en place un traitement, à travers un protocole de soins validé médicalement
- ✓ Faciliter l'accès aux soins et aux droits pour les personnes en situation de précarité
- ✓ Proposer un accompagnement social aux patients
- ✓ Contribuer au rétablissement physique et psychologique des personnes sans domicile
- ✓ Coordonner les soins en facilitant la circulation de l'information et des outils
- ✓ Éviter un retour à la rue, pendant la période passée en LHSS
- ✓ Assurer la continuité des soins avec une coordination médicale.

Les publics accueillis

- ✓ Les LHSS accueillent, sans aucune discrimination et quelle que soit la situation administrative, toute personne majeure, sans limite d'âge et ne disposant pas de domicile.

Quelques chiffres

- **29** personnes ont été accueillies : 26 hommes, 3 femmes
- **1864** nuitées soit une occupation de 51%.

Les entrées dans le dispositif

- ➢ 29 entrées :
  - ✓ 6 personnes sortant d'un logement précaire / insalubre
  - ✓ 2 personnes sortant d'établissement
  - ✓ 12 personnes en errance / sans domicile ou tiers
  - ✓ 9 personnes sortant d'un hébergement en structure.

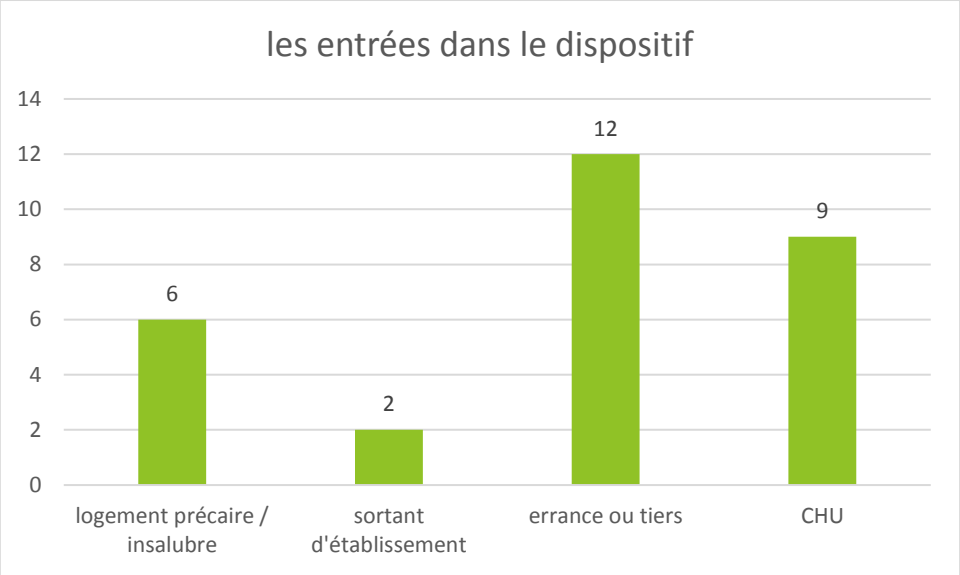

<u>Les sorties du dispositif</u>

- **27 sorties :**
  - ✓ 9 personnes errance / sans domicile
  - ✓ 2 personnes en établissement spécialisé
  - ✓ 5 personnes en hébergement de stabilisation
  - ✓ 9 personnes en hébergement d'urgence
  - ✓ 2 personnes en logement autonome

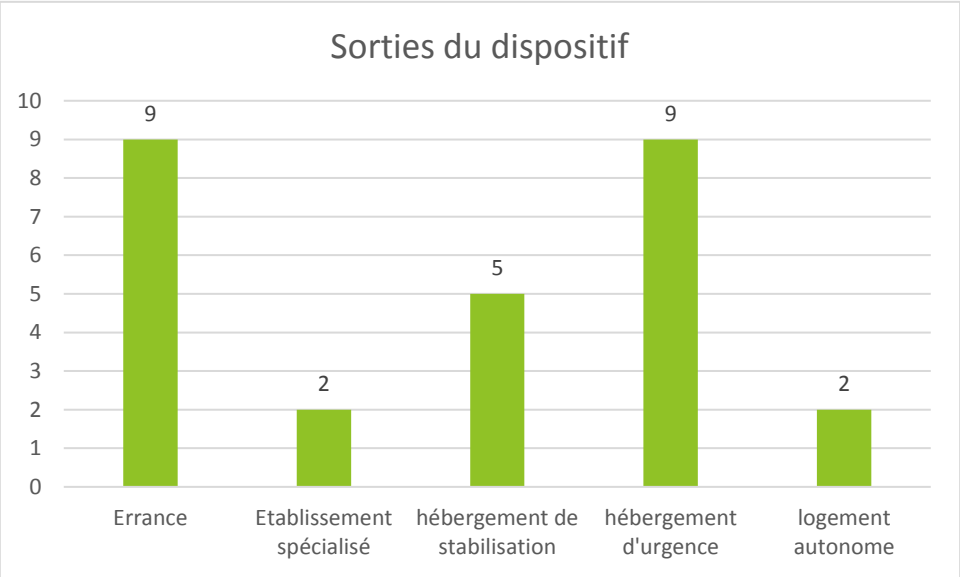

La Sasson

Service des Gens du Voyage

Les missions

1. *L'accueil : Une première étape dans le maintien des droits*

La principale mission est, l'accueil du public physique et téléphonique Gens du Voyage et le secrétariat, la gestion des prises de rendez-vous de l'équipe, faire le suivi administratif des dossiers (ouvertures et archivage), enregistrer et trier le courrier, et gérer la domiciliation (prise de RDV, entretien).

a. *Rôle de l'agent d'accueil en détail*

L'agent d'accueil a comme rôles principaux :

- ✓ Accueillir les voyageurs, les écouter, les renseigner et être le premier relais dans l'orientation sociale des personnes. Il aide régulièrement à la lecture, la compréhension et à la rédaction de certains documents
- ✓ Assurer la gestion quotidienne du courrier. L'agent d'accueil réceptionne, trie, classe et réexpédie le courrier des voyageurs chaque jour
- ✓ Répondre aux sollicitations téléphoniques
- ✓ Effectuer la gestion de la domiciliation (prise de RDV et entretien)
- ✓ Effectuer le suivi des dossiers administratifs (ouverture et archivage)
- ✓ 1 agent d'accueil est présent à hauteur de 0.90 ETP (Equivalent Temps Plein). Il semble néanmoins nécessaire d'augmenter ce temps à 1 ETP.

Une des missions est la réception et réexpédition du courrier des personnes itinérantes et domiciliées au service. Voici ci-dessous l'évolution sur les trois dernières années, du nombre de courriers reçus au service.

Années	Courriers reçus
2020	6406
2021	5854
2022	4990

On peut constater une baisse de courriers qui est dû à la dématérialisation informatique des démarches.

Le standard téléphonique et l'accueil physique se font du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 sauf le lundi après-midi. Les Voyageurs viennent au service GDV, en général, pour récupérer leurs courriers, mais aussi pour d'autres demandes concernant principalement leurs documents administratifs.

Certaines démarches peuvent être faites :

- ✓ Directement sur place avec le bénéficiaire
- ✓ Auprès d'organismes partenaires dans le cadre d'accompagnements extérieurs

✓ ***Domiciliation pour les grands voyageurs et semi-sédentaires***

L'élection de domicile représente très souvent la porte d'entrée aux services de notre association ainsi qu'aux services et dispositifs déployés sur le département de la Savoie. En effet, l'obtention d'une adresse, lieu d'élection de domicile pour les prestations sociales et familiales, permet aux personnes d'avoir accès légalement à l'ensemble des droits sociaux comme tout citoyen français.

Pour la mission d'accueil et de domiciliation auprès des familles d'itinérants, nous avons accompagné pour l'année 2022, 109 familles représentant 157 adultes et 87 enfants soit un total de 244 personnes.

- Pour l'année 2022, l'agent d'accueil a reçu 69 familles pour un entretien de renouvellement de domiciliation, et a également reçu 122 personnes pour d'autres démarches administratives (Remise de courriers, CAF, impôts, CMU, MDPH, CARSAT).

Les situations des familles sont réparties de la façon ci-dessous.
Pour 2022 cela représente 35 % de couples avec enfants, 21 % de couples sans enfant, 11 % de célibataires avec enfants et 33 % de célibataires sans enfant.

Situation familiale	2020	2021	2022
Couples avec enfants	48	46	49
Couples sans enfant	26	28	30
Célibataires avec enfants	15	14	16
Célibataires sans enfant	47	40	47

Au niveau des ressources, la répartition est la suivante pour l'année 2022.

Ressources	2022
Bénéficiaires du R.S.A.	58
Bénéficiaires de l'AAH	11
Retraite A.S.P.A.	16
Salariés	6
Chômage	2
Sans ressources	6
TNS	71

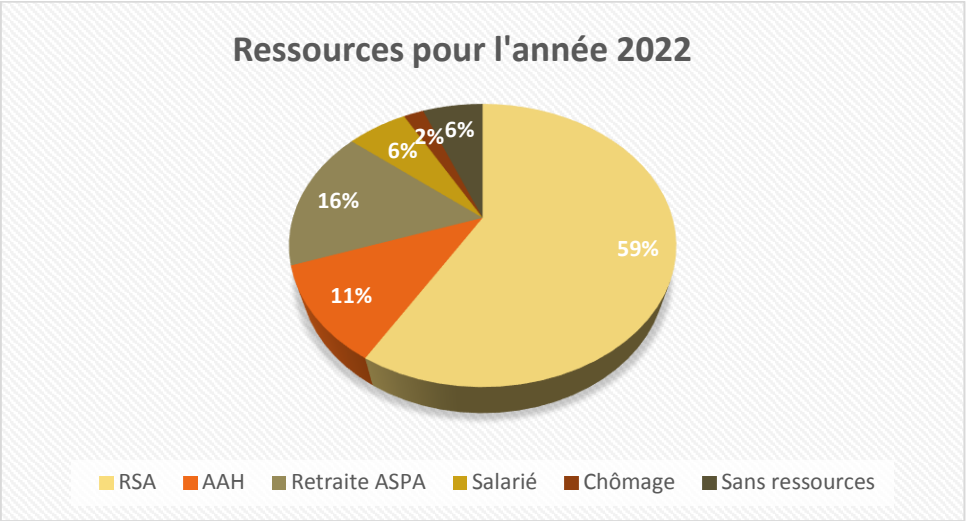

126 C.E.R. (Contrat d'Engagement Réciproque) ont été réalisés par le service en 2022

71 personnes sont T.N.S. (Travailleurs Non-Salariés).

Afin de faciliter le service rendu aux voyageurs, nous utilisons le progiciel mis en œuvre par l'État DOMIFA.

- ✓ Accompagnement vers les services de droit commun : soutien administratif et pour l'accès aux droits

La seconde mission de l'accueil est la domiciliation des personnes itinérantes.

Domiciliation	2021	2022
Nbre d'élections domicile acceptées	20	34
Nbre de renouvellements acceptés	132	106
Nombre de radiation	27	31

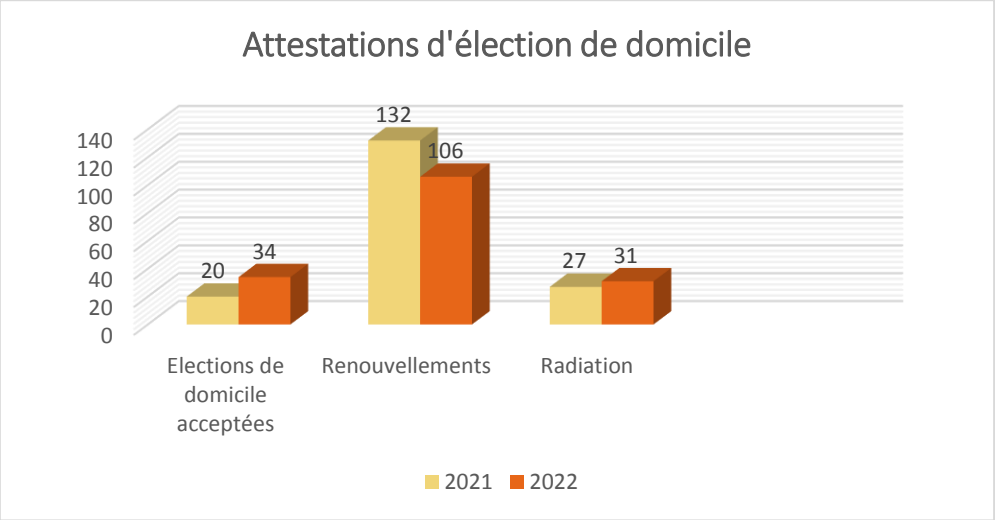

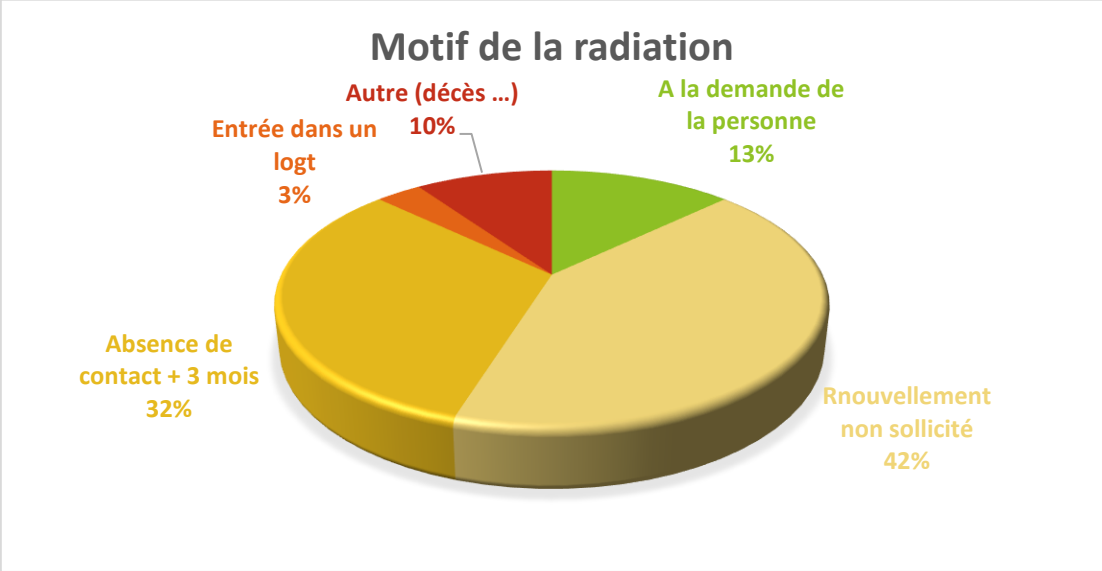

Nous pouvons constater que la raison principale de radiation est « le renouvellement non sollicité dans les délais » et en second « absence de contact de + 3 mois avec le service ».

Concernant Albertville, le service effectue l'accompagnement social des personnes ayant une domiciliation au C.C.A.S. Albertville. Le nombre de personnes suivies pour 2022 est de 74 personnes dont 52 adultes et 22 ayant droits.

Les situations des familles sont réparties entre célibataires avec ou sans enfants et couples avec ou sans enfants. Cela représente 22 % de couples avec enfants, 10 % de couples sans enfant, 7 % de célibataires avec enfants et 61 % de célibataires sans enfant.

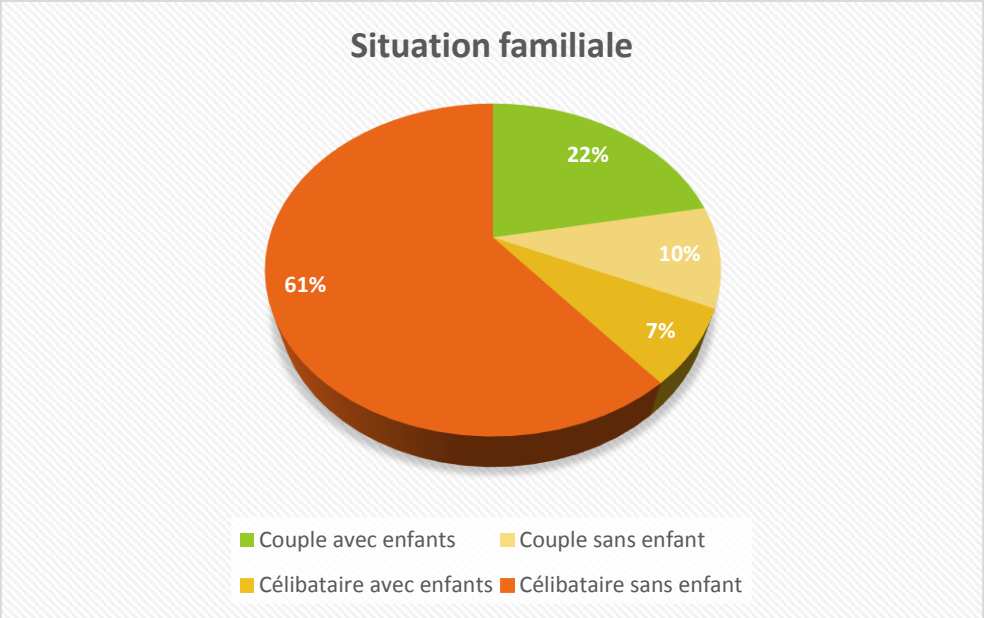

Concernant les ressources, la répartition est la suivante :

Ressources	2022
Bénéficiaire du R.S.A.	17
Bénéficiaire de l'AAH	7
Retraite A.S.P.A.	11
Salariés	1
TNS	25

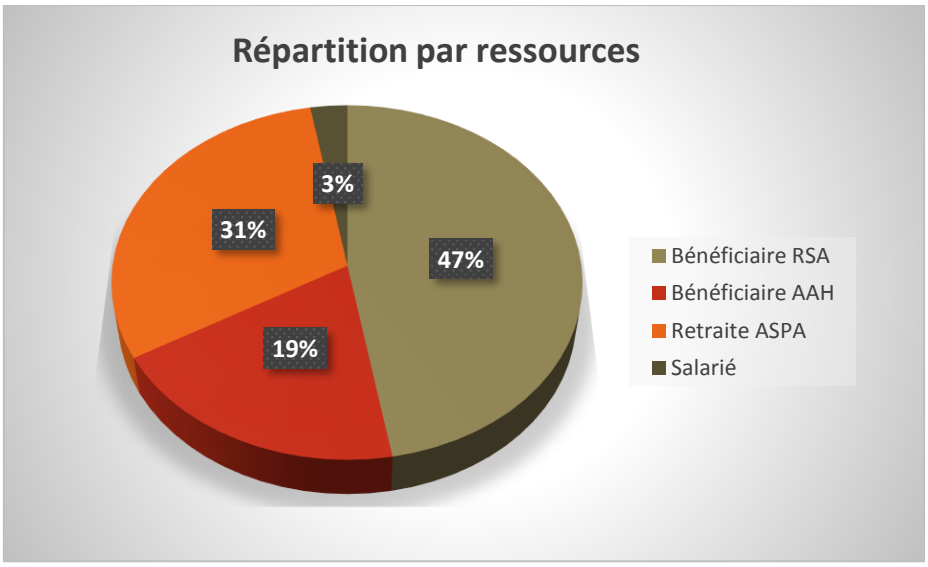

45 C.E.R. (Contrat d'Engagement Réciproque) ont été réalisés sur l'année 2022.

25 personnes sont T.N.S. (Travailleurs Non-Salariés).

3. L'accompagnement socio-économique

La prise en charge des gens du voyage est renforcée par des dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs à vocation économique, professionnelle et sociale. Un public particulier, un accompagnement spécifique.
Les habitudes culturelles et la philosophie de vie des communautés de Gens du Voyage sont construites autour d'une volonté d'indépendance et de liberté. Par conséquent, ils exercent souvent leurs métiers en tant que travailleurs indépendants. Les populations vivent l'instant présent et ont des difficultés à anticiper les événements à venir. Ce statut est aussi compatible avec leur itinérance.

C'est pourquoi l'accompagnement apporté pour les aider à élaborer des projets et construire leur vie future est d'autant plus complexe.

L'accompagnement proposé :

- ✓ Diagnostic du projet d'auto-entreprise
- ✓ Suivi de l'auto-entreprise et accompagnement dans la gestion de celle-ci, avec une appropriation des outils donnés, aide administrative – création et gestion d'entreprise (déclarations d'activités, changements de régime social, radiations, adjonctions d'activité, DTCA URSSAF, ...)
- ✓ Sensibilisation à l'évolution sociétal et à l'ancrage des familles. Cela demande un accompagnement vers l'emploi sédentaire qui peut être saisonnier afin de faire étape entre « l'avant et le futur ».

4. Le projet

Les objectifs de ce projet : travailler le lien social, la participation, la citoyenneté, l'éducation populaire. Cette volonté transcrit également les efforts de prise en compte de l'évolution observée des besoins des gens du voyage (ancrage, problématique financière, santé).

La sollicitation de la CAF, du délégué fédéral des centres sociaux, l'histoire du service Gens du Voyage de LA SASSON, la difficile participation des gens du voyage, l'isolement des aires, sont autant de facteurs qui démontrent le caractère inédit du projet social du Centre Social Gens du Voyage de l'association LA SASSON.

Le projet de Centre Social est en prise avec l'expérimentation : il fonctionne comme « un laboratoire d'idées ». La principale caractéristique de son processus d'élaboration se traduit par une construction pas à pas : un processus d'élaboration continu, qui permet la remise en question et l'ajustement permanent.

5. Les difficultés

Le service a été et est encore confronté à

- ✓ un arrêt maladie long d'un travailleur social
- ✓ une démission d'un travailleur social

Cela entraine certaines difficultés dans la réalisation des missions. A cela s'ajoute une vraie difficulté de recrutement dans le secteur social qui est accentué, me semble-t-il par la représentation de cette population que sont les gens du voyage.

La Sasson

Toi(t) d'Abord

Le dispositif s'est construit autour

- ✓ D'une réflexion de l'association LA SASSON et des constats sur le terrain : des personnes sans solutions ou en refus d'hébergement avec un collectif et des personnes en rupture d'accompagnement et constamment dans l'urgence
- ✓ Des politiques publiques du logement d'abord : le logement d'abord repose sur la conviction que le logement est une condition préalable et nécessaire à l'insertion. La stabilité liée au logement en est alors un prérequis. Rencontre avec le service Totem de la rue au logement (Relais Ozanam, Grenoble)
- ✓ L'expérimentation française du « un chez soi d'abord » qui s'appuie sur les 8 principes clés énoncés par Nicolas PLEACE.

Les missions

- ✓ Permettre à des personnes en situation d'exclusion d'accéder à un logement autonome
- ✓ Instaurer les conditions nécessaires pour que la personne puisse reprendre le pouvoir d'agir.

Les publics accueillis

- ✓ Personnes majeures
- ✓ Etre sans chez soi (squat, urgence, hébergement, rue…)
- ✓ Avoir des droits ou la possibilité d'en ouvrir
- ✓ Parcours de grande exclusion avec ou sans troubles associés
- ✓ Avec ou sans problématiques d'addictions
- ✓ Personnes ayant déjà eu recours aux institutions avec des ruptures dans l'accompagnement.

Nos points forts

- ✓ Une équipe de professionnels expérimentés permettant une approche des spécificités des personnes accompagnées
- ✓ Un réseau de partenaires importants et variés (MDPH, CMP, CCAS, CPAS, PASS, Pélican, ANPAA, l'équipe Incurie).
- ✓ En effet l'accès au droit commun pour toutes les personnes accompagnées est notre priorité. Notre travail de médiation et les accompagnements effectués rendent possible l'accueil des locataires dans les services que leur situation nécessite.

Quelques chiffres 2022

- ✓ 23 personnes sont présentes dans le dispositif
  - 20 hommes et 3 femmes (1 couple et 21 personnes isolées)

  La moyenne d'âge est de 51 ans.

Des activités collectives ont été proposées aux bénéficiaires :

- Fête de départ de l'infirmière IDE et de l'Educatrice Spécialisée en contrat d'apprentissage.
- Fête de Noël
- Concert au Phare de Chambéry
- Hippodrome
- Tournoi de pétanque.

La Sasson

Nature des accompagnements en 2022

Accompagnements	Nombre
Permanence local	407
Visites à domicile	333
Visites en hébergement	13
Rue	31
Téléphone, message	384
Santé	91
Justice, tribunal, police, SPIP	16
Médiation voisinage	55
Synthèse, rencontre partenaires	215
Accompagnement extérieur	211
Courses	83

La Sasson

Dispositif Ukraine

Contexte

A l'occasion de la crise Ukrainienne, LA SASSON a été retenue par l'Etat via la DDTESPP pour être l'association locale référente pour l'accueil des déplacés d'Ukraine afin de coordonner le dispositif d'accueil et d'accès au logement des publics déplacés d'Ukraine au sein du territoire de la Savoie.
Une convention fixant les modalités du dispositif a été signée en Mars pour la période du 1er Mars 2022 au 31 Décembre 2022.
Elle a ainsi pour mission :

- L'information du public et des personnes déplacées via la ligne téléphonique Ukraine et les permanences au Guichet Unique de la Préfecture
- L'évaluation des besoins des ménages
- Le recensement et l'évaluation des offres de logement (qualification)
- Le rapprochement entre l'offre de logement et les besoins des ménages (appariement)
- L'organisation de l'entrée en logement
- L'information et la coopération avec les services de l'Etat et les opérateurs de l'accompagnement des personnes déplacées.

Situation Globale

Au 31/12/2022, 829 réfugiés Ukrainiens ont été recensés en Préfecture depuis le début de la guerre.

357 personnes sont logées dans 104 logements par le biais de l'association dans des logements bailleurs sociaux, de collectivités, de particuliers ou d'organismes « personne morale ».

19 personnes sont en attente d'installation et 19 personnes sont au Centre spécialisé de Frontenex.

Les personnes restantes sont hébergées en famille d'accueil, ont trouvé un logement ou une solution d'hébergement par leurs propres moyens. Une centaine de personnes sont reparties en Ukraine ou vers un autre pays d'Europe ou sur un autre département en France.

La Sasson

LOGEMENTS

Pers. recensées
829

FRONTENEX
19
Entrées 0
Sorties 2

Courchevel
0
La Féclaz
0

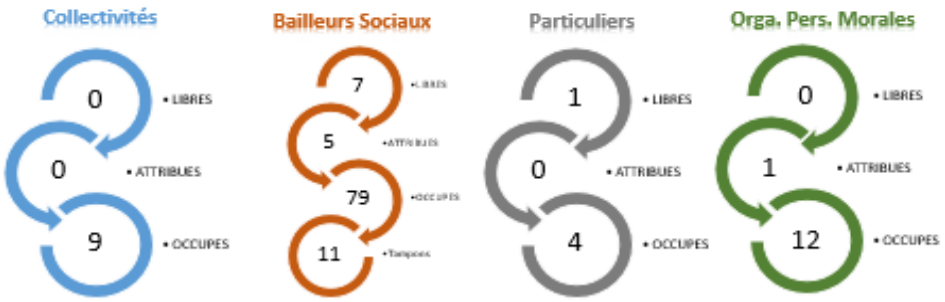

Nombre de personnes

Collectivités	Bailleurs Sociaux	Particuliers	Organisme Pers. Morale
Fléchées 0	Fléchées 15	Fléchées 0	Fléchées 4
Logées 36	Logées 267	Logées 16	Logées 38

La Sasson

I. Ingénierie

a. Guichet Unique

Depuis mi-mars, la Préfecture de la Savoie a mis en place un Guichet Unique dans ses locaux qui a pour mission d'accueillir les réfugiés ukrainiens arrivant dans le département afin de répondre aux besoins et d'orienter vers les services compétents. Différents organismes sont présents :

La préfecture et l'OFII :
délivrance des APS (autorisations provisoires de séjour) et d'une allocation pour demandeur d'asile (ADA).

La Sasson :
Information générale
Recherche d'hébergement temporaire et de logement dans le département.

Les services de l'éducation nationale :
Accès à la scolarité pour les enfants

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et PAOS
Accès aux soins et Bilan de santé

Indicateurs : nombre de permanences de Guichet Unique

Depuis le début du conflit 829 personnes ont été enregistrées à la préfecture de la Savoie.
Mandatées par la DDETSPP, LA SASSON a assurée **39 permanences au Guichet Unique** afin d'accueillir, informer, évaluer les besoins des réfugiés ukrainiens notamment concernant l'hébergement et le logement.
Lors des trois premiers mois les personnes réfugiées d'Ukraine sont arrivées massivement. Depuis le mois de Juillet le nombre d'arrivées est relativement bas et stable.

La Sasson

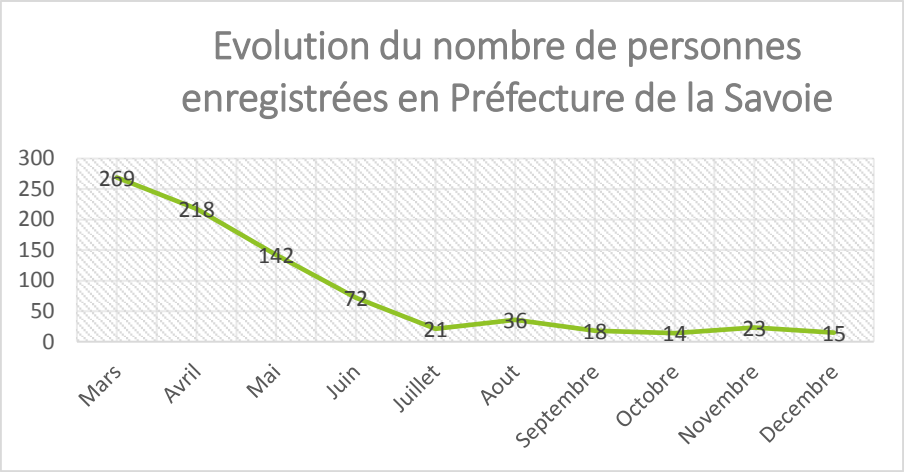

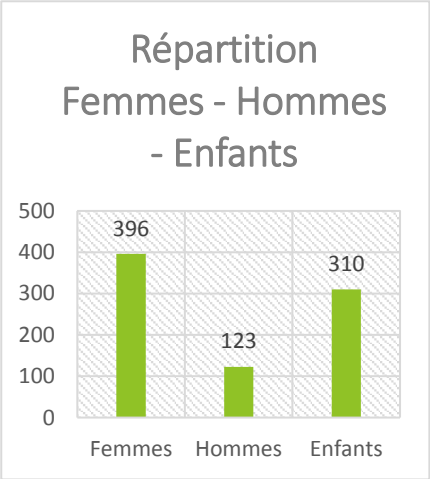

La proportion de femmes et d'enfants est beaucoup plus importante que celle des hommes, ce qui s'explique par l'obligation des hommes à rester en Ukraine pour servir leur pays. Seul certains ont pu quitter le pays sur des critères précis (retraité, personnes en situation de handicap, pères de trois enfants ou plus, etc.).

Ainsi, 62% des ménages arrivés en Savoie sont des femmes avec enfants ou des femmes seules.

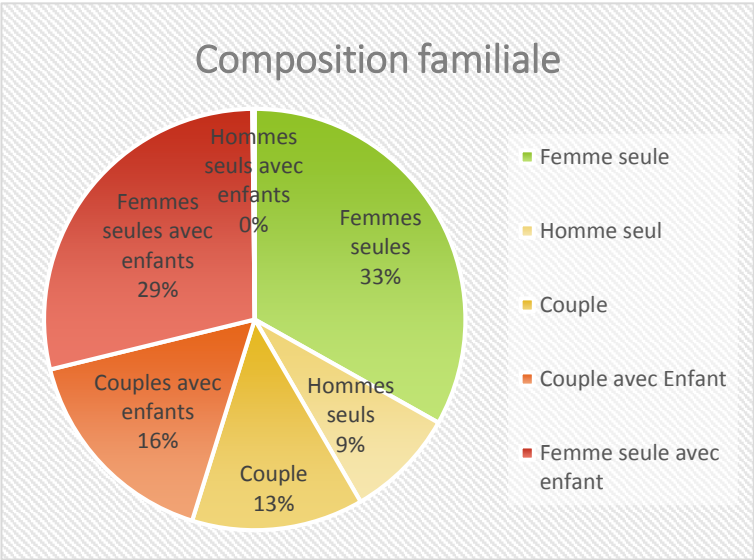

Depuis le mois de mars, LA SASSON a eu connaissance d'une centaine de départ de la Savoie, soit pour un retour en Ukraine, vers un autre pays d'Europe ou un autre département.

b. Ligne téléphonique Ukraine

Afin de permettre l'information générale du public (des personnes déplacées et des accueillants) une ligne téléphonique Ukraine a été spécifiquement mise en service avec une interlocutrice maitrisant la langue Ukrainienne, française et Russe afin d'assurer une compréhension de tous.

Indicateurs : nombre d'appels téléphoniques reçus

C'est entre 300 et 650 appels mensuels soit une moyenne de 24 appels par jour que la ligne téléphonique Ukraine reçoit (données recensées depuis le mois d'Août).

Ces appels concernent :

- *Des demandes d'accompagnement social*
- *Des demandes de relogement*
- *Des demandes de traduction orale ou écrite*
- *Des demandes d'information les droits, l'accueil et l'accompagnement des déplacés*

c. Evaluation Sociale des ménages

Dans le cadre de sa mission d'accueil des déplacés d'Ukraine, LA SASSON a procédé à l'évaluation sociale des ménages ayant besoin d'un accompagnement social et / ou d'un relogement.
Ces évaluations sociales ont été faites soit lors des guichets uniques, soit lors de rendez-vous physiques dans les locaux de LA SASSON soit par téléphone via la ligne téléphonique Ukraine.
Les travailleurs sociaux ont évalué la situation globale du ménage : projet personnel, scolarisation des enfants, santé, perspective d'emploi et de formation, ressources, besoin d'accompagnement, demande de relogement.

Indicateurs : nombre de ménages évalués (en ménages et personnes)

Le personnel de LA SASSON a évalué 396 ménages correspondant aux 829 personnes enregistrées en Préfecture de la Savoie.

d. *Relogement*

➢ *Qualification de l'offre de logement*

En lien étroit avec la DDETSPP qui recense les offres de logement sur le département de la Savoie pour les personnes réfugiées d'Ukraine, LA SASSON les a classifiées et évaluées selon différents critères.

Indicateurs : nombre logements vérifiés par catégorie

En tout, ce sont 321 logements qui ont été recensés et classifiés selon 4 catégories (logement de commune, bailleurs sociaux, particuliers, organismes et personnes morales). 134 logements ont été considéré comme adaptés et retenus pour être attribués aux familles Ukrainiennes.

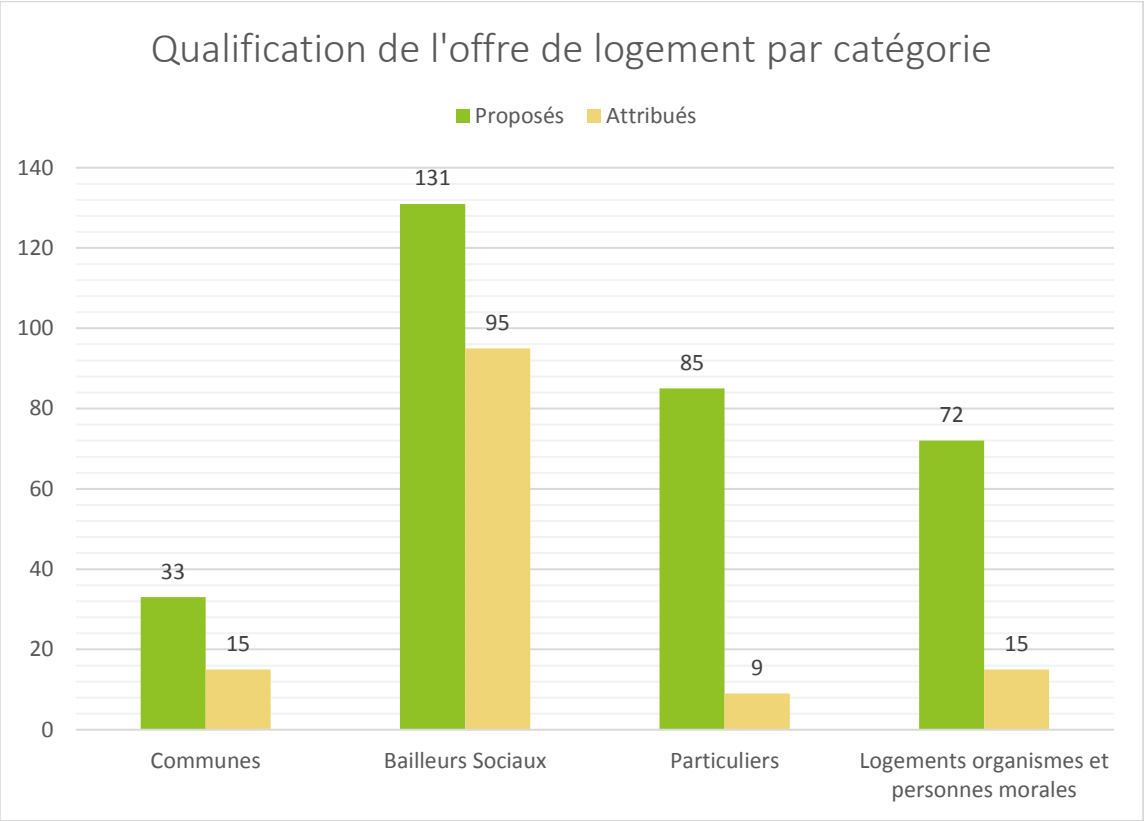

La durée de disponibilité et la localisation des logements ont été les critères les plus déterminants dans la vérification des logements.
En effet, la plupart des logements de particuliers n'excédaient pas une durée de disponibilité de 3 mois ce qui explique le peu de logements retenus dans cette catégorie. Les logements individuels et gratuits étaient aussi privilégiés.
Il en est de même pour les logements de communes parfois éloignées et donc peu adaptés à un public généralement composé de femmes seules avec enfants non véhiculés.

Quant aux logements des bailleurs sociaux, une collaboration a été entreprise entre le Département, les mairies, les bailleurs sociaux et les associations opératrices afin de gérer au mieux cette crise et de pouvoir permettre aux personnes d'être relogées de façon satisfaisante.

Ont été déterminées 3 villes prioritaires pour le relogement des déplacés d'Ukraine : Albertville, Saint Jean de Maurienne et Moutiers.

Des commissions bailleurs sociaux ont été organisées pour l'attribution des logements aux associations opératrices pour faire de l'IML (InterMédiation Locative) dans le cadre du dispositif Ukraine.

5 commissions bailleurs sociaux ont été organisées avec l'Etat, les bailleurs et les opérateurs.

Plus de 70% des logements mis à disposition par les bailleurs sociaux ont été attribués aux familles déplacées d'Ukraine.
Des logements dit « Tampon » ont été réservés au cas où l'association aurait eu à vider le centre d'hébergement pour accueillir massivement d'autres personnes réfugiées, des logements ont été réservés en cas de desserrement avec les autres départements. Des logements n'ont pas été utilisés car trop éloignés, les autres étant en attente d'attribution au 30/12/2022.

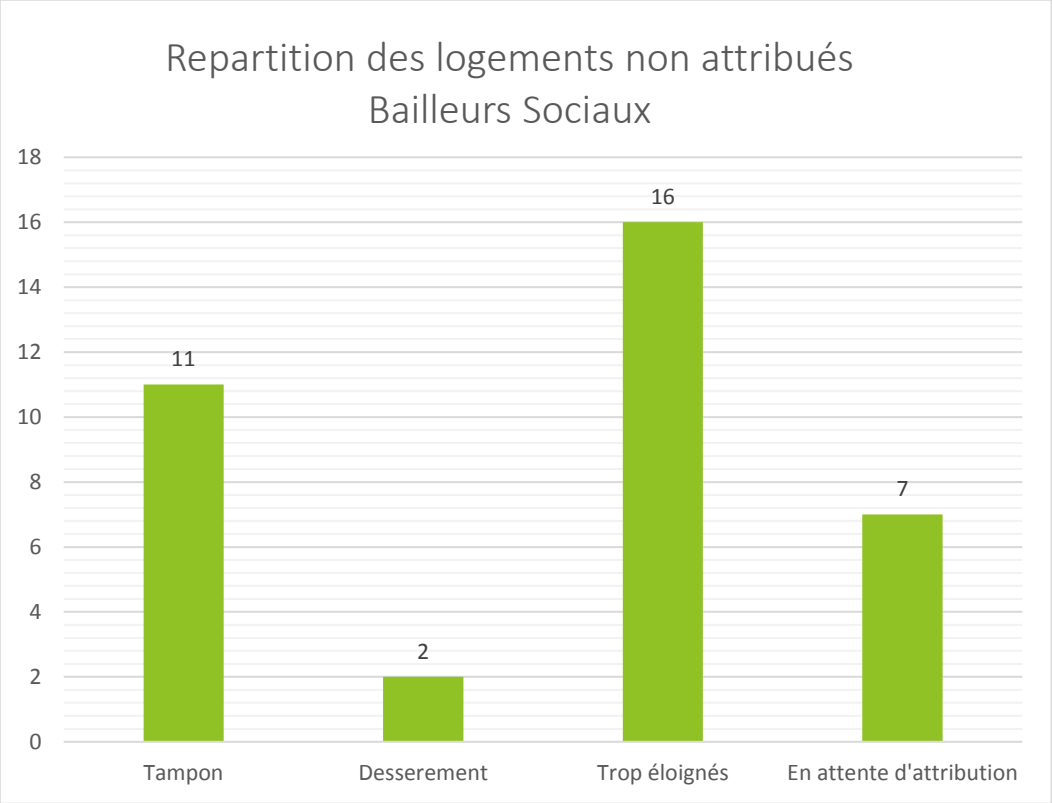

- ***Commission d'appariement***

Après l'évaluation sociale des ménages et la qualification de l'offre de logement, l'offre et la demande peuvent être rapprochées.

C'est dans ce cadre que des commissions d'appariement sont organisées avec les associations opératrices et le département afin de procéder à l'attribution des logements aux familles.

Ce sont 29 commissions d'appariement qui ont été organisées depuis le mois de mars 2022 et environ 240 situations examinées.

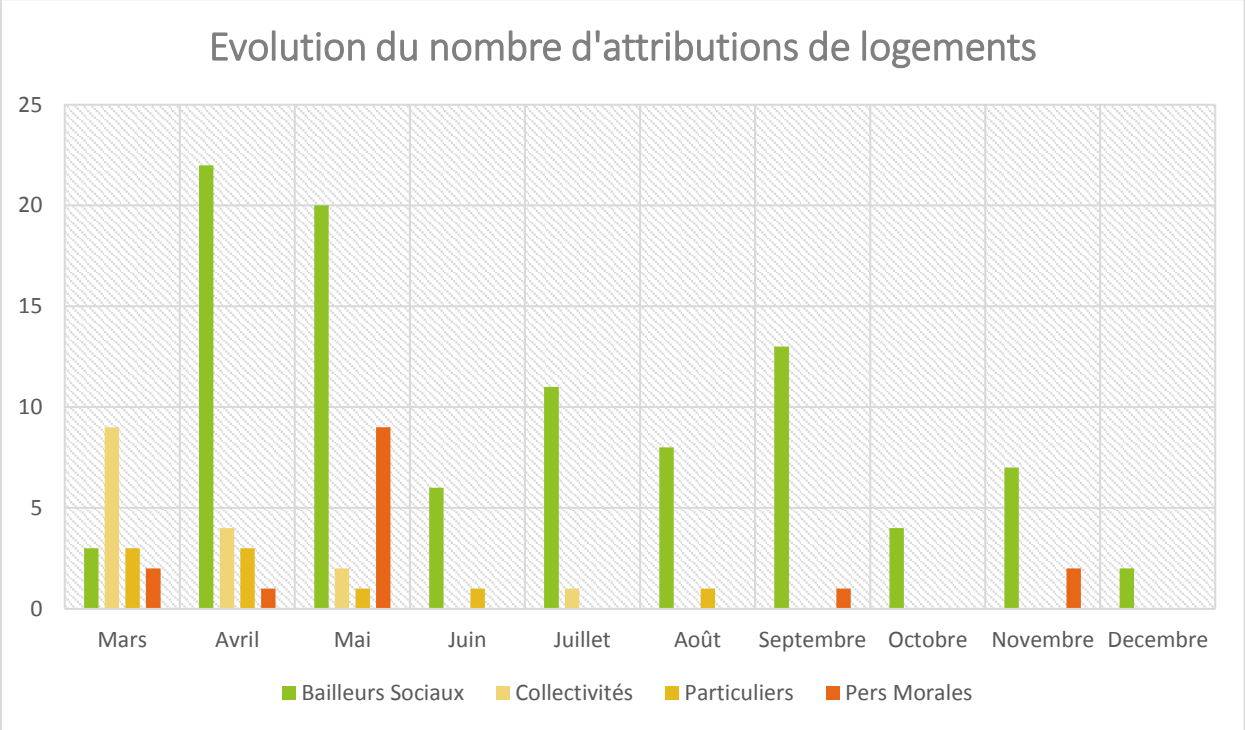

Indicateurs : nombre de commissions, nombre de situations examinées, nombre de ménages orientés

En tout, 136 familles ont été orientées et installées dans un logement. Une vingtaine de famille ont refusé la proposition de logement de la commission.

Les difficultés de la commission d'appariement étaient que l'offre de logement ne correspondait pas toujours aux demandes et ou besoins des familles. En effet, les deux principales difficultés étaient :

- de trouver des solutions de relogement pour les ménages composés de 1 ou 2 personnes qui souhaitent être relogées dans des studios alors que les offres de logements étaient principalement sur des Type 3 ou Type 4.

- de trouver des solutions de relogement dans les zones tendues : Aix les Bains et Chambéry pour des familles en hébergement citoyen sur ces secteurs qui étaient déjà dans des démarches d'insertion sociale et professionnelles (scolarisation, emploi, formation, etc…).

Les critères de priorité pour l'attribution des logements sont l'emploi, la scolarité et les problématiques de santé.

<u>Répartition des logements par secteur</u> :

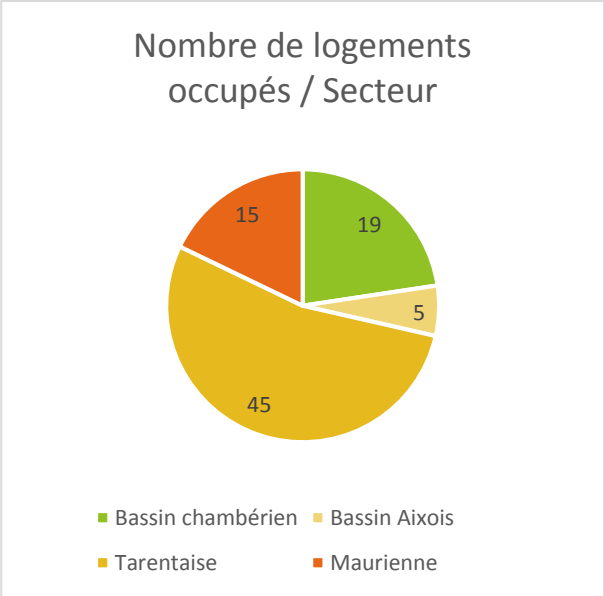

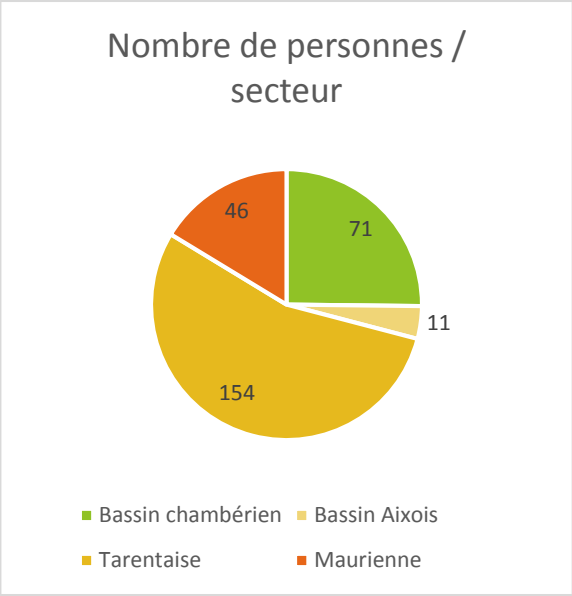

- ***Préparation entrée en logement***

  - ✓ ***Logement bailleurs sociaux***

Sur les 95 logements bailleurs sociaux en IML, 53 logements étaient gérés par LA SASSON et 42 étaient gérés par la FOL73.

Après avoir signé les baux avec les bailleurs sociaux et assuré les logements, LA SASSON les a meublés et équipés avant de faire de l'intermédiation locative avec les personnes déplacées d'Ukraine pour assurer leur bonne installation.
Une convention a été signée avec Action Logement pour le financement de l'ameublement de ces logements.

Indicateur : délai moyens d'accès au logement après la commission d'appariement

Le délai moyen de l'entrée en logement était de 32 Jours.
Ce délai pouvait être variable, si le logement était déjà prêt avant la Commission, la famille pouvait être installée sous quelques jours mais si le bail n'était pas encore signé avec le bailleur cela pouvait prendre plusieurs semaines.

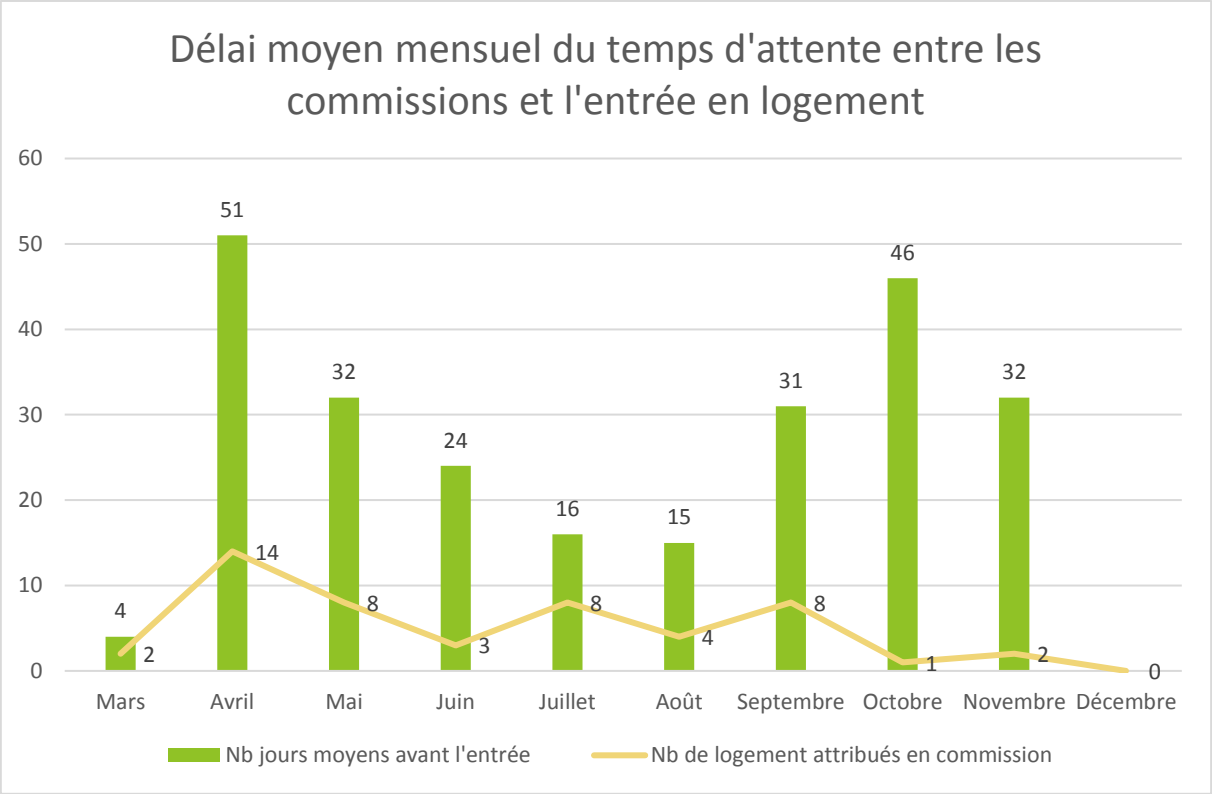

- ✓ ***Logement Collectivités***

Certaines collectivités ont mis à disposition des logements pour accueillir des familles réfugiées d'Ukraine sur les 3 premiers mois du conflit (mars, avril, mai).
Ces logements ont été prêtés par les communes qui ont parfois hébergé directement les familles venues d'Ukraine et ont ensuite fait le lien avec le département et LA SASSON.
L'ameublement a été organisé généralement par les Mairies grâce à des appels aux dons dans leur commune.
Sur les 15 logements qui ont été occupés 6 ont été rendus et 9 sont toujours occupés.

- ✓ ***Logement Particuliers***

Indicateurs : nombre de rencontres propriétaires – bénéficiaires organisées, nombre de conventions d'engagement mutuels signées :

Avant l'entrée en logement dans les 9 logements de particuliers attribués, les logements ont été visités par LA SASSON puis la famille Ukrainienne a été présentée à la famille hébergeante.
Une convention d'accueil tripartite a ensuite été signée par chaque partie afin de fixer les modalités d'accueil, les engagements de chacun, les locaux mis à disposition ainsi que les règles de vie commune.

✓ *Logement Organismes et personnes morales*

Sur les 15 logements attribués dans cette catégorie :

- 2 conventions tripartites ont été signées avec le département, des collèges et LA SASSON. LA SASSON a meublé les 2 appartements.
- 1 convention signée avec l'INJS avec l'ameublement par LA SASSON d'une maison.
- 1 convention signée avec l'association des missionnaires de Myans.
- 6 Studios à la Villa René étaient gérés par l'association 100 pour 1 Toit.
- 4 Logements étaient gérés par l'association ACFP
- 1 logement était géré par l'entreprise CostaRoche.

II. Accompagnement social des ménages Ukrainiens

a. Accompagnement dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative

Au moment de l'installation des familles dans les logements, un contrat d'accompagnement social dans le cadre de l'IML est signé avec la famille.
Un travailleur social de secteur à LA SASSON est missionné pour l'accompagnement de la famille et a pour mission :

- La gestion de la relation locative avec les ménages occupants
- L'accompagnement des ménages occupants, à l'entrée dans les locaux puis pendant le contrat, et à la sortie du logement
- Les démarches administratives relatives aux abonnements, à la scolarité des enfants, à la perception des prestations sociales, et aux assurances
- La formation à l'occupation du logement.

Les difficultés principales ont été l'obtention des aides aux logements, ce qui a engendré une importante dette de loyer pour les familles.

50%
des ménages n'avaient pas reçu leur APL au 31/12/22

34 000 €
de dettes de loyer pour le dispositif IML Ukraine au 31/12/22

La Sasson

La mise en route des compteurs eau et électricité aux noms des familles ainsi que la souscription aux assurances habitation ont été retardées au vu des difficultés financières de certaines familles.

50%
des ménages avaient une assurance habitation au 31/12/22

36%
des ménages avaient leur compteur eau / électricité à leur nom au 31/12/22

b. Accompagnement en hébergement hors IML

LA SASSON a été également missionnée par l'administration pour l'accompagnement des ménages ukrainiens accueillis dans des dispositifs d'hébergement chez des particuliers, des collectivités ou organismes et personnes morales.

Le personnel de LA SASSON s'est assuré pour chacun de ces logements (passé dans le cadre de la commission) qu'ils étaient adaptés et qu'ils disposaient des équipements nécessaires et adaptés à la composition familiale des ménages.

Pendant toute la durée de l'hébergement, des rencontres régulières ont été organisées avec les familles pour s'assurer du bon déroulement de l'accueil, la médiation entre hébergeurs et hébergés.
Enfin, LA SASSON a veillé à reloger rapidement les familles en difficulté dans leur lieu d'accueil.

c. Insertion sociale et professionnelle des familles

Les personnes réfugiées d'Ukraine relogées dans le cadre de l'IML ont bénéficié automatiquement d'un accompagnement social et professionnel, il en est de même pour les personnes lorsque des conventions tripartites étaient signées avec les Mairies, les particuliers et les personnes morales.

Egalement, toutes les autres familles ayant ce besoin et logées en direct par des particuliers ont pu contacter LA SASSON via la ligne téléphonique Ukraine afin de demander à bénéficier de cet accompagnement.
Selon les situations et suite à une validation par la commission, un travailleur social de secteur a été missionné pour accompagner ces familles.

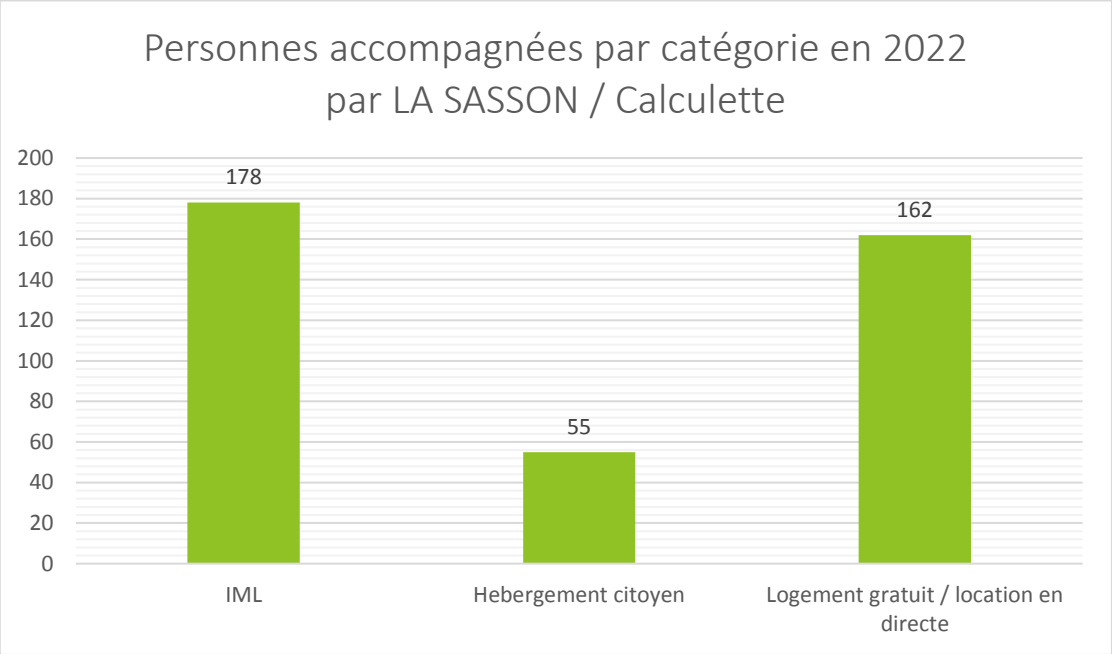

En tout, ce sont 395 personnes que LA SASSON a accompagné.

L'accompagnement social des familles déplacées d'Ukraine a consisté en :

- L'accès aux droits, régularisation et maintien : CAF, ADA, sécurité sociale, etc…
- La mise en place des aides alimentaires
- La scolarisation des enfants : la plupart des enfants ont été scolarisés en France, seuls quelques-uns ont continué les cours en ligne depuis l'Ukraine
- L'orientation vers les structures locales de solidarité
- L'accès à la formation.
  67 personnes ont pu bénéficier d'un programme de cours de Français. En effet, le principal frein des familles pour leur insertion sociale et professionnelle était le manque de maitrise de la langue française. Des formations rémunérées par Pôle Emploi ont été dispensées par l'IFRA et des formations non rémunérées par BLE et AIDER.
- L'accompagnement vers l'emploi.

Les familles ont été accompagnées dans leurs démarches vers l'emploi : inscription Pôle Emploi, accompagnement à certains entretiens, lien avec les employeurs. 41 personnes accompagnées par LA SASSON ont trouvé un emploi.

Pilier 4 : emploi

Nb de questionnaires collectés	131
Nb d'inscriptions Pôle Emploi	79
Nb d'entretiens menés	58
Nb d'embauches, emplois pourvus	41
Nb d'apprentissages	1
Nb de pers. suivant programme d'intégration/cours de français	67

La Sasson

d. Centre d'accueil Ad Hoc

Trois centres d'accueil ont été mobilisés dans le cadre de l'arrivée des déplacés Ukrainiens dans le département afin d'assurer l'hébergement des personnes sans autre solution.
Ces centres d'accueil sont situés à La Féclaz, Courchevel et Frontenex. Ils ont respectivement la capacité d'accueillir jusqu'à 90, 90 et 70 personnes déplacées.
Les SAS de La Féclaz et Courchevel gérés par la FOL73 ont été libérés fin juin /début juillet.

Le centre spécialisé à Frontenex ouvert par LA SASSON accueille encore des personnes réfugiés d'Ukraine. Il dispose de 25 unités de vie pouvant accueillir de 2 à 6 personnes et elles sont équipées de salles de bain. La cuisine est commune.
A son ouverture en mars, le centre disposait de 40 places, puis 55 places au 1er juin et enfin 70 places au 1er Novembre. Ceci afin de s'adapter aux besoins d'accueil de la population déplacée d'Ukraine.

Depuis l'ouverture du Centre Spécialisé à Frontenex pour les réfugiés Ukrainiens :

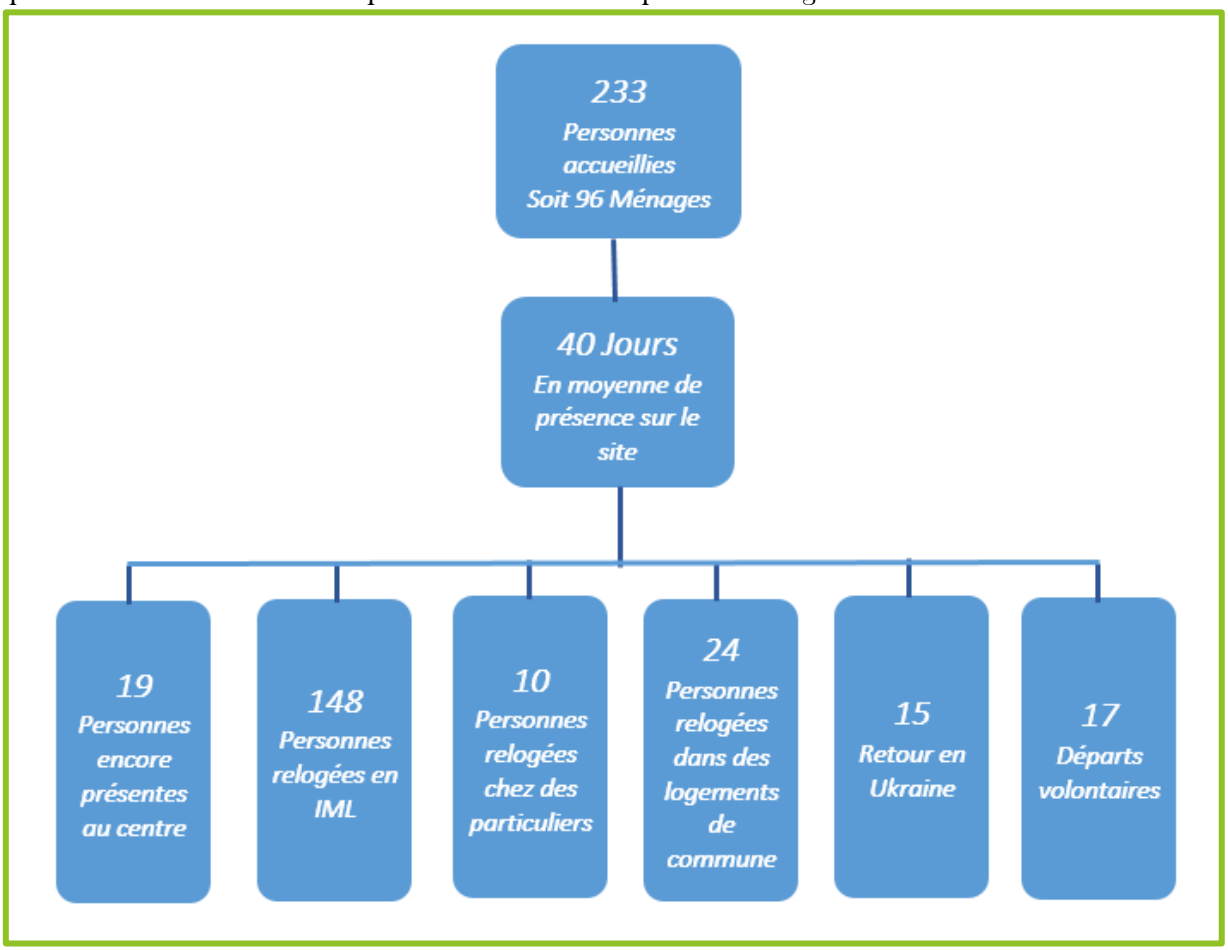

Depuis l'ouverture du centre en mars, LA SASSON a veillé à reloger rapidement les personnes (sous 40 jours en moyenne) pour que le nombre d'entrées et sorties soit relativement proche afin de ne pas avoir un taux d'occupation du centre trop élevé afin de garantir sa capacité d'accueil.

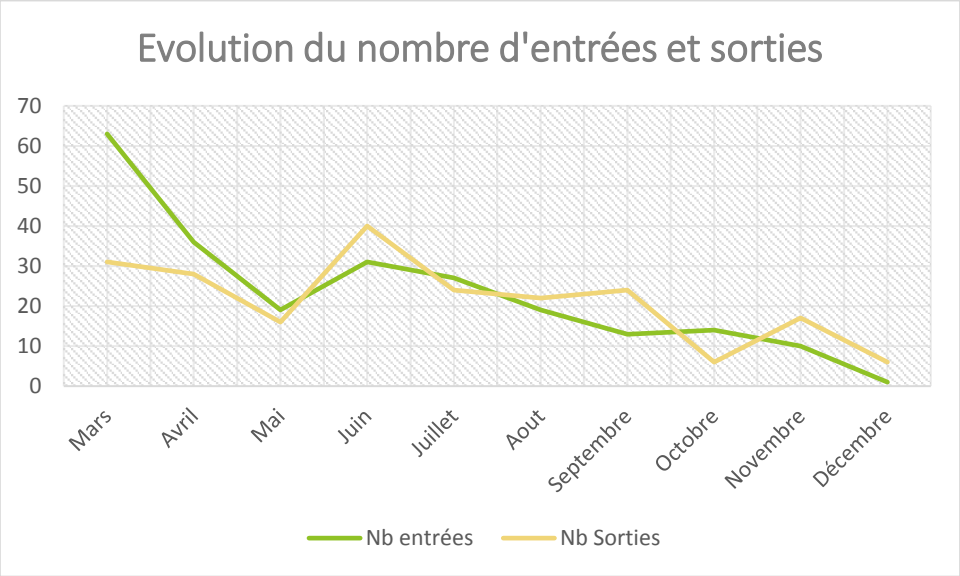

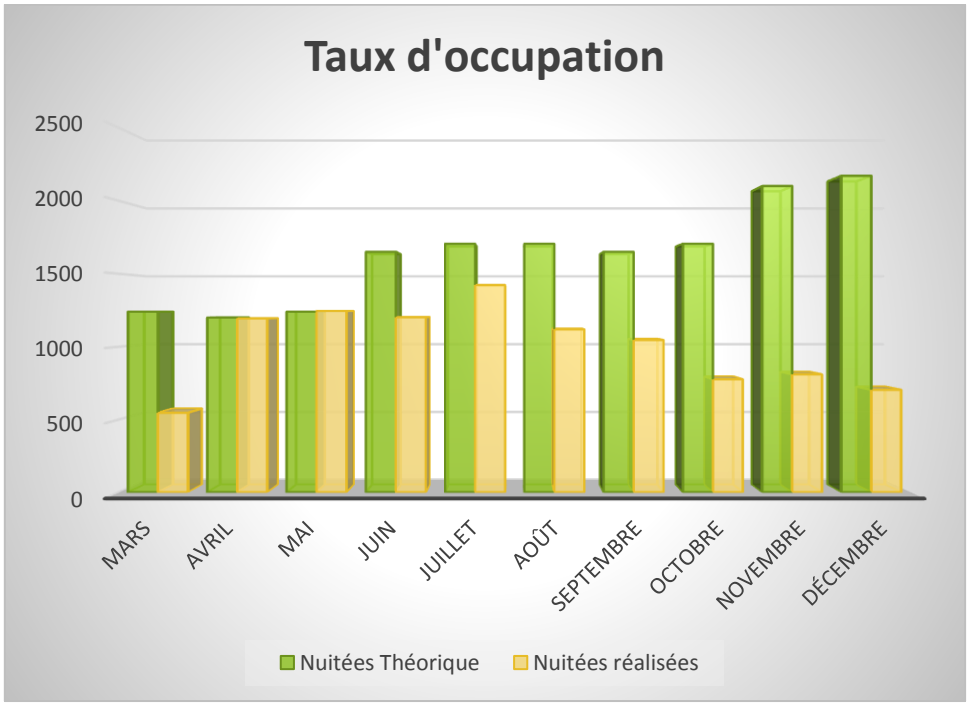

L'accueil des familles déplacées d'Ukraine s'est fait dans le cadre d'orientation via le 115, les services de police ou la ligne téléphonique Ukraine. Le personnel de LA SASSON s'est régulièrement déplacé afin d'aller chercher les familles là où elles se trouvaient en Savoie pour les emmener au centre.

Ces personnes étaient rapidement signalées à la Préfecture afin d'obtenir une Autorisation Provisoire de Séjour dans le cadre du Guichet Unique.

Une attention particulière était portée à l'état de santé physique et psychologique des personnes par des infirmières de LA SASSON afin de les orienter le cas échéant vers les services adaptés.

Un accompagnement social est également assuré au centre spécialisé, une fois l'APS obtenu : ouverture de droit CAF, accompagnement vers les services de santé, accompagnement vers l'emploi, accompagnement vers des programmes de formation à la langue française, etc.

Des activités collectives ont été également organisées afin de favoriser le vivre ensemble et l'adaptation à la vie française.

Conclusion

LA SASSON a été l'association locale référente pour l'accueil des déplacés d'Ukraine pour coordonner le dispositif d'accueil et d'accès au logement de ce public au sein du territoire de la Savoie. L'information et la coopération avec les services de l'Etat et les opérateurs de l'accompagnement des personnes déplacées s'est faite de manière fluide et régulière.

Indicateurs : nombre de remontées hebdomadaires adressées aux services de l'Etat

LA SASSON a remontée à la DDETSPP chaque semaine depuis 03/06/23, des données concernant le nombre d'accueils ainsi que les données sur l'emploi, l'hébergement et le logement.

La force du dispositif

- Un dispositif spécialement créé et adapté au public ukrainien : Guichet Unique, traduction des documents d'informations aux droits, ligne téléphonique
- Une mobilisation de logements sociaux spécialement pour les déplacés d'Ukraine
- Des partenariats avec les organismes de droits communs pour favoriser la fluidité des démarches
- Mobilisation forte de tous les acteurs locaux : acteurs de la solidarité, associations, mairies, entreprises, citoyens, etc…
- La capacité pour la Savoie d'accueillir plus de personnes dans le cadre du desserrement.

Les pistes d'amélioration

- Meilleur fluidité avec les administrations : OFII, CAF pour éviter des ruptures de droits qui génèrent l'endettement des familles
- Accéder à plus de logements de Type 1 et 2 pour les ménages de 1 ou 2 personnes pour éviter les difficultés de cohabitation en colocation même familiale
- Augmenter les places de Formation FLE rémunérées pour favoriser l'employabilité des personnes.